

Rapport d'Activités 2013

de Chartres métropole



CHARTRES METROPOLE RAPPORT D'ACTIVITES 2013

SOMMAIRE

Le mot du Président page 3

2013 en images page 4

PRESENTATION GENERALE

- Un territoire en adéquation avec le bassin de vie de ses habitants page 6
- Chartres métropole : les dates clés de l'intercommunalité page 8
- Les compétences de Chartres métropole page 10
- Le fonctionnement de Chartres métropole page 12
- L'organigramme des services page 14
- Le trombinoscope du Conseil communautaire page 16

ECONOMIE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, VIE METROPOLITAINE

Développement territorial

- L'aménagement du territoire, page 25
- L'Habitat page 30
- La Politique de la Ville page 31
- Le développement économique page 33
- Le développement durable page 44

Vie métropolitaine

- Les grands équipements page 51
- L'enfance-jeunesse page 55

SERVICES PUBLICS ENVIRONNEMENTAUX et TECHNIQUES, TRANSPORTS

- Les déchets page 59
- Les transports page 64
- L'eau et l'assainissement page 71
- Le bureau d'études et travaux page 79
- Le SIG page 85
- La restauration collective page 89

SERVICE RESSOURCES

- Les ressources humaines page 92
- Les systèmes d'information page 94
- Juridique, marchés publics, affaires immobilières, assurances page 94
- La communication page 96
- Les finances page 98

ANNEXE

Rapport développement durable 2013 page 108

CHARTRES METROPOLE RAPPORT D'ACTIVITES 2013

ÉDITO

Madame, Monsieur,

L'année écoulée a vu l'intégration de l'ex-intercommunalité du Bois Gueslin, portant le nombre de nos communes membres à 47 pour 125 000 habitants.

Coïncidant désormais parfaitement avec le périmètre de notre bassin de vie, notre territoire s'est stabilisé et a parfait son organisation.

Des choix importants ont été faits en 2013, et notamment en matière de grands équipements. Après avoir lancé le chantier d'un second bassin olympique à l'Odysée, les élus ont décidé de porter à l'échelon communautaire le projet de futur parc des expositions. Il fera de Chartres une véritable destination Salons/Congrès et sera un outil indispensable au rayonnement économique de notre agglomération.

Mais notre activité ne se limite pas à de grands chantiers et le champ d'intervention de Chartres métropole est vaste, impactant la vie quotidienne de tous ses habitants : développement économique, habitat, eau et assainissement, déchets, transports, enfance/jeunesse, environnement...



Au-delà de la restitution fidèle et détaillée des actions mises en œuvre par la collectivité au cours des douze derniers mois, vous percevrez au fil de ces chapitres l'empreinte de l'esprit solidaire et ambitieux qui règne sur ce territoire élargi.

Les élus n'ont de cesse de déployer les efforts nécessaires à l'amélioration du quotidien des habitants en veillant de manière sourcilleuse à la qualité du service public et en maîtrisant la fiscalité.

Vous souhaitant une bonne lecture,

Jean-Pierre GORGES
Président de Chartres métropole

2013 en images ...



Inauguration du centre d'hébergement du centre équestre de Nogent-sur-Eure le 27 juin 2013.

Au 1^{er} janvier 2013, 5 nouvelles communes sont entrées dans l'Agglo : Dammarie, Fresnay-le-Comte, La Bourdinière Saint-Loup, Mignières et Ver-lès-Chartres.



La construction du bassin olympique extérieur de l'Odysée a démarré en février 2013.



L'opération Nettoyage de printemps a réuni 630 bénévoles dans 19 communes de l'agglomération le 7 avril 2013.



Originnaire de Morancez, Flora Coquerel a été élue Miss France 2014 le 7 décembre 2013.



La flotte de 34 nouveaux autocars a été mise en circulation le 2 janvier 2013.



Inauguration du nouveau complexe sportif de Jouy le 18 juin 2013.



En septembre 2013, la Maison du Vélo a fêté son 1^{er} anniversaire, en registrant plus de 600 locations lors des douze premiers mois.



Après avoir élaboré ensemble un projet d'aménagement du territoire (le **SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale**), très majoritairement approuvé en 2006, les communes ont tout naturellement réfléchi aux moyens de capitaliser durablement sur leur « **savoir-faire ensemble** ».

Anticipant la réforme des collectivités territoriales, dont l'une des finalités était de rationaliser la carte intercommunale d'ici mi-2013, les communes rurales ont fait le choix de sceller leur union à celles de l'ancienne Chartres métropole sans attendre que la loi les y invite.

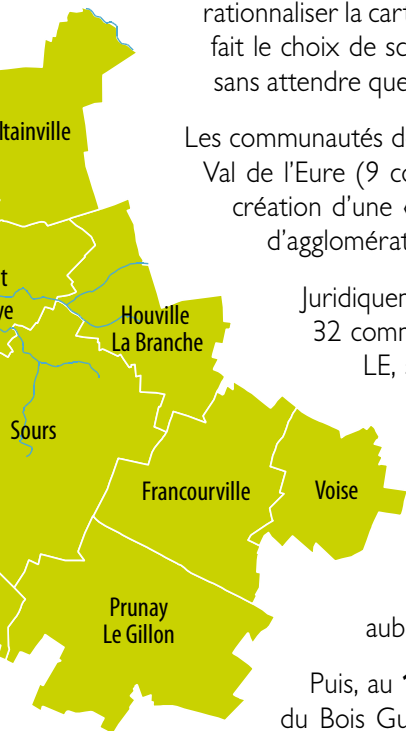
Les communautés de communes de l'Orée de Chartres (16 communes) et du Val de l'Eure (9 communes) avaient lancé à l'été 2010 le processus de création d'une « Grande Agglomération, par fusion avec la communauté d'agglomération Chartres métropole (7 communes).

Juridiquement constituée le **1^{er} janvier 2011**, et alors composée de 32 communes, la nouvelle agglomération CHARTRES METROPOLE, s'est immédiatement mise en ordre de marche pour réfléchir sur les grands projets à engager et les nouveaux services à déployer, tout en continuant à offrir à ses habitants des services publics de qualité à un coût maîtrisé.

Début 2012 a ensuite marqué l'entrée de 10 nouvelles communes dans l'agglomération : Barjouville, Chauffours, Dangers, Francourville, Mittainvilliers, Ollé, Saint-aubin-des-Bois, Thivars, Véréigny, Voise.

Puis, au **1^{er} janvier 2013**, la fusion avec les 5 anciennes communes du Bois Gueslin (Dammarie, Fresnay-le-Comte, La Bourdinière-Saint-Loup, Mignières et Ver-lès-Chartres) a porté à 47 le nombre de communes membres de Chartres métropole, ne donnant pas seulement naissance à une structure administrative nouvelle, mais à davantage que cela :

le territoire de Chartres métropole correspond désormais vraiment à la réalité du bassin de vie de ses habitants.



47
COMMUNES

611
km²

DE SUPERFICIE

125 000
HABITANTS

52 143
FOYERS

56 866

LOGEMENTS

8 600

ENTREPRISES

31
PARCS D'ACTIVITÉS

* au 31 décembre 2013.



Chartres métropole : les dates clés de l'intercommunalité



7 mai 1948

Création du S.I.A.A.C. (Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération chartraine).

Membres fondateurs : communes de Chartres, Lucé, Mainvilliers et Lèves.

Compétence : assainissement.

8 juin 1955

Rattachement de la commune de Luisant.

28 mai 1962

Rattachement de la commune du Coudray.

24 juillet 1967

Transformation du S.I.A.A.C. en S.I.A.C. (Syndicat intercommunal de l'agglomération chartraine).

Compétences supplémentaires : service des eaux et traitement des ordures ménagères.

13 décembre 1967

Rattachement de la commune de Champhol.

1^{er} janvier 1993

Transformation du S.I.A.C. en District de Chartres.

Compétences supplémentaires : transports urbains, action économique, sociale, culturelle et sportive, etc.

1^{er} janvier 2000

Transformation du District de Chartres en Communauté d'agglomération de Chartres, regroupant **7 communes** (Chartres, Lucé, Mainvilliers, Luisant, Lèves, Le Coudray, Champhol) pour environ **90 000 habitants**.

20 février 2004

Adoption du nom de **CHARTRES METROPOLE**.



18 janvier 2006

Inscription de la compétence « **construction et gestion d'un complexe aquatique avec patinoire et soutien aux associations liées à cet équipement** » dans les statuts.

Suppression de la compétence « aménagement, gestion et entretien des piscines de l'agglomération ».

1^{er} janvier 2011

Fusion entre **Chartres métropole** et les communautés de communes de l'**Orée de Chartres** et du **Val de l'Eure**. La nouvelle agglomération compte **32 communes***, pour environ **112 000 habitants**.

* Amilly, Bailleau-l'Évêque, Berchères-les-Pierres, Berchères-Saint-Germain, Briconville, Challet, Champhol, Chartres, Cintray, Clévilliers, Coltainville, Corancez, Fontenay-sur-Eure, Fresnay-le-Gilmert, Gasville-Oisème, Gellainville, Houville-la-Branche, Jouy, Le Coudray, Lèves, Lucé, Luisant, Mainvilliers, Meslay-le-Grenet, Morancez, Nogent-le-Phaye, Nogent-sur-Eure, Poisvilliers, Prunay-le-Gillon, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Prest, Sours.

Inscription des compétences « **gestion et entretien des vallées** », « **entretien des chemins ruraux** », « **transport et accueil des élèves des écoles maternelles et primaires au complexe aquatique avec patinoire pour apprentissage de la natation** ».

1^{er} janvier 2012

Adhésion à Chartres métropole des communes de Barjouville, Dangers, Francourville, Mittanvilliers, Saint-Aubin-des-Bois, Thivars, Véréigny, Voise.

Chartres métropole compte 40 communes.

1^{er} mars 2012

Adhésion des communes de Chauffours et Ollé.

Chartres métropole compte **42 communes** pour environ **118 000 habitants**.

Inscription de la compétence « gestion d'un équipement de production et livraison de repas à destination de ses membres et des établissements publics qui leur sont rattachés ».

1^{er} janvier 2013

Fusion avec les communes de Dammarie, Fresnay-le-Comte, La Bourdinière-Saint-Loup, Mignièrès et Ver-lès-Chartres.

Chartres métropole regroupe 47 communes pour 125 000 habitants.





LES COMPETENCES DE CHARTRES METROPOLE

Chartres métropole exerce de nombreuses compétences, essentielles au quotidien pour les habitants.

Ces compétences, dont certaines sont imposées par la loi, d'autres optionnelles ou complémentaires, sont transférées par les communes à la communauté d'agglomération qui les exerce à leur place, dans l'intérêt général de l'ensemble des habitants.

Détail des compétences inscrites dans les statuts de Chartres métropole :

Compétences obligatoires

1) En matière de développement économique :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ;
- actions de développement économique d'intérêt communautaire.

2) En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi. A ce titre, elle peut organiser un service de mise à disposition de bicyclettes en libre-service.

3) En matière d'équilibre social de l'habitat :

- programme local de l'habitat ;
- politique du logement d'intérêt communautaire ;
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4) En matière de politique de la ville dans la communauté :

- dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ;
- dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.



5) Lutte contre l'incendie et secours dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du Code Général des Collectivités Territoriales.

Compétences optionnelles

1) Eau potable : préservation de la ressource, production, distribution.

2) Assainissement des eaux usées : collectif ou non collectif.

- Eaux pluviales : maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ou des pollutions apportées au milieu par le rejet des eaux pluviales, la collecte et le stockage de ces eaux ainsi que le traitement de ces pollutions (limité au secteur urbain).

3) En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ou partie de cette compétence dans les conditions fixées par l'article L. 2224-13.

4) Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

5) Action sociale d'intérêt communautaire.

Compétences supplémentaires

- Aménagement et gestion des aires de stationnement des **gens du voyage**.

- Elaboration et mise en œuvre du **Plan Vert**.

- **Entretien de l'Eure** et de ses affluents sur le territoire de l'agglomération.

- Gestion et entretien des **vallées**.

- Participation aux dépenses de gestion induites par la présence de **l'hôpital** sur la commune du Coudray.

- Etudes et actions concernant l'intérêt et la mise en œuvre des **nouvelles technologies de l'information et de la communication** (NTIC) sur le territoire de l'agglomération.

- Constitution de **réserves foncières**.

- **Entretien des chemins ruraux** constituant un maillage cohérent du territoire communautaire.

- **Transport et accueil des élèves des écoles maternelles et primaires au complexe aquatique et patinoire** pour l'enseignement de la natation.

- Gestion d'un **équipement de production et de livraison de repas** à destination de ses membres et des établissements publics qui leur sont rattachés.

- Acquisition, maintenance et formation à l'utilisation de **défibrillateurs** sur le territoire des communes de l'ancienne communauté de communes du Bois Gueslin (la Bourdinière Saint Loup, Dammarie, Mignières, Ver les Chartres et Fresnay le Comte).

LE FONCTIONNEMENT DE CHARTRES MÉTROPOLE

Les conseils municipaux des communes membres ont désigné leurs délégués siégeant au Conseil communautaire. Chaque commune dispose d'au moins un représentant.

Le PRESIDENT

Jean-Pierre Gorges, Député-maire de Chartres, a été élu Président de Chartres métropole le 3 janvier 2011.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Organe délibérant de Chartres métropole, il en détermine les grandes orientations. Composé de 81 délégués titulaires et de 39 délégués suppléants, le Conseil communautaire se réunit en moyenne une fois tous les deux mois.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du Président, de quinze vice-présidents, de neuf conseillers délégués et de vingt-trois membres, le Bureau vote des délibérations par délégation du Conseil communautaire.

Le COMITE DES MAIRES

Réunissant les maires des communes membres de Chartres métropole, ce comité se réunit régulièrement pour définir les grandes orientations et stratégies de la collectivité.

Les COMMISSIONS

Les conseillers communautaires se réunissent tout au long de l'année au sein de commissions thématiques. Les commissions sont des instances de réflexion, de débat et de proposition. Le Conseil communautaire a instauré six grandes commissions thématiques.

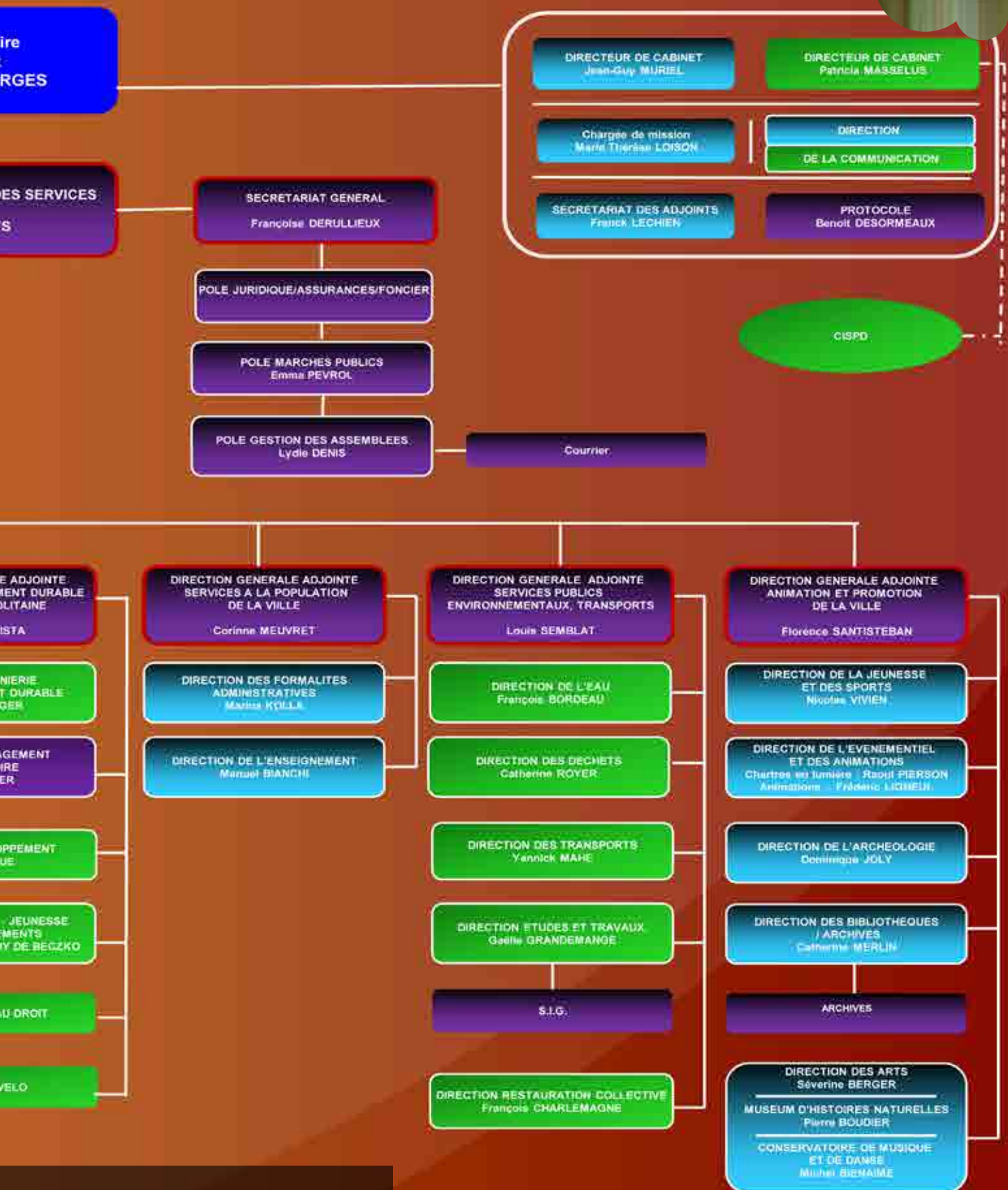




- « **Affaires sociales et habitat** » : habitat, gens du voyage, petite enfance-jeunesse, politique de la ville ;
- « **Services publics environnementaux** » : eau, assainissement, gestion de la rivière et prévention des inondations, déchets ;
- « **Affaires économiques** » : développement et promotion économiques, zones d'activités, enseignement supérieur, recherche et établissements de santé ;
- « **Grands équipements** » : grands équipements, équipements de proximité, Plan Vert ;
- « **Développement durable et aménagement du territoire** » : aménagement du territoire, Agenda 21, transports et mobilités, politique foncière et relation avec le monde agricole, NTIC ;
- « **Finances et prospective** » : finances, prospective, politiques contractuelles.







GRAMME METROPOLE / CCAS

Le Conseil communautaire de Chartres métropole



Jean-Pierre GORGES

Député-Maire de Chartres

Composition du Conseil communautaire au 31 décembre 2013

BUREAU - LES VICE-PRÉSIDENTS



Christian PAUL-LOUBIERE

Maire de Jouy
Affaires générales et accompagnement des nouveaux services et grands projets



Gérard CORNU

Sénateur-maire de Fontenay-sur-Eure
Aménagement du territoire



Elisabeth FROMONT

Adjointe au Maire de Chartres
Habitat et gens du voyage



Franck MASSELUS

Adjoint au Maire de Chartres
Finances et prospective



Karine DORANGE

Adjointe au Maire de Chartres
Grands équipements d'agglomération



Wilson VALOR

Maire de Luisant
Personnel



Christine GOIMBAULT

Maire de Saint-Georges-sur-Eure
Enfance - jeunesse



Hervé LE NOUVEL

Adjoint au Maire du Coudray
Plan Vert



Michel TEILLEUX

Adjoint au Maire de Chartres
Développement et promotion économiques



Alain BELLAMY

Maire de Clévilliers
Eau potable



Daniel GUERET

Adjoint au Maire de Chartres
Politiques contractuelles et Agenda 21



Alain PIERRAT

Conseiller municipal de Chartres
Assainissement collectif



Alain BOIRET

Adjoint au Maire de Luisant
Déchets



Gérard BESNARD

Maire de Morancez
Transports et mobilité



Christian CARRIERE

Adjoint au Maire de Luisant
Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et Système d'Information Géographique

BUREAU - LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Dominique SOULET
Maire du Coudray
Enseignements
supérieur, recherche et
établissements de santé



Denis-Marc SIROT-FOREAU
Maire d'Amilly
Politique foncière,
agriculture et suivi
des Pôles Ouest



Alain MALET
Conseiller municipal
de Chartres
Politique de la ville



Christian GORGE
Adjoint au
Maire de Chartres
Communication



Michel PREVEAUX
Maire de Gellainville
Gestion et entretien
des zones d'activités
et suivi des Pôles Est



Pierre-Marie POPOT
Maire de
Fresnay-le-Gilmert
Gestion de la rivière et
des vallées et service
public d'assainissement
non collectif



Philippe GALIOTTO
Maire de Coltainville
Relations avec
les communes
et animation
du secteur périurbain



Elisabeth BARRAULT
Adjointe au
Maire de Chartres
Marchés publics
et Commission
d'Appel d'Offres

BUREAU - LES AUTRES MEMBRES



Christian GIGON
Champhol



Nicolas ANDRE
Lèves



Michel THOMAS
Mainvilliers



Maryse LEGRAND
Mainvilliers



Jacques FLOTTE
Lucé



Jean-Pierre JAN
Lucé



Thierry ROY
Lucé



Dominique BLOIS
Berchères-Saint-Germain



Christian SERIVE
Berchères-les-Pierres



Danièle MASSOT
Challet

BUREAU - LES AUTRES MEMBRES



Bernard SERVIN
Corancez



William BELHOMME
Gasville-Oisème



Dominique PETILLON
Houville-la-Branche



Jean-Claude RICHARD
Nogent-le-Phaye



Monique BOUDET
Poisvilliers



Jackie FERRE
Prunay-le-Gillon



Jean-Marc CAVET
Saint-Prest



Joëlle PINSARD
Bailleau l'Évêque



Jean-Louis PHILIPPE
Briconville



Martine LEMAIRE
Cintray



Gilles PINEAU
Meslay-le-Grenet



Pascal LECLAIR
Nogent-sur-Eure



Claude JOSEPH
Sours



Thierry DESEYNE
Chauffours



Annick LHERMITTE
Dammarie



Jean-François MORIZEAU
Dangers



Philippe VARILLON
Francourville



Gilles PEAN
Fresnay-le-Gilmert



Marc LECOEUR
La Bourdinière Saint-Loup



Didier GARNIER
Mignières



Gérard FOURRE
Ver-lès-Chartres



Jean-Pierre GOUYER
Barjoville



Jean-Guy LAMBERT
Saint-Aubin-des-Bois



Jean-Pierre PICHARD
Mittainvilliers



Annick MARCETTEAU
Thivars



Patrick LAVAU
Vérigny



Mylène PICHARD
Voise



Didier SERGENT
Ollé

LES CONSEILLERS TITULAIRES



Xavier DURAND
Amilly



Catherine DURQUETY
Bailleau l'Evêque



Martine DEGRAIN
Champhol



André TAILLANDIER
Champhol



Dominique DUTARTRE
Chartres



Patrick GEROUDET
Chartres



Laurent LHUILLERY
Chartres



Isabelle MESNARD
Chartres



Janine MILON
Chartres



José ROLO
Chartres



Hubert GAUVIN
Le Coudray



Claude LELEU
Gasville-Oisème



Jean SEIGNEURY
Jouy



Michèle FUSTIES
Lèves



Patrick PEREZ
Lèves



Christian DAMOISEAU
Lucé



Emmanuel LECOMTE
Lucé



Philippe MACHARD
Lucé



Arlette MOIRÉ
Lucé



Malick SÈNE
Lucé



**Marie-Agnès
CARLES-GOUACHE**
Luisant



Sylvie LEGENDRE
Mainvilliers



René MALZERT
Mainvilliers



Bernard TOTÉE
Mainvilliers



Didier POTET
Sours



Patrick LEFRANCOIS
Mainvilliers



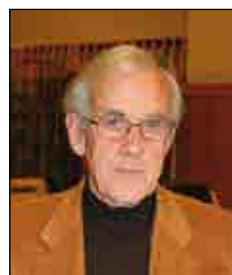
Josette BRUN-BESSON
Morancez



Michel GUERIN
Nogent-le-Phaye



Christian JAMINAIS
Saint-Georges-sur-Eure



Michel JAN
Saint-Prest



Jean-François LELARGE
Barjouville



Jean-Jacques BOURZEIX
Chartres



Alain CONTREPOIS
Chartres

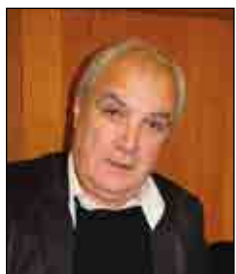


Pierre MAYINDA
Chartres



Nathalie LEZIN
Dammarie

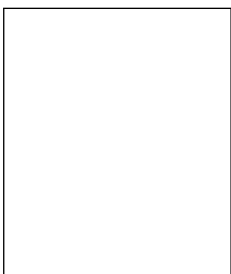
LES CONSEILLERS SUPPLÉANTS



Alain TACHOT
Amilly



Isabelle THEVAL
Bailleau l'Evêque



Geneviève FONTENAS
Berchères-les-Pierres



Antoine MALVOS
Berchères-Saint-Germain



Jacques VIGER
Briconville



Pascal HOYAU
Challet



Patricia LACROIX
Champhol



Jacky BAROCHE
Chartres



Daphné BEHM-WILLIAMME
Chartres



Marie-Sylvie JOUFFRIEAU
Chartres



Geneviève CRESSAN
Chartres



Anne DELCROIX
Chartres



Dominique PELLE
Dammarié



Daniel FANON
Cintray



Hervé DUBUS
Clévilliers



Marie-Hélène SIMI
Coltainville



Mauricette DHONNEUR
Corancez



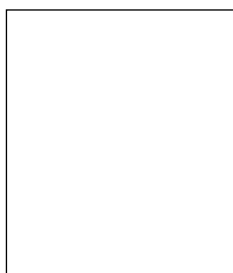
Josiane SAISON
Coudray



Michel CHARPENTIER
Fontenay-sur-Eure



Jean-Luc CANN
Fresnay-le-Gilmert



Martine PICHON
Gasville-Oisème



André TEMPLIER
Gellainville



François PEIGNE
Houville-la-Branche



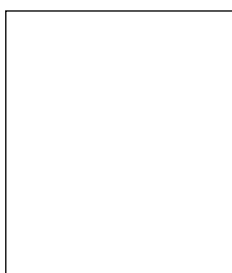
Michel MARCININ
Jouy



Serge LAUBIER
Lèves



Rémi MARTIAL
Chartres



Sandrine MARIE
Lucé



Annie SAMZUN
Lucé



Nadine VOISIN
Luisant



Jean-Jacques CHATEL
Mainvilliers



Jean-Yves TABOURIN
Mainvilliers



Gérard BOURGEOT
Meslay-le-Grenet



Florent BIZET
Morancez



Thierry RENAULT
Nogent-le-Phaye



Emmanuel ROUFFORT
Nogent-sur-Eure



Thierry PASCAL
Poisvilliers



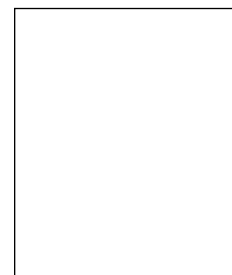
Nicolas VANNEAU
Prunay-le-Gillon



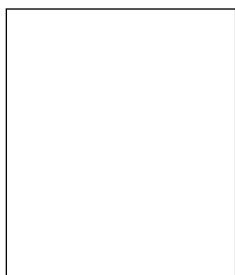
Sébastien FERRAND
Saint-Georges-sur-Eure



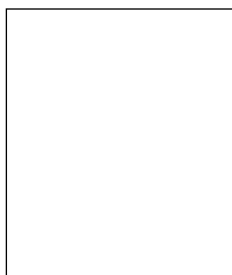
Patricia LANTENOIS
Saint-Prest



Jean-Michel PLAULT
Sours



Patrick GERAY
Barjouville



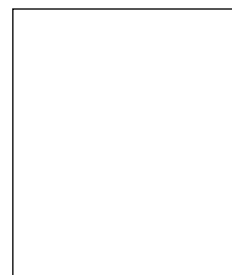
Régine GUIMBRETIERE
Chauffours



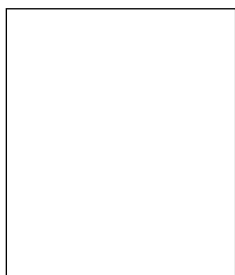
André BELLAMY
Dangers



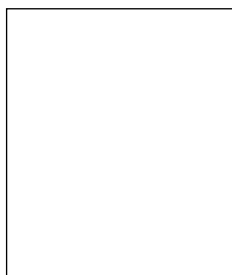
Noëlle RONCE
Francourville



Michel CHARPIGNON
Mittainvilliers



Pierre TREMBLAY
Ollé



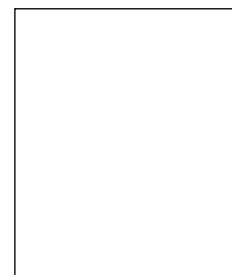
Guy MAURENARD
Saint-Aubin-des-Bois



Odile MARNEUR
Thivars



Max DUBOIS
Vérgigny



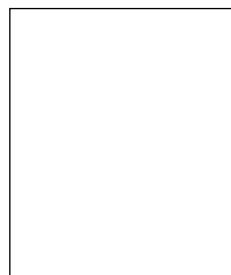
Pascal PINSAULT
Voise



Alain BABIN
Fresnay-le-Gilmert



Luigi FRANGI
Ver-lès-Chartres



Serge DAGONNEAU
Mignières



Patrick DESMOULINS
La Bourdinière Saint-Loup







ECONOMIE, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, VIE MÉTROPOLITAINE



Aménagement du territoire

L'état d'avancement des documents d'urbanisme

L'état d'avancement des documents d'urbanisme

En 2013, les élus et les services de Chartres métropole ont été régulièrement consultés dans le cadre de l'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme communaux avec les orientations générales du SCoT. La commission de compatibilité de Chartres métropole a rendu 6 avis motivés sur des projets d'élaboration et de révision de plan local d'urbanisme. Par ailleurs, elle a également été sollicitée pour émettre des avis sur des projets de modification de documents d'urbanisme, ainsi que dans le cadre d'autorisations d'urbanisme portant sur des projets d'aménagement et de construction développant plus de 5000 m² de surface de plancher.

Voir carte page suivante

• L'adoption du Document d'Aménagement Commercial (DAC)

L'objectif du projet de DAC consiste à définir plus précisément les orientations stratégiques en termes d'organisation territoriale des fonctions commerciales et les conditions d'implantation des équipements commerciaux dans leur environnement. Il s'inscrit dans la stratégie globale d'aménagement équilibré du territoire et de protection de l'environnement établie par le SCoT. Après son adoption

par le Conseil communautaire du 11 avril 2013, le DAC a fait l'objet d'une enquête publique de septembre à octobre 2013 afin de l'intégrer dans le SCoT en vigueur par voie de modification de ce dernier.

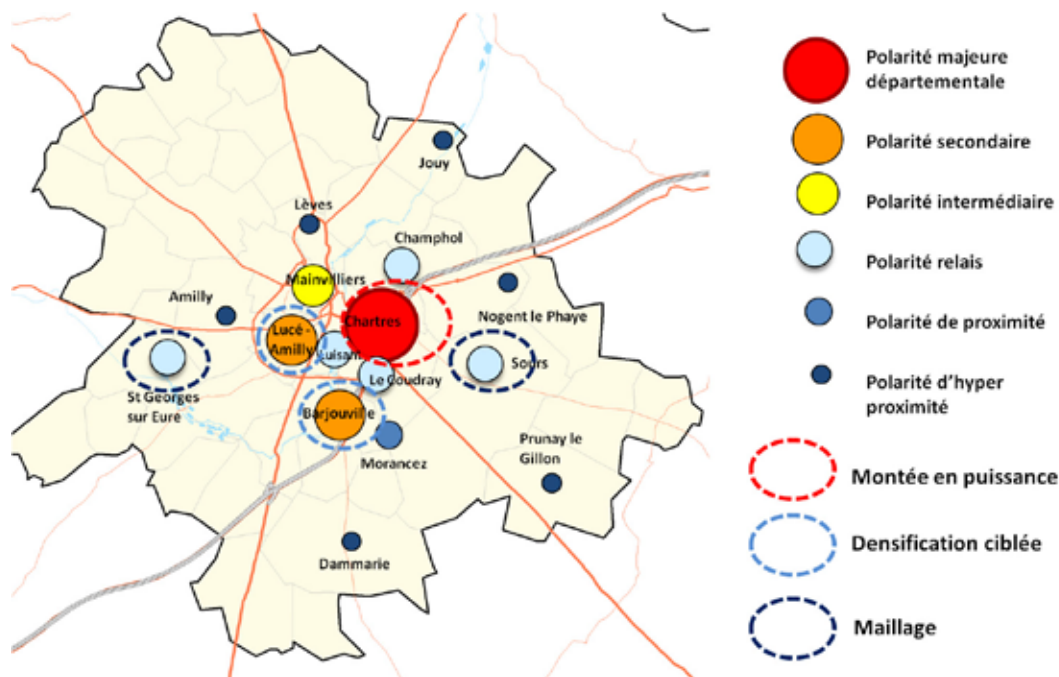
A l'issue de l'enquête publique, le DAC a été modifié pour tenir compte des observations exprimées et des conclusions du commissaire enquêteur. Ces modifications n'ont pas remis en cause la hiérarchie de l'organisation commerciale définie par le projet d'aménagement commercial durable du DAC.

Le Conseil communautaire a définitivement adopté le DAC modifié et a approuvé la modification n°1 du SCoT le 9 décembre 2013.

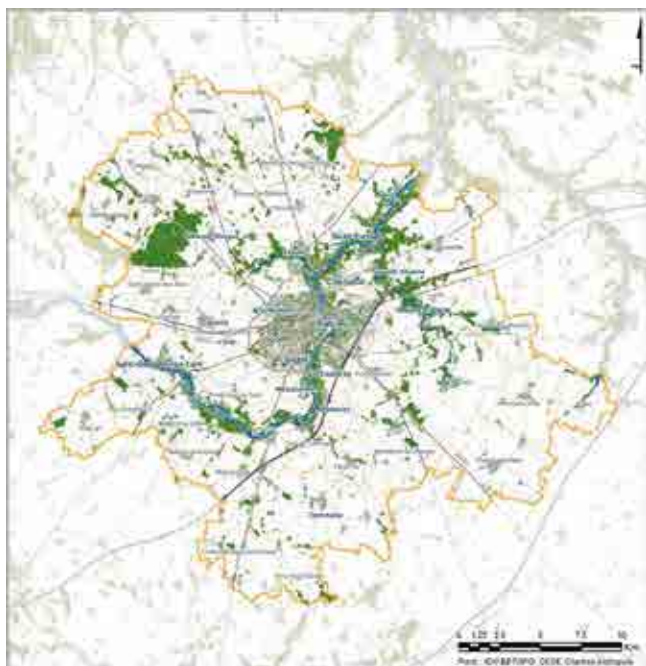
• Les études de révision du SCoT

Le Comité syndical du SMEP (Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation) a prescrit, par délibération en date du 3 avril 2012, la révision du SCoT de l'agglomération chartreuse. Depuis cette date, le SMEP a été dissous et la Communauté d'agglomération a repris la compétence pour la révision et le suivi du SCoT. A l'issue d'un appel d'offres engagé au printemps 2013, un cabinet d'études a été retenu pour assister la Communauté d'Agglomération dans l'élaboration du nouveau document de planification territoriale.

Schéma de synthèse de la stratégie de développement commercial à l'échelle du SCoT



Périmètre du SCoT de l'Agglomération Chartraine



La Loi portant engagement national pour l'environnement (ENE), dite « Grenelle 2 », modifie profondément l'objectif et l'architecture du rapport de présentation et du diagnostic du SCoT. Ces études relatives au diagnostic du territoire et à la réalisation du rapport de présentation du SCoT sont menées depuis l'été 2013 et se poursuivront tout au long de la démarche qui devrait aboutir fin 2015.



La constitution d'un diagnostic actualisé reste un préalable indispensable à la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du nouveau SCoT de l'agglomération chartraine. Ce diagnostic intègre une dimension prospective à long terme permettant de cibler des enjeux perçus par les élus et les acteurs du territoire qui auront un impact sur le caractère durable de son développement. Les études relatives au PADD et au Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT seront menées en 2014 et un processus de concertation et d'information du public sera conduit en parallèle.

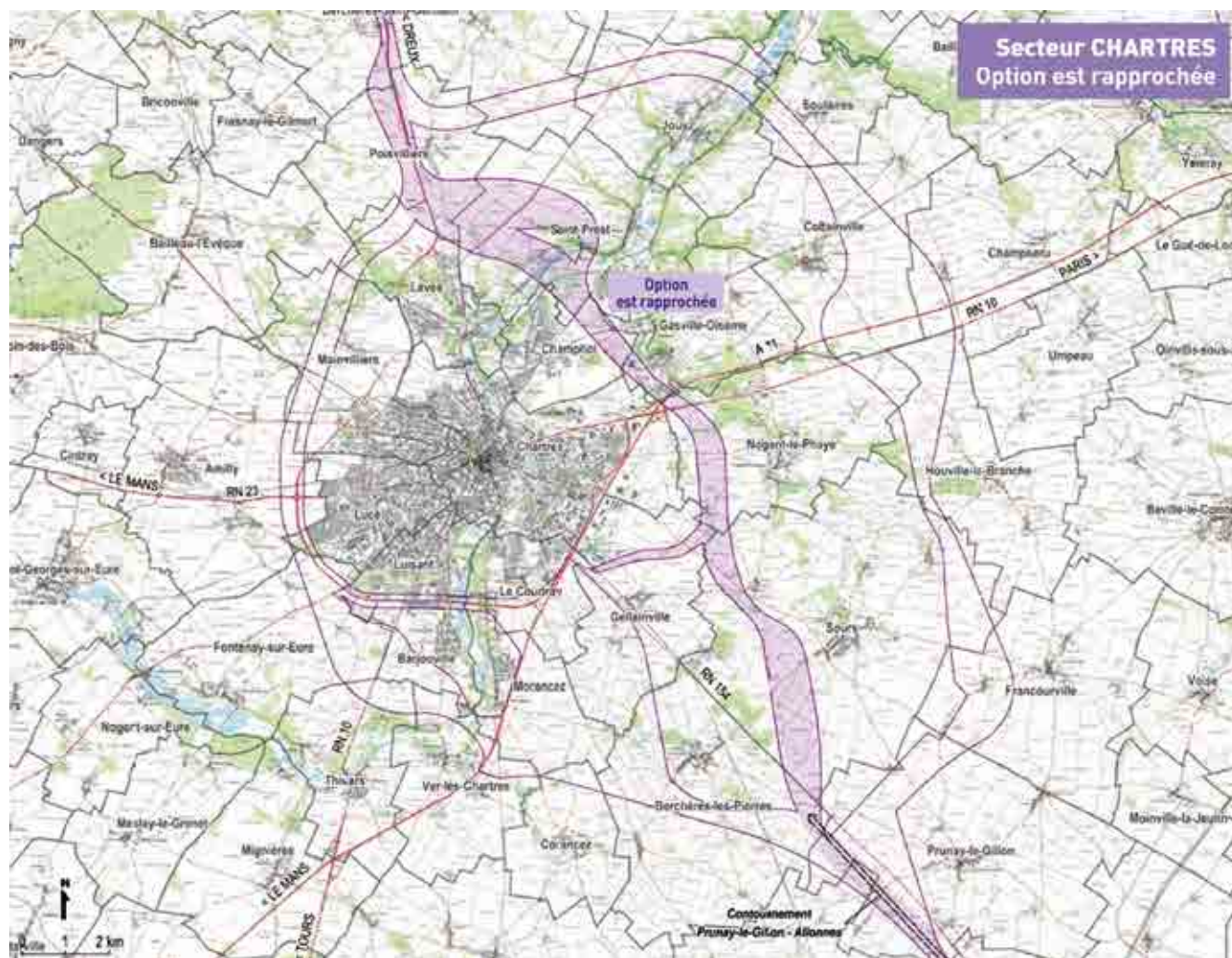
Le projet de SCoT se veut en 3 dimensions, de manière à définir un positionnement en accord avec son environnement, ses atouts et ses opportunités. Ainsi, il s'inscrit dans une démarche :

- **Stratégique**, retranscrivant la vision du territoire à 2035 sur fond d'une ambition affirmée.
- **Opérationnelle**, mettant au centre de la réflexion les projets du SCoT dans une approche d'aménagement cohérente.
- **Coordinatrice**, dans lequel le SCoT deviendra le référentiel des interventions locales pour une planification urbaine maximisant le potentiel géographique en vue d'un équilibre territorial et du bien-être des personnes.

• **L'aménagement de la RN 154**

Le projet d'aménagement des RN 154 et RN 12 à 2x2 voies par mise en concession entre Nonancourt et Allaines constitue l'un des projets évalués dans le cadre de la Commission « Mobilité 21 », chargée de hiérarchiser les projets d'infrastructures de transport. Sans se prononcer sur les caractéristiques et les modalités de l'aménagement, la Commission « Mobilité 21 » a proposé, dans son rapport, d'engager l'aménagement du tronçon commun entre la RN 154 et la RN 12 entre Dreux et Nonancourt avant 2030, puis d'engager l'aménagement de la section Allaines-Dreux après 2030.





Lors de leur rencontre avec le ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, les élus de l'Eure-et-Loir et le président de la Région Centre ont affirmé un soutien unanime au projet de concession autoroutière sur l'intégralité du tracé. Le ministre a confié au Préfet de Région une mission d'analyse détaillée et objective du niveau d'acceptabilité du projet d'aménagement des RN 154 et RN 12 par mise en concession, tant sur son tracé que sur son mode de financement. Cette étude permettra de cerner le montant de la subvention d'équilibre prévisible aux conditions de financement actuelles.

Le Conseil communautaire de Chartres métropole avait déjà approuvé, lors de sa séance du 23 mars 2007, le principe d'une participation de Chartres métropole au financement de la contribution publique. De plus, il avait été précisé qu'une clause de « retour de bonne fortune » serait incluse dans le contrat de concession, afin de permettre la restitution de tout ou partie des subventions versées par les collectivités locales en cas de résultat de la concession excédant les prévisions.

Par délibération du 22 octobre 2012, le Conseil communautaire a réaffirmé le choix de la collectivité en faveur de

l'option Est rapprochée pour le contournement de l'agglomération, en rappelant que dans les équilibres de la concession, il fallait privilégier les solutions permettant une politique tarifaire adaptée aux usagers locaux.

Cette solution historique du tracé Est rapproché, option qui a recueilli le plus d'avis favorables à l'issue de la première phase de la concertation menée en 2012, oblige maintenant à mener des études fines et poussées sur le niveau d'intégration paysagère à prévoir pour les ouvrages, ainsi que sur le traitement efficace de leurs conséquences sonores et environnementales auxquelles pourraient être exposées les populations des communes traversées. C'est pourquoi par délibération du 9 décembre 2013, le Conseil communautaire a rappelé le principe d'une participation de Chartres métropole au financement de la contribution publique, étant précisé que sera incluse dans le contrat de concession une clause de « retour de bonne fortune ». Le Conseil communautaire a également demandé que les études d'intégration paysagère et d'atténuation des nuisances environnementales pour les riverains du tracé Est rapproché débouchent sur des solutions facilitant l'acceptabilité du projet par les populations concernées.

Habitat – Logement

Vers un nouveau PLH



Le Programme Local de l'Habitat, initialement dédié aux 7 communes périurbaines de Chartres et entamé en 2008, est arrivé à échéance en 2013.

Aussi, le 10 février 2011, le Conseil communautaire de Chartres métropole avait prescrit l'élaboration d'un nouveau PLH à l'échelle de la nouvelle agglomération, soit 47 communes depuis le 1^{er} janvier 2013.

Le Programme Local de l'Habitat définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Tout au long de l'année 2013, les études et diagnostics se sont poursuivis afin de définir les prochaines orientations de nouveau programme pour la durée 2014-2019.

Suivi du PLH en 2013

- Parc privé : l'OPAH

L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat s'est achevée le 30 avril 2012, après 3 années d'action. Elle avait pour objectif d'aider les propriétaires occupants à faibles ressources ainsi que les propriétaires bailleurs, à financer leurs travaux de rénovation et de réhabilitation de

logement mais également des travaux visant à améliorer la performance énergétique afin de réaliser des économies d'énergie.

Afin de relancer une nouvelle OPAH à compter de 2014, un bilan de la précédente opération a été effectué et un nouveau marché public élaboré avec tout d'abord, une tranche étude pré-opérationnelle consistant en la réalisation d'un diagnostic territorial de l'agglomération chartreuse en terme de logements, ensuite, une tranche suivi-animation visant à promouvoir le dispositif et assister les propriétaires dans leurs travaux et demandes de financement.

- Parc public

En 2013, 62 logements sociaux ont été financés par Chartres métropole, au titre de l'aide au parc public pour un montant de 168 700 €. Ce montant a permis aux bailleurs sociaux de réaliser 46 logements financés en PLUS et 16 logements financés en PLAI.

La Garantie des Risques Locatifs



La Garantie des Risques Locatifs (GRL) est un dispositif visant à favoriser l'accès au logement en garantissant les propriétaires bailleurs du parc privé contre les risques locatifs (loyers impayés, dégradations locatives, frais de procédures contentieuses).

Afin de soutenir l'accès au parc locatif privé des jeunes de moins de 30 ans, Chartres métropole peut prendre en charge financièrement le coût de l'assurance GRL pendant 3 ans, pour les bailleurs privés qui s'engagent à louer leurs biens aux ménages identifiés comme prioritaires par la Collectivité au regard de leurs difficultés d'accès au logement.

Durant l'année 2013, 11 conventions ont été signées avec des bailleurs afin de leur rembourser l'assurance GRL.

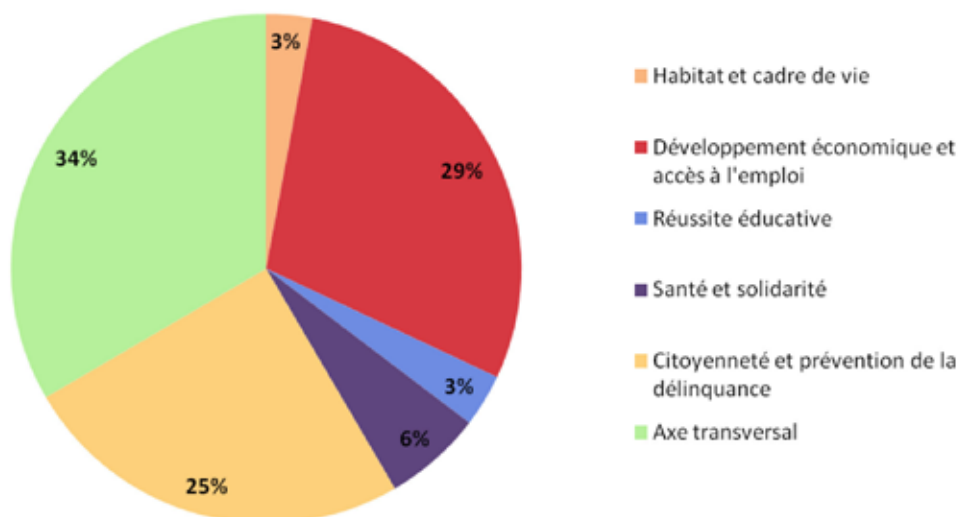
Politique de la Ville

CUCS

En 2013, la communauté d'agglomération a été sollicitée pour le financement de 81 dossiers dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Social (CUCS), dont 28 nouvelles actions.

Le montant de l'aide globale accordée pour cette année est de 119 740 € selon les axes définis par l'Etat, à savoir :

CUCS 2013
REPARTITION PAR AXE PRIORITAIRE



CISPD

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est une instance qui regroupe les principaux acteurs de la prévention et de la lutte contre la délinquance. Ses missions sont de définir et de coordonner la mise en œuvre d'actions de prévention de la délinquance sur le territoire de la grande agglomération, d'améliorer la qualité de vie des habitants en luttant contre les actes d'incivilité, les différentes formes de délinquance et tous les risques pouvant générer un sentiment d'insécurité.

Sur le territoire de Chartres métropole, la sécurité s'organise désormais à l'échelle d'un territoire élargi, plus pertinent, couvrant à la fois zone Police et zone Gendarmerie. La coordination de tous les coproducteurs de sécurité constitue un gage d'efficacité.

Instance de réflexion mais aussi de décisions, le CISPD doit être l'outil qui suscite les coopérations et les synergies et apporte des réponses pragmatiques aux enjeux sécuritaires du territoire. Ses membres veillent à



s'adapter en permanence aux nouvelles manifestations de la délinquance. C'est pourquoi de nouvelles commissions sont créées à chaque fois que des enjeux particuliers, des points de vigilance sont identifiés par les maires des 47 communes.

Au cours de l'année écoulée, les commissions se sont réunies selon le programme ci-dessous et ont veillé à s'assurer des effets des actions engagées.



Commissions	Actions menées en 2013
Drogue tolérance 0	Informations aux élus quant aux bilans des actions menées par les services de police
	Réponse aux questions des élus et recueil d'information
Gens du voyage	Suivi du projet d'aire d'accueil de 50 places à Chartres, ouverture prévue à la mi-mars 2014.
	Etude sur le réaménagement de l'aire de Lucé intégrant une augmentation de la capacité d'accueil.
	Participation à la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.
	Poursuite de l'étude de différents sites pour la création d'un terrain de grands passages (constitution d'un groupe de travail dédié).
Sécurisation de l'habitat en lien avec les bailleurs	Examen des fiches de signalement des cas difficiles émanant des bailleurs.
	Accueil de nouveaux partenaires au sein de la commission (bailleurs et services sociaux de la ville de Chartres)
Lutte contre les conduites addictives	8 interventions ont été organisées à l'attention de 149 jeunes et 80 adultes.
	Des actions ont été également organisées dans le cadre de la semaine de la sécurité.
	La police nationale travaille également en partenariat avec l'Education nationale notamment pour organiser des interventions préventives dans les collèges.
Schéma de Vidéo protection	Finalisation d'un projet de maillage de caméras à l'échelle du territoire communautaire
Sécurisation des transports	Tenue de réunions bimestrielles de la cellule de veille relative à la sécurité dans les transports collectifs

Vidéo-protection



Les travaux de déploiement du schéma de vidéoprotection sur le territoire de la communauté d'agglomération ont débuté en septembre 2013.

Les travaux de génie civil, d'aménagement des locaux communaux et de mise en place des équipements actifs

se sont déroulés pendant toute la période automnale. Les mises en services par communes devraient débuter mi-février 2014, la livraison totale du dispositif étant attendue pour l'été 2014.



Accueil des gens du voyage

Les travaux d'aménagement de l'aire d'accueil des proplées à Chartres ont repris courant octobre. Le terrain sera ouvert aux voyageurs à compter de la mi-mars 2014.

L'année 2013 a vu s'engager les études de réhabilitation de l'aire d'accueil de Lucé qui prévoient notamment des installations sanitaires individuelles. Celles-ci s'achèveront en 2014 et seront alors lancées les démarches administratives afférentes. Les travaux devraient être livrés fin 2015/début 2016.

Enfin, les recherches d'une emprise foncière dédiée aux grands rassemblements se poursuivent. De nouveaux sites sont à l'étude.

ECONOMIE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, VIE METROPOLITAINE

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Chartres métropole détecte et accompagne les projets des entreprises souhaitant s'implanter, s'étendre et se développer sur le territoire : recherche de locaux, de foncier, d'ingénierie de construction, d'investisseurs, de financements publics ou privés, de ressources humaines, de partenaires industriels ou commerciaux... en collaboration avec l'ensemble des acteurs économiques locaux.



La détection et l'accompagnement de nouveaux projets, renforcement des liens avec les entreprises locales

En 2013, Chartres métropole a continué de rencontrer les entreprises du territoire afin de mieux connaître leurs activités, leurs projets et leurs besoins, travail mené en étroite collaboration avec la Maison des Entreprises et de l'Emploi afin d'anticiper et de mieux accompagner leur développement. Plus d'une centaine de chefs entreprises ont ainsi été rencontrés.

Le vice-président en charge du développement économique, Michel Teilleux, a visité une cinquantaine d'entreprises avec le service économique.

Afin de renforcer les contacts entre entrepreneurs, le Président, les élus de Chartres métropole ainsi que la Direction économique viennent à la rencontre des entreprises du territoire lors de rendez-vous sur les parcs d'activités. La rencontre débute par la visite d'une à deux



entreprises, suivie d'un petit déjeuner organisé sur place par Chartres métropole, pour permettre à chacun de s'exprimer sur ses projets, ses besoins, contribuant ainsi à améliorer la qualité des services rendus par l'Agglomération aux entreprises de son territoire.

5 rencontres ont été organisées :



- ZA de Lucé, 24 juin 2013, visite des entreprises ADM et Techna Communication.
- ZA les Ardrets à Morancez, 23 septembre 2013, Boues et Eaux et Cabinet Bennici Leprince.



- ZA de la Torche à Barjouville, le 25 novembre 2013, visite des entreprises Arpaja, Pêche et nature.
- ZA Poillot à Chartres, le 25 mars 2013, visite de Pizette.
- ZA Bois Gueslin à Mignières, le 30 avril 2013, visite de Croc Frais et Spurgin.



L'aménagement et la gestion des parcs d'activités

Mainvilliers / Amilly - Les Pôles Ouest : concertation et second coup de pelle

Situé à l'ouest de l'agglomération, sur les communes de Mainvilliers et Amilly, le nouveau parc d'activités « Pôles Ouest » est porté par Chartres métropole. Sur une surface de 200 hectares, ce nouveau parc économique sera constitué de plusieurs pôles spécifiques, intégrés au sein d'un même espace fonctionnel : un agro-parc ; un pôle commercial ; un pôle activités mixtes et éco-construction ; un pôle BTP et éco-activités ; un pôle de vie et de services.

En 2013, Chartres Aménagement, concessionnaire de ce projet d'aménagement a poursuivi les acquisitions foncières et les études techniques. Pour permettre l'extension de la zone de 190 ha, un dossier de réalisation de Zone Aménagement Concertée est en cours de création.

Un nouveau pôle d'activités : le Pôle Automobile sur le Jardin d'entreprises

En 2011, la direction du développement économique a identifié les concessions automobiles susceptibles de relocalisation à moyens termes et a proposé de les regrouper sur un même pôle d'activités : un pôle automobile. A l'issue d'une réflexion nourrie, la localisation de ce nouveau pôle d'activités a été décidée à l'entrée du Jardin d'entreprises, le long de la RN 10, sur une superficie d'environ 10 hectares. Cette année, le Groupe LAMIRAULT a fait l'acquisition de 2.5 ha.

La zone de la Torche à Barjouville

L'entrée en 2012 de Barjouville dans la communauté d'agglomération de Chartres métropole a donné l'impulsion d'une volonté de développer la zone commerciale.

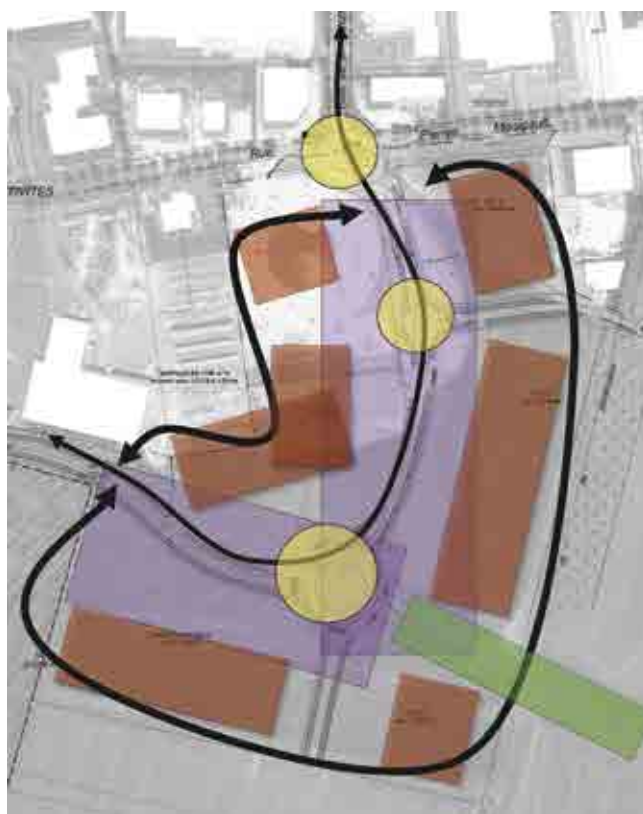
Alors qu'elle n'était pas vouée initialement au commerce, la zone d'activités de Barjouville accueille désormais des commerces de périphérie en complément des commerces de proximité de centre-ville.

Le Document d'Aménagement Commercial (DAC) adopté en avril 2013 par le Conseil communautaire de Chartres métropole démontre la nécessité de renforcer l'hyper centre et les commerces de proximité, et de limiter le phénomène d'évasion commerciale.

Ce document identifie la ZA de la Torche comme étant une zone commerciale de l'agglomération destinée à accueillir préférentiellement des équipements de plus de 500 m² de

surface de vente. Elle tire son dynamisme entre autre de sa proximité du centre-ville. Les commerces de Barjouville répondent à des besoins d'achats hebdomadaires, occasionnels lourds et légers voire exceptionnels, une offre venant en complémentarité avec l'offre présente en centre-ville de Chartres.

Ce projet a été réalisé dans le souci de minimiser la consommation foncière. La zone doit en outre être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en cours de réactualisation, dont le document d'aménagement commercial fait partie intégrante. Cette extension commerciale sera dédiée à l'équipement de la maison et de la personne. Les travaux d'aménagement seront lancés courant 2014 s'agissant de la voirie, et se prolongeront jusqu'au premier semestre 2015, avec l'ouverture de l'hypermarché Leclerc.



L'offre d'implantation

Le recensement de l'offre immobilière

Via le logiciel AGDE acquis en 2012, Chartres métropole actualise en continue environ 200 offres immobilières dans l'agglomération. Cet outil permet de renseigner rapidement les prospects en quête d'une nouvelle implantation et de donner à Chartres métropole une bonne connaissance du marché de l'immobilier d'entreprise, lui permettant ainsi de piloter la mise sur le marché d'offres nouvelles en bureaux, locaux d'activités et entrepôts.

Le foncier disponible

Chartres métropole a mis au point un répertoire du foncier à commercialiser par l'agglomération. Il s'agit d'un véritable outil de communication à destination des porteurs de projets dont le but est de présenter concrètement les potentialités d'implantation et de développement aux entreprises mais aussi aux investisseurs. Ce répertoire recense environ 100 ha de terrain à la vente ainsi que les zones d'extensions futures sur 6 parcs d'activités.

L'accompagnement d'entreprises et nouvelles implantations

Chartres Est



Chronopost a inauguré le 5 avril 2013 son nouveau site de messagerie d'une superficie de 1 920 m² sur un terrain de 14 000 m² situé le long de l'autoroute A11. La mise en place de cette nouvelle agence a nécessité un investissement de 1.5M€, comprenant l'aménagement du bâtiment, la mise en place du nouvel outil de mécanisation et la sécurisation des locaux.



Darmigny Emballage a fait construire son propre bâtiment de 2 600 m² à Gellainville.

Le groupe Mondragon Assembly, spécialisé dans l'offre de solutions industrielles d'automatisation de tout process d'assemblage et de maintenance dont le siège social se situe à Orange a décidé d'ouvrir un département spécifique dédié à la cosmétique, la parfumerie et la pharmacie à

Gellainville dans les nouveaux bâtiments construits par la société Robillard fin 2011.



Guerlain a lancé la construction de son nouveau site industriel de 21 000 m² sur le parc du Jardin d'Entreprises sur un terrain de 3.2 ha. Les 320 salariés emménageront dans leurs nouveaux locaux en fin d'année 2014. Afin de garder la maîtrise du foncier sur cette zone E. Poillot, Chartres Aménagement a acheté l'ancien site Guerlain en vue de le revendre pour favoriser le développement des activités existantes.

La SCAEL regroupe une partie de ses services dont son laboratoire au sein de Chartres Business Park sur 3000 m² de bureaux et d'entrepôts au cœur du Jardin d'entreprises

Leoni Câble Système héberge désormais son service R&D dans les locaux du programme Chartres Business Park.

Promosoft a emménagé dans de nouveaux locaux de 540 m² au sein d'un bâtiment immobilier neuf construit en 2013.



Le groupe Petit Forestier a installé sa plus grosse unité de France (40 salariés) sur la zone de Gellainville. Fin 2013, lancement de la construction du site de 21 000 m² Guerlain pour un déménagement prévu fin 2014. Construction d'une usine de 20 000 m² de production de cosmétiques, sur 10 hectares de terrain – livraison prévue pour l'été 2014 – investissement de 25 à 30 M€ - environ 320 salariés.



Parallèlement, Chartres aménagement rachètera le site de l'usine actuelle de la ZA E Poillot – 17 000 m² couverts pour 5,8 hectares de terrain en façade de rocade.

Le groupe Mory Ducros a installé l'agence Mory Ducros de Jouy de 25 salariés sur le site de messagerie du Jardin d'Entreprises. Elle succède à Gefco, pour qui le site avait été construit en 2005, à Chronopost qui l'a occupé de manière précaire ces derniers mois dans l'attente de son site de Gellainville.

L'accompagnement des entreprises innovantes

Chartres métropole a octroyé une subvention de 23 500 euros en 2013 au CEEI (Centre européen d'entreprises et de l'innovation) de Chartres pour contribuer au développement économique du territoire par l'émergence, l'implantation et le développement d'entreprises innovantes. Le CEEI-Chartres propose aux entrepreneurs une offre de services bâtie autour de 4 thèmes majeurs :

- l'accompagnement dans la construction et le développement du projet de création d'activité nouvelle innovante ou à potentiel,
- l'appui dans la recherche de financements (publics ou privés),
- le développement de l'entreprise par l'accès facilité à des réseaux d'experts ou de partenaires potentiels,
- une offre d'hébergement adaptée aux jeunes entreprises.

La stratégie de positionnement du CEEI-Chartres consiste à développer une expertise dans la création d'entreprises de la filière Cosmétique. Le CEEI-Chartres s'appuie en parallèle dans sa communication et ses missions d'accompagnement sur l'expertise présente sur le territoire dans les thématiques des Agro-ressources et de la Biomasse.

Une convention tripartite Chartres métropole, Cosmetic Valley et CEEI a été actée en 2013 pour soutenir des actions dans le cadre de l'émergence de projets de création dans le domaine de la cosmétique.

Chartres métropole est membre du réseau centre innovation de l'ARITT (Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert Technologique) qui regroupe les institutionnels du 28 pour échanger et interagir sur les entreprises porteuses de projet et d'échanger sur les aides et actualités économique en cours.

Les services mutualisés aux entreprises et aux salariés

Un projet de pépinière et d'hôtel d'entreprises pour 2015

En 2011, Chartres métropole a engagé une réflexion avec la Chambre de Commerce et d'Industrie sur la définition d'un projet de pépinière et d'hôtel d'entreprises, qui serait adossé au Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation. Ce travail a abouti à la définition d'un projet immobilier d'environ 2600 m² comprenant 61 bureaux de 11 m² à 36 m² qui sera construit sur le Jardin d'entreprises à côté du siège social de Groupama Centre Manche, courant 2014 pour une ouverture début 2015. Le programme sera porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie qui en assurera la maîtrise d'ouvrage. Le coût du projet est estimé à 5,2 M€ HT. Il sera financé par un apport en fonds propres de la CCI de 1,1 M€, des subventions de la région, du département d'Eure-et-Loir et du FNADT pour 0,9 M€, et un apport en nature du terrain par Chartres métropole, d'une valeur estimée à 0,7 M€.

Renouvellement de la signalétique économique

L'agglomération a mené une réflexion globale sur l'harmonisation de la signalétique économique des parcs d'activités du territoire dans le but d'améliorer la cohérence d'ensemble du point de vue de l'usager.

Afin de mener à bien ce projet, certaines zones d'activités seront regroupées.

Ainsi, les ZA Gellainville, Jardin d'Entreprises, Poillot, Vovelle, Petits Dépôts, Cassin, Le Grand Séminaire seront regroupés sous l'entité ZA Chartres Est, cette dernière constituant l'un des quatre grands pôles économiques de l'agglomération, conformément aux orientations définies dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) adopté en 2006.

Une sectorisation sera tout de même préservée du fait de la barrière géographique que constitue la rocade :

- A l'extérieur de la rocade, le Secteur Jardin d'Entreprises
- A l'intérieur de la rocade, les ZA Poillot, Vovelle, Les Petits Dépôts et le Grand Séminaire sous la dénomination Secteur Poillot.

Le projet de renouvellement de la signalétique consiste tout d'abord à mettre à jour les panneaux directionnels sur les grands axes de communication. Les entrées de ZA seront ensuite repérées à l'aide de totems d'entrée de zone, puis

les conducteurs seront guidés jusqu'à destination à l'aide de panneaux de rue et de panneaux indiquant les entreprises. D'autre part, des panneaux d'information permettront aux usagers de se renseigner.



Ces aménagements seront réalisés courant 2014 sur la ZA Chartres Est. Puis le chaînage signalétique sera appliqué à l'ensemble des parcs d'activités de l'agglomération.

Mise en place de la vidéo surveillance

Chartres métropole a déployé un système de vidéo protection qui couvre l'ensemble de ses zones d'activités. Ce système sera mis en service courant 2014.



Organiser les relations avec les associations d'entreprises

Chartres métropole est l'interlocuteur privilégié des deux associations d'entreprises présentes sur son territoire : « Géode », qui représente les entreprises des parcs d'activités de Gellainville et du Jardin d'Entreprises, et « Val Horizon », qui regroupe les entreprises des

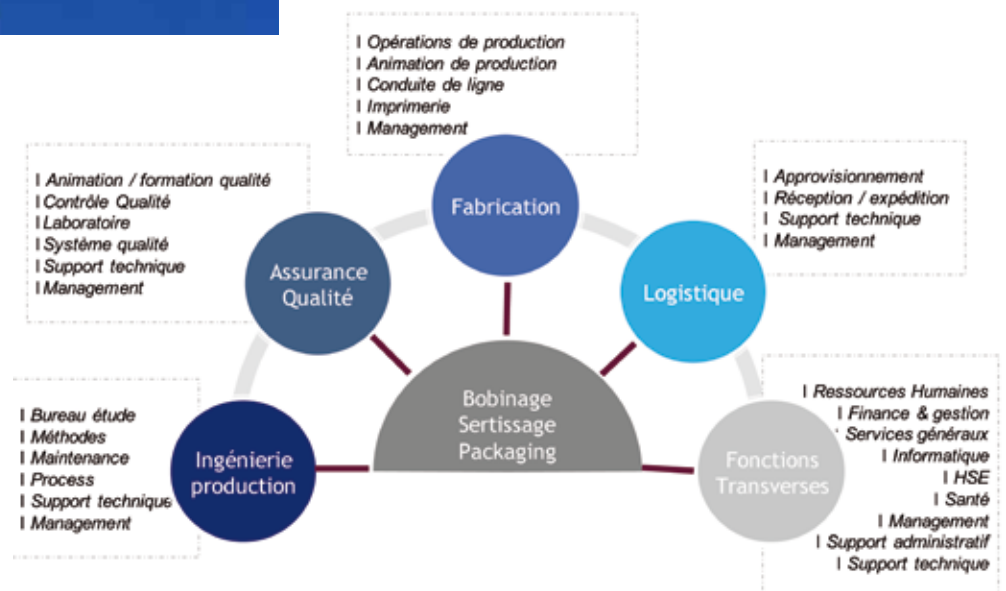
parcs d'activités Euroval, Val Luisant, Lucé Espace activités et ZA de Luisant.

Chartres métropole a participé aux réunions de travail organisées par ces associations. Les thèmes de travail : la sécurité sur les parcs d'activités des biens et des personnes, la gestion mutualisée des déchets, les transports en commun, les gens du voyage : deux nouvelles lignes de bus ont été mises en place sur la zone Chartres Est (secteur Jardin d'Entreprises et Poillot), 7 nouvelles caméras ont été installées dans le cadre du schéma de vidéo protection mise en œuvre à l'échelle de l'agglomération, le renouvellement de la signalétique économique, la mise en place d'un plan de déplacement interentreprises, des aménagement piétons et cyclistes, etc.

Administration de fonds pour accompagner des entreprises en développement créatrices d'emplois et de Plan Local de Redynamisation

Plan Local de redynamisation - ETHICON

Suite à la cessation d'activités du site d'Auneau de la société Ethicon, un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) a été élaboré. Il vise le reclassement de 353 salariés confié par l'entreprise au cabinet BPI. L'entreprise Ethicon a par ailleurs été assujettie à une obligation de revitalisation du territoire impacté par la cessation des activités dont le territoire de Chartres métropole. Ainsi en 2013, 10 entreprises de l'agglomération ayant un projet de création de 5 emplois minimum sur 2 ans, dans les secteurs d'activités de l'industrie, des services et des services à l'industrie, ont pu être accompagnées par des outils financiers pour un total de 119 créations d'emplois.



Plan Local de Redynamisation - ERSA

Dans la perspective de la fermeture de l'Établissement de Ravitaillement de Santé des Armées, l'État a alloué un montant de 1 M€ au territoire pour mettre en œuvre un Plan Local de Redynamisation. La direction du développement économique a animé la réflexion permettant d'aboutir à la définition d'un plan d'action destiné à recréer l'équivalent du nombre d'emplois supprimés, sur 3 ans. Le plan a été adopté en décembre 2011 et s'articule autour de 5 actions :

- 1/ Favoriser et soutenir le développement d'activités endogènes par la promotion de leur savoir-faire auprès de donneurs d'ordres – budget de l'action 714 000 € - contribution PLR 250 000 €.
- 2/ Soutien marketing et commercial aux entreprises chartraines – budget de l'action 50 750 € - contribution PLR 25 000 €.
- 3/ Soutenir la création d'emplois durables par la création d'un fonds local d'aide à l'investissement des PME – contribution PLR 300 000 €.
- 4/ Construction d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprise – budget de l'action 5,7 M€ - contribution PLR 300 000 €.
- 5/ Promotion économique du territoire – budget de l'action 405 000 € - contribution PLR 125 000 €.

Soutenir le développement des entreprises locales

La promotion des savoir-faire locaux

Les rencontres des Savoir-Faire

A la demande des chefs d'entreprise locaux, Chartres métropole organise, depuis 2006, les Rencontres des Savoir-Faire, événement aujourd'hui reconnu comme la manifestation-phare de la performance économique de notre territoire.

L'objectif principal : mettre en valeur les savoir-faire des entreprises pour favoriser les mises en relation et le développement d'affaires entre décideurs et fournisseurs du bassin chartrain. L'événement associe chefs d'entreprises de la sous-traitance industrielle, chambres consulaires, plateforme technologique.

La 8^e édition des Rencontres des Savoir-Faire, le 6 juin 2013, a de nouveau permis aux 500 entreprises présentes de nourrir de nombreux échanges économiques et de saisir de nouvelles opportunités d'affaires.

Selon notre enquête de satisfaction*, 83% des entreprises interrogées assurent que les rendez-vous réalisés, lors de l'événement, peuvent déboucher sur des opportunités d'affaires. L'exposition et le Business Dating ont donc à nouveau joué leur rôle d'apporteur d'affaires. L'ensemble des visiteurs ont pu également découvrir les savoir-faire des 80 exposants, invités par Chartres métropole, et échanger dans un espace original.

Plus largement, les différentes éditions des Rencontres des Savoir-Faire ont contribué de manière concrète au développement économique des entreprises locales. En effet, 70% des entreprises ayant conclu des affaires, grâce à l'événement, déclarent avoir généré un chiffre d'affaires entre 1 à 5 000 € avec en moyenne un à cinq donneurs d'ordres. Il est également important de citer quelques belles réussites : trois entreprises locales ont signé deux contrats d'un montant compris entre 20 000 et 50 000 € et un contrat de plus de 50 000 €.

Le Portail des Savoir-Faire, un nouvel outil au service des entreprises



A l'ère du développement des réseaux sociaux, de la nécessité d'avoir des circuits courts entre apporteurs et preneurs d'affaires, Chartres métropole a ouvert en février 2013 le Portail des Savoir-Faire. Première plateforme web multisectorielle portée par une collectivité, et destinée à booster les échanges commerciaux sur son bassin. Le Portail des Savoir-Faire, offre un accès continu à un ensemble d'opportunités régulièrement renouvelées et une vitrine supplémentaire pour les savoir-faire des entreprises locales.

Le Portail des Savoir-Faire a été inauguré lors d'une soirée au Cinéma les enfants du Paradis, le jeudi 14 mars 2013. Environ 400 chefs d'entreprises étaient présents.

A ce jour, le Portail compte 588 entreprises inscrites dont 295 donneurs d'ordres. 212 offres d'affaires ont été diffusées aux entreprises de Chartres métropole.



Le portail et les rencontres des savoir-faire ont reçu le concours financier du ministère de la défense dans le cadre du Plan Local de Redynamisation de l'ERSA.

Valoriser les atouts du territoire à l'exogène

Chartres métropole au salon de l'immobilier à Paris

Pour la première fois, Chartres métropole a présenté son offre immobilière et l'attractivité du territoire sur un salon international. L'agglomération s'est appuyée de l'organisation de Centréco, l'agence de promotion et de développement économique de la région Centre, pour participer à cette édition 2013. 3 espaces d'information ont pu accueillir les visiteurs désireux de découvrir les offres foncières et immobilières de 8 territoires de la Région Centre (Blois, Bourges, Chartres, Dreux, Indre-Châteauroux, Montargis, Orléans, Tours)

Le SIMI a permis à Chartres métropole de rencontrer les professionnels du marché, prendre connaissance de la conjoncture et des perspectives d'acquisition de marché et faire évoluer des projets immobiliers en cours.

Favoriser la recherche & développement, l'innovation et le transfert de technologie

Les projets de recherche & développement

En 2013, Chartres métropole a suivi les projets de recherche & développement d'entreprises locales ayant bénéficié d'un accompagnement financier au titre des projets labellisés par les pôles de compétitivité :

- Le projet GEOINNOV, société AFITEX – budget du projet 3,3 M€ - contribution Chartres métropole 37 000 € sur 3 ans.

AFITEX participe à deux projets de R&D collaboratifs labellisés par deux pôles de compétitivité. Ces projets devraient permettre à AFITEX de concevoir et de mettre sur le marché de nouveaux produits de traitement des sols. Ces projets devraient générer un accroissement d'activité qui pourrait se traduire par la création d'une dizaine d'emplois et l'extension des bâtiments de Champhol dans les 5 ans.

- Le projet GRANOLIN, société ALBAN MULLER – budget du projet 3,3 M€ – contribution Chartres métropole 64 000 € sur 4 ans.

Chartres métropole a octroyé une subvention à la société Alban Muller International pour l'accompagner dans les travaux qu'elle doit mener dans le cadre d'un projet de R&D collaboratif labellisé par trois pôles de compétitivité, intitulé GRANOLIN, ayant notamment pour objectif de permettre une meilleure valorisation de la graine de lin. Ce projet devrait permettre à l'entreprise installée à Fontenay-sur-Eure d'élargir sa gamme d'actifs naturels et de générer une croissance de son chiffre d'affaires estimée à 3,4 Meuros dans les 4 ans à venir. Ces développements pourraient se traduire à par création de 3 emplois sur le site.



L'innovation et le transfert de technologies

Chartres métropole contribue financièrement au fonctionnement de l'Institut Universitaire Technologique et de la plate-forme technologique qui soutiennent et accompagnent l'innovation et le transfert technologique au sein des PME / PMI du territoire par une subvention annuelle de 92 000 €.

Stimuler les réseaux, engager les réflexions de fond

Chartres métropole déploie à l'attention des entreprises, un éventail de manifestations, leur permettant d'enrichir leurs relations d'affaires, de développer très concrètement leur chiffre d'affaires, ou encore d'engager des partenariats collaboratifs.

La Force d'Entreprendre

2013 a permis à la Force d'Entreprendre, club des décideurs locaux dont Chartres métropole assure l'animation depuis l'origine, d'asseoir auprès de sa cible de chefs d'entreprises, les Mardis de la Force d'Entreprendre. La formule de petit-déjeuner débat, la seule dans ce format à l'échelle locale, contribue à créer un esprit "club de prospective économique". En effet les thématiques abordées par les entrepreneurs qui témoignent, ont l'ambition de partager les meilleures pratiques, voire d'insuffler des développements nouveaux auprès de l'auditoire. Corinne Weckenmann, Directrice des opérations chez MMA, a accepté de reprendre la présidence du club pour l'année.

3 rendez-vous ont réunis en moyenne une soixantaine de personnes au Cours Gabriel (Grand Monarque) :

Le mardi 19 mars 2013, «Crédit d'Impôt Compétitivité & Emploi, et autres crédits : des opportunités pour se développer ? »

Le mardi 24 juin 2013, «Sécuriser la relation client-fournisseur ?» Comment verrouiller vos conditions générales de vente ? Comment anticiper les défaillances de vos partenaires et les contentieux ? Comment déceler une pratique abusive irrégulière chez votre cocontractant ?

Le mardi 22 octobre 2013, «La certification : quels avantages pour les entreprises ? Comment mieux se développer sur ses marchés en étant certifié ? Peut-on se passer de certification pour être compétitif ? »

Les Entretiens de Chartres 2013, Assises nationales de l'Artisanat

Vendredi 11 octobre 2013, au sein du parc des Expositions de Chartres, au cœur des Artisanales, Chartres métropole a organisé en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la cinquième édition des Entretiens de Chartres, (2006 pour la première).

Les Entretiens de Chartres se veulent le colloque national économique qui met sous les projecteurs des idées fortes, qui permettront au monde de l'artisanat de s'affirmer plus encore au sein de l'économie du pays. Les thèmes sont abordés à la fois sous l'angle économique, sociétal et politique afin qu'il y ait un réel débat de fond, et des pistes de réponses à des problématiques importantes, qui alimenteront les travaux des parlementaires.



Cette journée animée par Pascal BERTHELOT, animateur quotidien sur EUROPE 1, avait pour thème : « L'artisanat en mutation : nouveaux entrepreneurs, nouveaux métiers ».

Renforcer le positionnement de Chartres Métropole comme la capitale de la Cosmetic Valley, le cluster parfums et cosmétiques

Soutien accru au pôle de compétitivité

En 2013, Chartres Métropole a renouvelé son soutien financier et technique au Pôle de compétitivité de la Cosmetic Valley en participant notamment aux comités techniques, comités de pilotage et conseil d'administration.

Congrès international Parfums & Cosmétiques - Enjeux réglementaires, les 20 et 21 novembre 2013 à Chartrexp

En 2011, le CODEL ayant choisi de ne plus porter le Congrès chartrain de référence sur cette thématique. Une nouvelle organisation collaborative a vu le jour avec la Cosmetic Valley, et à l'initiative de Chartres métropole, de manière à assurer la continuité de cet événement majeur sur le territoire.

Chartres métropole, fort de son expertise dans le pilotage et la coordination directe de manifestations économiques, a ainsi assuré l'ingénierie globale du projet aux côtés de la Cosmetic Valley, organisateur-référent. Ce nouveau mode d'organisation a ainsi permis de diminuer de moitié le montant de la subvention précédemment allouée à cet événement.

En 2013, le congrès a de nouveau été un vif succès, et a réuni plus de 512 participants soit 10% de plus qu'en 2012. Cet événement fait aujourd'hui référence au plan de la réglementation des produits de la filière, et accueille de plus en plus de congressistes étrangers.



Le congrès est également devenu le lieu de référence pour les écoles impliquées dans le Mastère spécialisé Sécurité et Réglementation Internationale des parfums et produits cosmétiques (école de Biologie Industrielle, ESCOM chimie de Cergy-Pontoise et l'ISIPCA de Versailles) qui profitent de cette occasion pour organiser la remise de diplômes aux lauréats du mastère depuis 3 ans.

Promouvoir Chartres auprès des entreprises de la filière : La Soirée Inattendue de Chartres, soirée de gala pour la Cosmetic Valley

Afin de renforcer toujours plus l'identification de Chartres comme le lieu de rendez-vous idéal des professionnels de la cosmétique, Chartres métropole a organisé pour

la soirée de gala au soir du 1^{er} jour de congrès, mercredi 20 novembre, moment très attendu des congressistes, rebaptisé depuis 2010 Soirée Inattendue de Chartres. A cette occasion, les 300 convives ont découvert un monument incontournable de Chartres, le Théâtre, avant de partager le traditionnel et au combien apprécié cocktail dinatoire. En introduction de la soirée inattendue, Chartres métropole a accueilli au théâtre le CEEI-Chartres pour la remise des prix du concours Start in Cosmetic.

Promouvoir Chartres comme la capitale de la lumière et du parfum : Chartres en parfums, Samedi 25 mai au vendredi 31 mai 2013.

En 2013, afin de satisfaire à la fois aux enjeux de l'attractivité territoriale, et du dynamisme de la filière parfums et cosmétiques sur son territoire, Chartres métropole a continué sur la dynamique initiée en 2011 d'une semaine économique de promotion de la filière : stand promotionnel Cosmetic Valley, expositions de photos sur les métiers de la filière, ou encore sur les fleurs à parfums, conférences olfactives de l'Osmothèque, ont constitué le principal du programme. La ville de Chartres a complété ce volet économique par un ensemble d'animations ludiques tournées vers le grand public.



2^e Colloque Cosmétopée : jeudi 30 mai de 8h30 à 17h

S'il existe depuis très longtemps une pharmacopée qui recense les plantes à usage thérapeutique, rien n'a jamais été entrepris de manière institutionnelle dans le domaine de la cosmétique. Lancé par la Cosmetic Valley il y a trois ans, le projet Cosmétopée s'inscrit dans le cadre du protocole de Nagoya de 2010. Il fait appel à des partenariats internationaux pour recenser les plantes utilisées à des fins cosmétiques et les savoir-faire traditionnels. Ce projet s'articule autour du programme Sud Expert Plantes 2D, projet international qui veut

renforcer les partenariats entre les sciences botaniques et les utilisateurs de leur savoir (entreprises privées et services publics) pour la conservation et la valorisation de la biodiversité. Il a pour objectif de favoriser l'innovation cosmétique en développant les échanges entre la recherche et le monde industriel, favorisant les partenariats public/privé pour alimenter les entreprises, et tout particulièrement les PME, en nouveaux ingrédients et principes actifs d'origine végétale dans le respect des hommes et de la nature.

Ce colloque organisé avec le concours de la direction du développement économique de Chartres métropole, a réuni 75 participants : entreprises et laboratoires de la filière, acteurs du programme Sud Expert Plantes, partenaires académiques français et internationaux issus de 22 pays engagés dans le programme Sud Expert Plantes.

Le colloque compétence stratégiques – Mardi 28 mai de 9h à 17h

« Le pari des générations au travail », Comment mieux coopérer avec toutes les générations ? Comment attirer et fidéliser des ressources compétences ? Comment mieux travailler ensemble ?

La matinée ayant été consacrée pour sa plus grande part, à une mise en perspectives et une théorisation. L'après-midi a ouvert le champ à des témoignages et une co-construction « d'outils et de stratégie, tout simplement pratiques, pour savoir comment gérer cet intergénérationnel et plus que gérer, en faire une pierre qui entre dans la construction du projet collectif »

Cosmetic Valley et Chartres métropole ont décidé de s'associer pour organiser le deuxième colloque de la filière sur la question des ressources humaines stratégiques. Ce colloque d'une journée a réuni des entreprises, professionnels de la formation et de l'emploi.

La journée « parcours cosmétique » : des formations pour un métier d'avenir – Mercredi 28 mai de 9h à 18h

Pour la première fois s'est tenue une journée spécifique dédiée à la présentation et à la promotion des métiers et des formations de la filière. Cette journée, intitulée « Parcours Cosmétique : des formations pour des métiers d'avenir », avait vocation à sensibiliser les collégiens, les lycéens et les étudiants, aux débouchés potentiels offerts par les entreprises de ce secteur.

Cette journée a permis de découvrir une large palette de métiers et de formations tant scientifiques, industriels que tertiaires. Une dizaine de binômes constitués d'un

organisme de formation et d'une entreprise, ont présenté les parcours de formation et les métiers de la filière.

Selon une étude récemment menée par OPCALIA pour le compte de la Cosmetic Valley, la filière cosmétique constitue un véritable gisement de nouveaux emplois pour les années à venir. La présence significative de nombreux acteurs sur notre territoire, et plus largement sur le département d'Eure-et-Loir nous a invité à anticiper ces besoins potentiels.

Cet événement initié par Chartres métropole est en partenariat de la Cosmetic Valley et la Maison des Entreprises et de l'Emploi.

Les rendez-vous d'affaires pour les jeunes entreprises de la filière cosmétique – Lundi 27 mai de 14h à 18h

Organisés par le Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation (CEEI), les rendez-vous ont offert la possibilité, en une journée, pour les porteurs de projets et des jeunes entreprises de construire leur réseaux de partenaires, d'institutionnels et de financeurs et ainsi concrétiser leur projet sur le territoire.



ECONOMIE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, VIE METROPOLITAINE

DIRECTION DE L'INGENIERIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Au 1^{er} janvier 2013, toute l'activité liée à l'entretien (bâtiments, espaces verts...) a été mutualisée avec les services de la Ville de Chartres. La direction de l'ingénierie de développement durable exerce désormais davantage une fonction d'aménageur et de suivi d'opérations d'investissement que celle de gestionnaire d'équipement.

Les bâtiments

Liste des bâtiments gérés par la direction de l'ingénierie de développement durable :

- locaux de l'ex-siège de Chartres métropole, à Lucé ;
- site Joseph Pichard à Chartres ;
- garage à bennes à Seresville ;
- Point d'Accès au Droit à Chartres ;
- Grenier à sel à Chartres ;
- Local 5 avenue de Beaulieu à Chartres ;
- terrain des gens du voyage de Lucé ;
- terrain des gens du voyage de Mainvilliers ;
- Maison du Vélo à Chartres ;
- Dojo de Saint-Georges-sur-Eure ;
- Centre équestre de Nogent-sur-Eure ;
- ex-siège du Val de l'Eure à Pont Tranchefêtu ;
- centre de loisirs de Bailleau l'Evêque ;
- centre de loisirs de Morancez ;
- centre de loisirs de Jouy ;
- centre de loisirs de Dammarie ;
- terrain de base ball de Gellainville ;
- complexe sportif de Jouy ;
- cuisine centrale à Chartres ;
- dépôts de bus ;
- local kayak à Chartres ;
- installations sportives du collège Soutine à Saint-Prest.

Les principales opérations menées sur les bâtiments en 2013

Salle culturelle et sportive



Dans le cadre de l'opération du Pôle gare, un concours de maîtrise d'œuvre pour la création d'une salle culturelle et sportive a été lancé en 2011. Ce projet s'inscrit dans la rénovation du quartier de la gare (opération Pôle gare).

Le projet prévoit 3800 places en configuration hand-ball et peut recevoir 6000 personnes en configuration concert (assis-debout).



Le projet a été retenu au printemps 2012 et le marché de maîtrise d'œuvre a été signé en juin 2012. Les études ont commencées en septembre 2012 et se sont poursuivies en 2013 avec un dépôt de permis de construire et une remise du dossier PRO en fin d'année. Le coût des travaux est estimé à 37 000 000 euros ht.

Des adaptations au projet ont eu lieu au cours de l'avancement du dossier. Des réunions de suivi ont eu lieu avec la maîtrise d'œuvre, le bureau de contrôle, le coordinateur sécurité, l'aménageur du Pôle gare, ainsi qu'avec différents services qui interviendront dans le cadre de l'instruction du permis de construire (service urbanisme de la Ville, pompiers, préfecture...).

Complexe aquatique : en extension

Suite au lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre fin 2011 pour l'extension du complexe aquatique, le projet a été retenu en mars 2012 et le marché de maîtrise d'œuvre signé en avril 2012.

Les études se sont déroulées d'avril à septembre 2012 avec un appel d'offres à l'automne et un choix des entreprises en décembre.





Le chantier a débuté en février 2013 pour une durée programmée de 12 mois.

L'extension comprend la réalisation d'un bassin de natation extérieur de 50 x 25 m avec tous les aménagements périphériques et notamment la possibilité d'installer 5000 places de gradins pour les grandes compétitions ainsi que l'extension du parking.

Le coût des travaux est de l'ordre de 6 000 000 euros ht.

Il a été également lancé l'achat d'équipements et matériels pour un coût de 80 000 euros (équipements de bassin, chronomètre, robot de fond de bassin, barrières...)

Pôle école maternelle et centre de loisirs à Sours



Dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la mairie de Sours, Chartres métropole a lancé en 2012 un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle école maternelle et centre de loisirs à Sours. Le projet et l'équipe de maîtrise d'œuvre ont été retenus fin 2012.

Les études se sont déroulées en 2013 pour une remise du DCE en fin d'année, après de nombreuses discussions sur le projet, notamment en phase APD, ce qui a conduit à reprendre 3 fois le dossier pour répondre aux attentes des 2 collectivités.



Parallèlement le dossier de permis de construire a été déposé à l'automne et également une procédure de déclaration de projet a été menée afin de mettre en compatibilité le POS de la commune avec le projet en attendant la mise en place du PLU.

L'enquête publique doit se dérouler début 2014.

Le dossier d'appel d'offres a été remis fin 2013 pour un lancement de consultation au printemps 2014.

Le permis de construire devrait également être délivré au printemps 2014 ce qui permettra un démarrage des travaux à l'été 2014. Les travaux sont estimés à environ 3 000 000 euros ht.

Aire d'accueil des gens du voyage à Chartres

La réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage de 50 places de caravanes a été lancée sur la commune de Chartres. La maîtrise d'œuvre est assurée par les services de Chartres métropole.

Les travaux ont débuté en mars 2012 mais le chantier a été arrêté à l'été suite à une procédure judiciaire entamée par une entreprise riveraine. Après une nouvelle procédure de révision du PLU puis à un nouveau dépôt de permis de construire, les travaux ont repris en novembre 2013. Le coût des travaux est de l'ordre de 1 200 000 euros. La livraison de l'aire d'accueil est prévue pour fin février 2014.

Garage à bennes

Réfection de l'alarme anti-intrusion et remplacement du déboureur.

Aires d'accueil des gens du voyage

Démolition de l'ancien pavillon de gardien à Lucé.

Travaux de viabilisation pour les grands rassemblements sur l'ex BA 122.

Lancement d'études pour la rénovation, l'extension et la mise aux normes de l'aire d'accueil de Lucé, l'objectif est de passer de 30 à 50 places de caravanes avec des blocs sanitaires individuels en remplacement du sanitaire collectif existant.

Centre équestre

Travaux de conformité électrique et de remplacement des appareils d'éclairage du manège couvert.

Reprise et extension des allées bétonnées des écuries compris amélioration des écoulements des eaux de surface.



Fin d'aménagement de l'hébergement du centre équestre (antenne télé, pares douches, aménagements paysagers).

Centre de loisirs de Jouy

Etude et lancement de la consultation pour la réfection de sanitaires, office, et peinture de la cuisine, réfectoire, circulation. Les travaux sont programmés au 1er trimestre 2014.

Local Kayak

Etude pour l'agrandissement du local kayak au stade des bas bourgs, dossier de permis de construire, préparation de la consultation. Les travaux sont programmés en 2014.

Dépôts bus

Lancement d'un diagnostic chauffage sur les bâtiments existants du dépôt rue de Beauce à Lucé.

Réfection d'étanchéité sur bureaux et mise en place d'une alarme vol extérieure au dépôt de la rue de la Taye à Lucé.

Cuisine centrale

Dans le cadre de sa compétence restauration collective depuis le 1er juillet 2012, Chartres métropole a décidé de construire une nouvelle unité de restauration collective, le site existant étant devenu vétuste, ne répondant plus aux normes actuelles et son agrandissement ayant été poussé au maximum.

Le choix du nouveau site a été retenu (terrain en zone d'activités de Gellainville).

2013 a vu l'établissement du programme (capacité de 6000 repas/jour extensible à 9000 repas/jour) et le montage du dossier pour le lancement du concours de maîtrise d'œuvre avec le lancement de l'appel à candidatures.

79 candidatures ont été reçues et analysées avec la réunion du jury de concours en fin d'année.

Entre temps la réflexion s'est poursuivie avec notamment la possibilité de regrouper la production avec celle de l'hôpital d'où l'évolution probable des besoins.

Il est fort probable qu'une nouvelle procédure de concours soit relancée en 2014 avec une augmentation de la capacité.

Les parcs d'activités

On recense 31 zones d'activités d'intérêt communautaire dans l'agglomération.



Les principales opérations menées dans les parcs d'activités en 2013

Le travail de recensement des zones d'activités et la mise en place de conventions d'entretien (Luisant, Le Coudray, Barjouville, Fontenay, Saint Georges, Dangers, Bois gueslin, Sours) s'est poursuivi.

Travaux :

Etudes et réalisation des travaux de gros entretien et d'amélioration dans les parcs d'activités (programme de 400 000 euros) :

- réfection d'éclairage public (une rue complète de la ZA des Propylées, différents mâts à Lucé, Gellainville, Mainvilliers, Chartres, Luisant, Le Coudray) ;
- réfection de voirie (ZA de Sours, Gellainville, trottoir rue Charles Coulomb à Chartres...)
- aménagement d'un cheminement mixte piétons vélos dans la ZA de Gellainville (1^{ère} tranche) ;
- pose de bornes anti-stationnement (ZA de Lucé, rue Charles Coulomb à Chartres, rue René Cassin à Chartres) ;
- création de bateaux (ZA Dangers, Gellainville, Mainvilliers) ;
- mise à jour de signalétique d'entreprises.

Extensions :

Suivi technique des dossiers d'extension ou de création de zones d'activités, opérations concédées à la SPL ou à la SAEDEL (jardin d'entreprises, parc d'archevilliers, pôle ouest, zone de la Torche).

Signalétique :

Gros travail pour l'harmonisation et le renouvellement de la signalétique économique avec une priorité sur la ZA EST, qui regroupe le Jardin d'entreprises, Gellainville, Cassin, Poillot, Vovelles, les Petits Dépôts, le Grand Séminaire au Coudray, et sur la ZA du Bois Gueslin.

Recensement de tout l'existant (panneaux directionnels et signalétique des zones), mise en place d'un schéma de signalétique, réunion avec le Conseil Général, la DIRNO, les communes, montage d'un dossier d'appels d'offres pour un marché à bons de commandes de renouvellement de la signalétique, lancement de l'appel d'offres, analyse, et attribution du marché.

Un budget de 450 000 euros sera consacré à la signalétique des parcs d'activités en 2014.

Les espaces verts

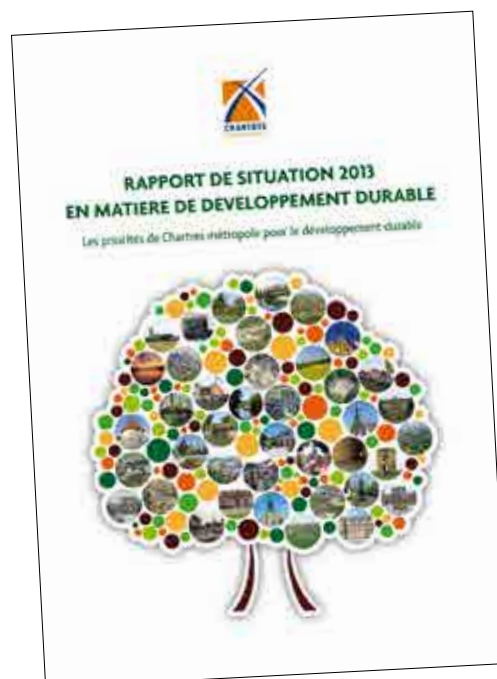
Les espaces verts de Chartres métropole représentent environ 170 hectares répartis sur plus de 90 sites. Ces espaces sont entretenus en régie pour environ 135 hectares et par des sociétés privées pour environ 35 hectares.

Le développement durable

La direction de l'ingénierie et du développement durable a en charge le volet développement durable de l'agglomération comprenant la mise en place de l'Agenda 21, l'étude d'un Plan Climat Energie, l'étude d'un Schéma directeur de réseau de chaleur, l'étude d'un Schéma directeur du Plan Vert à l'échelle des 47 communes de l'agglomération (47 communes au 1^{er} janvier 2013).

Agenda 21

L'agenda 21 de Chartres métropole a été validé par le conseil communautaire en 2012 avec son plan d'actions qui concernent les différents services de la communauté d'agglomération. La direction de l'ingénierie de développement durable assure une veille sur les actions menées par les différentes directions et réalise le rapport de développement durable qui est présenté chaque année au conseil communautaire (voir en annexe).



Plan Climat Energie Territorial

En 2012 une étude d'un plan climat énergie a été lancée avec l'établissement du bilan carbone pour les services et pour le territoire. En 2013 le bureau d'études retenu a poursuivi avec la direction de l'ingénierie de développement durable les études afin de mettre en place un plan d'actions ayant pour but de réduire les gaz à effet de serre et diminuer nos dépenses énergétiques. Ce PCET (plan climat énergie territorial) a été adopté par le conseil communautaire du 14 octobre 2013.

Schéma directeur de réseau de chaleur

En 2012, l'étude d'un schéma directeur de réseau de chaleur a été lancée. Le bureau d'étude avait pour mission d'analyser la situation existante, de faire un diagnostic et de proposer différents scénarios de réseau de chaleur au niveau des communes urbaines. Le rendu de l'étude a eu lieu en 2013 et il a été décidé que pour le moment la ville de Chartres relançait la procédure de DSP sans transfert de compétence à Chartres métropole. L'évolution de ce dossier sera abordée en 2014.

Schéma directeur vélo

En 2013, Chartres métropole a travaillé sur l'élaboration d'un schéma directeur vélo. Un gros travail de recensement de tous les aménagements cyclables à l'échelle des 47 communes a été réalisé par une stagiaire en 5ème année à l'école Polytech à Tours durant 4 mois. Ce recensement a permis d'établir un schéma directeur des aménagements cyclables, aménagements existants, aménagements à envisager, grands itinéraires traversant l'agglomération (Paris Mont - Saint Michel et Saint Jacques de Compostelle), les 3 boucles cyclables du Pays Chartrain et l'étude de faisabilité de création de boucles cyclables thématiques ou sectorielles à l'échelle de l'agglomération. L'établissement d'une carte des aménagements cyclables à l'échelle des 47 communes à destination du public est prévu pour 2014. De même, la mise en place de deux premières boucles cyclables devrait voir le jour en 2014.

Plan de Déplacement Inter-entreprises

Chartres métropole a passé une convention avec la Chambre de commerce et d'industrie pour travailler sur la mise en place d'un Plan de Déplacement Inter-entreprises. Ce premier PDIE est orienté sur la ZA EST où le potentiel est le plus important. Des réunions avec les entreprises ont eu lieu, des questionnaires ont été réalisés pour recenser les pratiques de transport des personnels des entreprises.

Une quinzaine d'entreprises se sont mobilisées sur ce projet, qui se poursuivra en 2014 pour mettre des actions en place favorisant des modes de transport alternatif à la voiture.

Co-voiturage

En partenariat avec le Conseil Général, un lien a été créé sur le site de Chartres métropole pour permettre de consulter la plateforme de co-voiturage du CG.

Parallèlement, deux conventions tripartites ont vu le jour entre le Conseil Général, Chartres métropole et les Communes de Morancez et Dangers pour la création de 2 aires de co-voiturage sur ces communes.

Animation et manifestations :



La direction a participé à des manifestations et mis en place des animations sur le développement durable tout au long de l'année :

- Semaine du développement durable en avril
- Semaine de la mobilité en septembre
- Défi famille énergie positive
- 3 Balades thermographiques en partenariat avec le l'Espace info énergie avec qui nous avons une convention
- animation des sous commissions développement durable avec les élus (PCET, co-voiturage, PDIE, schéma directeur vélo...)
- conférence sur le réchauffement climatique pour le Conseil municipal des jeunes de Lucé
- rédaction du Rapport de situation en matière de Développement Durable
- participation à la Fête mondiale du jeu, en partenariat avec la JCE.

PLAN VERT

Schéma directeur

Dans le cadre de l'agrandissement de l'agglomération, il a été décidé de lancer l'étude d'un schéma directeur à l'échelle des 47 communes. Le schéma directeur de 2003 concernait les 7 communes urbaines.

Ce nouveau schéma directeur se base sur le principe des trames verte et bleue avec un objectif premier de préservation des espaces naturels et la recherche de continuité écologique.

Il intègre la volonté de Chartres métropole d'assurer un maillage du territoire par des coulées vertes intégrant les déplacements doux.

Le bureau d'études a été retenu à la fin de l'été 2012 et son travail a débuté en septembre pour une durée d'environ 1 an. Le rendu final de l'étude a eu lieu en novembre 2013 et le Schéma directeur du plan vert sera adopté par le conseil communautaire le 20 janvier 2014.

Travaux

• Liaison Fontenay – Lucé – Luisant :

Etude et lancement des travaux sur la liaison entre la rue de la Taye et la rue du Maréchal Leclerc à Lucé. Aménagement d'une longueur de 1,2 kilomètres d'une coulée verte avec piste mixte piétons vélos et aménagements paysagers. Coût des travaux de l'ordre de 500 000 euros.



Parallèlement à ces travaux, nous avons mené les négociations et préparations pour les acquisitions ou échanges de terrains sur ce secteur, compris relevés de géomètre et bornage.

• Cheminement RD 24 à Chartres :

Etude et préparation des travaux pour la création d'une liaison mixte piétons vélos entre l'avenue Victor Hugo à Chartres et le Jardin d'entreprises, les travaux sont programmés au 1^{er} trimestre 2014. Travail en co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Chartres qui prend en charge l'éclairage public et les aménagements de sécurité, Chartres métropole prenant tout l'aménagement du cheminement et les aménagements paysagers.

Coût de l'ordre de 250 000 euros.

• Lavoir de la promenade de la fondation d'Aligre :

Etude et demande de devis pour la réfection partielle du lavoir de la promenade de la fondation d'Aligre. Les travaux seront réalisés au 1^{er} trimestre 2014, coût de l'ordre de 25 000 euros.

Etudes

En 2013, Chartres métropole a travaillé sur un programme d'aménagements pour la période 2014 – 2020 sur l'axe de la vallée de l'Eure entre Morancez et Jouy.



ECONOMIE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, VIE METROPOLITAINE



LES GRANDS EQUIPEMENTS

Aérodrome

La nécessité de réorganiser l'aérodrome est issue du projet d'aménagement du plateau Nord Est par la ville de Chartres : celui-ci est réalisé et financé par la SPL Chartres Aménagement dans le cadre de ce projet global.



A la fin de l'année 2012, l'important travail de concertation a abouti au choix de reconstruire les installations bâties de l'actuel aérodrome au nord de la plateforme, en conservant en l'état les pistes aéronaves et planeurs.

Les installations existantes (club house des clubs, locaux de formation, ateliers d'entretien, hangars avions et planeurs) vont être reconstruites tout en intégrant également un atelier pour le Club d'aéromodélisme de Chartres.

L'année 2013 a été consacrée aux différentes études préliminaires nécessaires et au choix du maître d'œuvre, le Cabinet ARC&A, qui est chargé de mener à bien ce projet. Les travaux pourraient commencer à la fin de l'année 2014.



Souhaitant aider les clubs locaux dans le développement d'actions de formation et leur permettre d'accéder ou de maintenir leur niveau de performance au niveau national ou international, Chartres métropole a soutenu financièrement en 2013 l'Aéroclub et le Centre de Vol à Voile de Chartres :

l'Aéroclub pour la participation d'une jeune pilote chartraine, sélectionnée par la FFA parmi les meilleurs jeunes pilotes nationaux, au Tour Aérien 2013 des Jeunes Pilotes et pour l'acquisition d'un nouvel avion équipé d'instruments de bords modernes lui permettant de proposer une nouvelle gamme de formation « Vol aux Instruments », unique en Région Centre.



Le Centre de Vol à Voile, club formateur au Brevet de Pilote Planeurs mais aussi évoluant au niveau national et international (13 titres de champion de France, 2 titres de champion d'Europe, 2 titres de champion du monde...), pour l'acquisition d'un planeur biplace de dernière génération, leur permettant ainsi d'accompagner les vélivoles vers la compétition et le haut niveau tout en poursuivant les actions en direction des jeunes.



Equipements sportifs

Chartres métropole possède plusieurs équipements sportifs de proximité, dont elle a confié la gestion quotidienne aux mairies sur le territoire desquelles ils sont implantés.

C'est le cas depuis 2011 du Dojo de Saint-Georges-sur-Eure et du terrain de Base-ball de Gellainville et depuis fin 2012, du nouveau complexe sportif de Jouy, inauguré le 18 juin 2013.



Chartres métropole a repris la compétence sur les installations sportives du Collège Soutine depuis le 1^{er} janvier 2013. C'est donc un nouvel équipement sportif qu'elle a confié en gestion à la commune de Saint-Prest.

Tous ces équipements sont utilisés quotidiennement par de nombreuses associations sportives, des accueils de loisirs et des établissements scolaires.

Baseball : les French Cubs en D1



Résident du terrain de Base Ball de Gellainville, l'équipe des French Cubs a accédé à la D1 à l'issue de la saison 2013 du fait de son nouveau titre de champion de France de D2.

A ce jour, le club compte 5 équipes et un peu plus de 100 licencié(e)s.



Les fréquentations en chiffres :

Ouvert **363** jours/an

150 000 entrées en 2 mois (juillet/août)

2 000 élèves en moyenne par semaine

1 000 personnes/semaine pratiquent une activité Vert Marine (80 cours par semaine)

3 500 abonnés

Environ **55 000** patineurs et **30 000** plongeurs

40 animations par an

En été, **7%** des usagers viennent de l'Île-de-France (53% de l'agglomération)

283 classes de maternelles et primaires étaient inscrites dans les plannings pour l'année scolaire 2013/2014, l'agglomération prenant en charge les lignes d'eau et le transport.

165 classes de secondaires ont fréquenté l'équipement, dont 49 créneaux pour l'année scolaire 2013/2014 pour les sections sportives des collèges et lycées (natation course et triathlon).

Les 4 clubs liés à l'Odysée (Chartres Métropole Natation, Chartres Métropole Canoë-Kayak, Chartres Métropole Triathlon et Subaqua Club) continuent à bénéficier du soutien financier de l'agglomération et poursuivent leur croissance en termes de licenciés et de résultats sportifs.

L'ODYSSEE

Le complexe aquatique avec patinoire a enregistré 753 000 entrées en 2013.



Le Centre équestre de Nogent-sur-Eure

Le Centre équestre des Ecuries du Val de l'Eure, exploité par le Club Hippique du Carillon, poursuit son ascension avec des résultats sportifs 2013 significatifs en championnats départemental et régional, mais également en championnat de France : médaille d'or en Concours Complet, médaille d'argent en Dressage.



Antenne du CFA des Métiers du Sport et de l'Animation, le club hippique accueille, comme chaque année, une cinquantaine de stagiaires apprentis BPJEPS Activités équestres (pour 2013 : 22 jeunes en 1^{ère} année et 26 jeunes en 2^e année), salariés de centres équestres et poneys-clubs de la Région Centre et suivant leur formation pratique sur le site de Luisant ou de Nogent-sur-Eure.



En plus des pratiquants individuels (431 cavaliers en 2013 aux Ecuries du Val de l'Eure), le Centre accueille toujours un nombre important de groupes (scolaires, centres de loisirs, jeunes en difficultés et handicapés).

Ouverture d'un centre d'hébergement



En 2013, le centre d'hébergement du centre équestre des Ecuries du Val de l'Eure a ouvert ses portes au public. Conçu initialement pour les élèves, stagiaires et compétiteurs du centre équestre contigu, il accueille aussi désormais les touristes, individuels ou groupes. Sa gestion a été confiée au Club Hippique du Carillon.

Sur 280 m², il propose 22 couchages en dortoirs ou chambres doubles équipées de sanitaires et salles de bain individuelles. Une salle de vie commune disposant d'une cuisine en libre service et d'un coin salon TV est mis à disposition. Il a été inauguré le 27 juin 2013.



ECONOMIE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, VIE METROPOLITAINE

L'ENFANCE JEUNESSE



Accueils de loisirs

En 2013 les accueils de loisirs ont reçu, pendant les mercredis, les petites et les grandes vacances, les enfants de maternelle et primaire au sein de 7 pôles gérés par Chartres métropole : aux pôles de Jouy, Sours, Morancez, Saint-Georges-sur-Eure, Amilly, Bailleau-L'Evêque déjà en gestion depuis 2011, s'est rajouté depuis le 1^{er} janvier 2013 le pôle de Dammarie, construit et géré précédemment par la communauté de communes du Bois Gueslin.

L'année 2013 a été celle de la poursuite des actions déjà engagées mais aussi de la refonte des grilles tarifaires, puisque les tarifs et modalités proposés aux usagers du service étaient historiquement différents selon les pôles fréquentés.

Les élus ont donc voté une nouvelle grille de tarifs, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013, valable pour toutes les familles, quel que soit le pôle fréquenté, ce qui permet d'uniformiser les conditions d'accueil pour tous les résidents des communes de – de 3000 habitants de Chartres métropole.

En effet, les communes de + de 3000 habitants ont conservé la compétence pour la gestion des accueils de loisirs et restent donc autonomes tant dans les actions qu'elles mènent que dans les conditions tarifaires d'accueil.

La principale modification a consisté à revoir l'amplitude entre le tarif le plus bas et le tarif le plus élevé pour tenir davantage compte de la capacité contributive des familles.

Pour mémoire, le prix d'un accueil en centre de loisirs pour un enfant représente environ 40 € par jour. Sur ce prix, les familles contribuent à hauteur de 14€ en moyenne, la CAF à hauteur de 6 €, le reste étant à la charge de Chartres métropole, soit 50% du coût réel.

Cette nouvelle grille de tarifs a également uniformisé les conditions de réduction à partir du 2^e enfant, les possibilités de s'inscrire à la journée ou la demi-journée avec ou sans cantine.

Enfin, les tarifs des actions pour les adolescents ont suivi le même mouvement de refonte et d'harmonisation, avec des tarifs pour les séjours qui s'échelonnent des anciens tarifs les plus bas dans la grille de revenus jusqu'au tarif forfaitaire unique qui était en vigueur sur certains territoire. Les familles ont ainsi vu les tarifs baisser ou stagner selon les cas.

Les usagers bénéficient donc aujourd'hui du même service au même prix, quel que soit le pôle fréquenté.

Au cours de l'année 2013, les animations proposées aux adolescents (collégiens et lycéens de moins de 18 ans) des communes périurbaines ont été globalisées au sein d'une offre commune, permettant de diversifier les propositions d'activités pour tous :

- accueil en local Ados pendant les petites et grandes vacances à Saint-Georges-sur-Eure et Dammarie,
- séjours au ski en février,
- camps d'été en France et à l'étranger. En 2013, le séjour à l'étranger a eu lieu à Barcelone, après le Portugal en 2012
- formations BAFA pour devenir animateur au sein des accueils de loisirs : 22 jeunes ont bénéficié du stage théorique BAFA
- formations babysitting ou secourisme, journée découverte de la plongée à l'Odyssee, du ski nautique ...

Des activités sportives sont également proposées certains week-ends, telles que des activités patinoire, simulateur de glisse, parc Astérix, paintball et ski nautique, lasergame, karting, baptême de l'air, acrobancane et saut en catapulte ...



Relais d'Assistants Maternelles

Le Relais d'Assistants Maternelles est un lieu de rencontres et d'échanges qui s'adresse aux parents de jeunes enfants à la recherche d'un mode de garde individuel et qui vise à améliorer l'accueil par les assistantes Maternelles en leur apportant des outils de professionnalisation.

Après l'ouverture des ateliers hebdomadaires sur les pôles de Jouy et Morancez qui avait eu lieu en décembre 2012, le pôle de Sours a ouvert ses ateliers en mars 2013, ce qui en fait le 6e pôle où se tiennent chaque semaine* des ateliers d'éveil, destinés aux assistantes maternelles du territoire et aux enfants qu'elles accueillent.

* sauf exception les ateliers n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires puisque les locaux sont utilisés par les accueils de loisirs.

Le développement des services s'est également poursuivi avec l'ouverture au mois de mai d'ateliers itinérants, de fréquence mensuelle, dans les communes de Berchères-Les-Pierres, Prunay-Le-Gillon, Barjouville et Dangers.

L'année a été rythmée par les sorties pédagogiques et temps de fêtes habituellement proposés par le RAM aux assistantes maternelles, aux enfants et à leurs parents :

- galette des rois (Jouy et Amilly)
- chasse à l'œuf (Morancez et Bailleau l'Evêque)
- kermesse de fin d'année (Saint-Georges-sur-Eure et Jouy)
- spectacle au Compa
- cueillette de Ouerry à Amilly
- visites de la caserne des pompiers de Chartres
- Journée Nationale des Assistantes Maternelles » organisée le 25 novembre 2013 au Gymnase de St Georges sur Eure. Le gymnase a été aménagé avec une structure gonflable, un espace motricité, un espace cuisine, une espace jeux de construction, un espace voitures, animaux... Des ateliers animés par les éducatrices de jeunes enfants ont été proposés tout au long de la journée comme manipulation, lecture, peinture...
- spectacle de marionnettes à Noël (Amilly et Sours), animé et joué par les animateurs du Centre Aéré du Val de l'Eure

Compte tenu de l'étendue du territoire à couvrir (les communes de – de 3000 habitants de Chartres métropole) et du nombre d'assistantes maternelles auxquelles elles s'adressent (plus de 300), les actions sont la plupart du temps doublées sur 2 pôles géographiques distants ou reproduites 2 fois, afin de permettre à chacun de s'y rendre.

Après les formations en 2012 sur les thèmes du jeu, de la psychomotricité et de l'alimentation, les réunions thématiques de l'année 2013 ont eu lieu sur les thèmes suivants :

- le contrat de travail et les congés payés (à Saint-Georges-sur-Eure et Jouy)
- la rupture de contrat (Saint-Georges-sur-Eure et Morancez)

- le livret d'accueil (à Fontenay-sur-Eure)
- arrêt maladie et congés maternité (Saint-Georges-sur-Eure et Jouy)

Par ailleurs un cycle de 3 débat-conférences sur le thème « Favoriser les relations entre les parents, les enfants et les professionnels » et animé par une psychologue à l'IRFA a été initié à la fin de l'année 2013 pour se poursuivre au début de l'année 2014. Face à la forte demande des assistantes maternelles et afin de préserver la qualité des échanges, un deuxième cycle a du être mis en place.



Les Points d'Information Jeunesse

Les points d'information jeunesse (PIJ) sont des lieux d'information qui s'adressent à tous les jeunes, de manière anonyme et gratuite, sur tous les thèmes pouvant les amener à l'autonomie : le logement, la santé, les formations, l'emploi, les loisirs... Ils peuvent également accompagner les projets individuels ou collectifs des jeunes (projets associatifs, d'échanges européens, de création d'entreprise).

Les activités 2013 du PIJ de Chartres métropole :

- participation au Forum des Métiers à Chartreexpo, et au forum Boostemploi
- ateliers sur les thèmes de la citoyenneté, les jobs d'été, les loisirs pendant les vacances, la santé (mangez bougez), les addictions
- 2^e édition du concours de logo d'Information Jeunesse
- renouvellement de l'opération « 1 jouet pour Noël » : collecte de jouets au profit des hôpitaux de Chartres

En 2013 le Point d'Information Jeunesse a touché près de 400 jeunes, que ce soit lors des manifestations extérieures ou lors des ateliers ou permanences des 2 antennes de Bailleau-L'Evêque et Saint-Georges-sur-Eure.



SERVICES PUBLICS ENVIRONNEMENTAUX et TECHNIQUES, TRANSPORTS

LES DECHETS



LES DECHETS

Extension du territoire et reprise du service

La Communauté de Communes du Bois Gueslin a fusionné avec Chartres métropole au 1^{er} janvier 2013. 5 nouvelles communes sont ainsi venues rejoindre la communauté d'agglomération. A cette date, le Sirtom du Pays Chartrain, en charge de la gestion des déchets sur la communauté de communes du Bois Gueslin notamment, a été dissout.

Pour assurer la continuité du service en matière de collecte et traitement, les marchés de prestations du Sirtom ont été repris par Chartres métropole pour la part correspondante aux communes concernées.

Il est à noter que l'extension du territoire a permis l'intégration de la déchetterie de Dammarie dans le patrimoine de Chartres métropole au 1^{er} janvier 2013.

Renouvellement des bennes à ordures ménagères

En 2013, 3 nouvelles bennes de collecte ont été réceptionnées. La régie de collecte dispose désormais de 13 véhicules neufs de PTAC de 12 et 19 tonnes. Le renouvellement va se poursuivre en 2014.

Ces nouveaux véhicules sont notamment équipés du système Eco-control développé par la société Faun, qui permet de réduire les consommations de gasoil et donc d'être plus respectueux de l'environnement.



Programme local de prévention des déchets

Signé fin 2012, le plan local de prévention des déchets de Chartres métropole est entré dans sa première année, consacrée à son élaboration. Il s'agit pour l'agglomération de réaliser un diagnostic, d'identifier les actions à mettre en œuvre et les partenaires associés. L'objectif visé à terme consiste à réduire de 7% le poids des ordures ménagères, sur 5 ans.



A ce titre, il a été mis en œuvre une opération pilote de compostage domestique sur les communes de Saint Georges-sur-Eure et Fontenay-sur-Eure. Au total, 137 composteurs ont été distribués, moyennant une participation financière des usagers d'environ 40% du coût total.

Tarification des apports professionnels en déchetterie



Depuis de nombreuses années, les professionnels de l'agglomération ont accès aux déchetteries de Chartres métropole pour éliminer leurs déchets d'activité, sous certaines conditions.

Afin de continuer à offrir une solution de proximité aux professionnels et d'assurer le financement du service par l'ensemble des utilisateurs, Chartres métropole a mis en place une tarification des professionnels en déchetterie à partir du 1^{er} juin 2013. Des grilles tarifaires spécifiques ont été définies permettant de facturer les apporteurs occasionnels d'une part, et les abonnés d'autre part.

Equipements de collecte

- Points d'Apport Volontaire

De nouveaux conteneurs enterrés ont été mis en service en 2013 : Résidence des Flandres, Tour « Ile de France », Tour « Provence » et quartier Béguines à Lucé, rue la Sente Fleurie à Luisant, quartier de Beaulieu à Chartres. Au total, l'agglomération compte 821 conteneurs enterrés dont 401 destinés aux ordures ménagères (conteneurs petit volume et gros volume).



Concernant le parc de PAV aériens, 5 nouveaux conteneurs ont été mis en service en 2013, quatre pour le verre à Barjouville et un pour le biflux au CFA de Chartres. Chartres métropole compte 399 conteneurs aériens d'apport volontaire destinés au tri sélectif.

Pour assurer la maintenance du parc de conteneurs, Chartres métropole fait intervenir la société VEOLIA PROPLETE, dans le cadre d'un marché de prestation de services. Des campagnes de maintenance préventive et des opérations de réparation sont régulièrement assurées. Enfin la campagne annuelle de lavage des conteneurs a été réalisée de mai à octobre sur l'ensemble du parc.

- Sacs

Comme chaque année, Chartres métropole a continué à assurer la distribution des sacs poubelles auprès des habitants concernés.

En 2013, ce sont 3,3 millions de sacs qui ont été mis à la disposition des habitants pour faciliter la gestion de leurs déchets. Ce chiffre est stable depuis la mise en place des collectes en bac roulants en 2011.

Communication auprès du public

Depuis plusieurs années, Chartres métropole propose des animations en milieu scolaire pour promouvoir le tri et le recyclage des déchets.

En 2013, 15 écoles maternelles et primaires ainsi que 2 collèges et 1 lycée ont bénéficié de ces interventions réalisées par les ambassadeurs du tri. De la même manière, 1 maison de retraite, 2 régies de quartier et 7 centres de loisirs ont été sensibilisés au tri des déchets.

Des animations grand public ont également été réalisées en 2013 :

- Tournée des Dééglingués du 2 au 7 juin pour promouvoir le recyclage des DEEE.
- participation à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets du 16 au 24 novembre (exposition et ateliers ludiques à l'heure de la récréation dans 2 écoles de l'agglomération).
- partenariat avec l'Odyssée lors du championnat de France des Maîtres : l'opération a permis de trier et recycler environ 300 kg d'emballages pour un volume supérieur à 4 m³.





Zoom

L'Agglo a fait son nettoyage de printemps

Dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, Chartres métropole a organisé le 7 avril 2013 son premier « nettoyage de printemps ».

Plus de 2,5 tonnes de déchets ont été ramassés par plus de 630 bénévoles, dans les 19 communes de l'agglomération qui se sont mobilisées pour cette opération.

Résultats

- Collecte :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des ratios de collecte en kg/hab/an :

(kg/hab/an)	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ordures ménagères	353	345	337	305	293	280
Déchets recyclables (emballages, papiers, verre)	57	56	58	71	72	71
Total	410	401	395	376	365	351

La production d'ordures ménagères a fortement diminué depuis 2010, due principalement à une production assez faible sur le secteur périurbain. La production des déchets recyclables a considérablement augmenté entre 2010 et 2011, mais stagne depuis 2011.

La production de déchets ménagers et assimilés (OM, emballages, JRM, verre) est de 351 kg/an/hab en 2013. **Le PEDMA, dans le cadre de la prévention des déchets, fixe un objectif à 341 kg/an/hab à l'horizon 2015, soit une baisse de 3% à atteindre.**

Evolution des tonnages collectés par type de déchets

Type de déchets	2011 (t)	2012 (t)	2013			
			(t)	Evolution 2012/2013	Ratio (kg/hab)	Perf moyenne nationale (kg/hab) ¹
Ordures ménagères	30267	32671	33779	3%	280	298.3
Emballages JRM	4221	5029	5318	6%	44	45.9
Verre (AV + cafetiers)	2529	2997	3253	9%	27	29
Encombrants	727	903	964.5	7%	8	12.3
Déchets végétaux	3180	4119	4151	1%	34	18.1
Emballages des commerçants	393	388	360	-7%	-	-
DASRI	1.021	1.782	1.637	-8%	-	-

1 : Données 2009 issues de Déchets Editions 2012, Chiffres clés, ADEME

Déchetteries

En 2013, les déchetteries de Lucé et Champhol ont été ouvertes au public pendant environ 310 jours et celles de Saint Aubin des Bois et Dammarie pendant environ 200 jours. La fréquentation moyenne sur les 4 déchetteries est de 126 usagers par jour. (+ tableau (à reprendre sur pdf)

+ de 128 800 apporteurs recensés en 2013

Apport moyen = 147 kg/usager

	Champhol (t)			Lucé (t)			Saint Aubin des Bois (t)	Dammarie (t)	TOTAL (t)			
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2013	2013	2011	2012	2013	2012/2013
Bois	532	430	288	787	547	229	95	250	1320	977	762	-22%
Cartons	132	136	122	188	173	153	68	97	320	308	450	46%
DOM	57	53	50	88	78	56	15	20	145	130	140	8%
DÉEE	164	170	181	237	255	228	77	57	401	423	538	27%
Déchets Vég.	1383	1562	1469	1433	1287	1180	1120	954	2826	2849	4722	66%
Gravats	1485	1584	1651	1943	1890	1389	626	571	3428	3273	4236	29%
Huiles	5	5	8	8	10	7	3	4	13	15	21	40%
Lampes	0.4	0.1		0.3	0.4	0.8	0.2	0.1	0.7	0.5	1	118%
Métaux	194	204	182	267	227	207	85	107	461	431	581	35%
Pneus				1.9	9.2	9.7			1.9	9.2	10	6%
Tout-venant	2030	2213	2353	2467	2534	3001	845	1235	4497	4747	7434	57%
TOTAL	5694	6356	6312	7415	6807	6461	2028	3196	13413	13163	18306	44%

Traitement :

Les déchets ménagers et assimilés pris en charge par Chartres métropole en 2013 sont traités selon 4 filières distinctes :

- Incinération avec valorisation énergétique : 33 778 tonnes

- Enfouissement (en site de classe 1 ou 2) pour les encombrants et résidus d'incinération

- Valorisation matière par recyclage

- Compostage : 12 400 tonnes de déchets végétaux réceptionnés sur la plate-forme de Lucé



SERVICES PUBLICS ENVIRONNEMENTAUX et TECHNIQUES, TRANSPORTS

LES TRANSPORTS URBAINS



Les principales missions de la direction des transports

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le périmètre de transports urbains, dont l'autorité organisatrice est Chartres métropole, intègre les 5 nouvelles communes suivantes :

- la Bourdinière Saint Loup,
- Dammarie,
- Fresnay le Comte,
- Mignières,
- Ver lès Chartres.

La direction des transports assure le suivi technique de l'activité transports urbains de Chartres Métropole en tant qu'autorité organisatrice de transports.

La direction des transports a notamment pour mission d'améliorer l'adéquation offre/usages, d'assurer le contrôle et le suivi technique du délégataire et de l'exploitant à qui a été confiée l'exploitation du réseau, et de planifier et réaliser les investissements relatifs aux transports urbains.

La direction des transports assure par ailleurs le suivi des 11 conventions passées avec les autorités organisatrices de second rang et finance la totalité des dépenses des transports des élèves de primaire et de secondaire

Périmètre de transports urbains (PTU)

Avec les 5 nouvelles communes ayant intégré le PTU à compter du 1^{er} janvier 2013, celui-ci couvre depuis cette date un périmètre de 47 communes.

Une différence d'exploitation entre le réseau typiquement urbain (à l'échelle de l'agglomération) et le réseau des communes du PTU hors agglomération dit périurbain : chacun de ces réseaux fait l'objet d'un contrat spécifique (délégation de service public pour le premier et marché d'exploitation pour le second).

Le PTU permet à Chartres métropole :

- d'organiser les transports urbains
- de percevoir le versement transport

Le taux du Versement Transport est harmonisé à l'échelle du Périmètre de transports Urbains depuis 2009 : ce taux était en 2013 de 1,15 % sur l'ensemble du PTU.

Opérations réalisées en 2013

• PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS :

Pilotage de l'étude lancée en 2009 de Plan de Déplacement Urbain. Document de prospective et de planification territoriale, il définit les principes généraux de l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement. Il aborde en particulier les thèmes des déplacements liés aux entreprises, la sécurité routière, l'impact environnemental et l'accessibilité des transports.

Durant l'année 2013, le projet a été finalisé en tenant compte en particulier de l'extension du périmètre d'étude (avec les extensions du périmètre de Chartres métropole), et a été arrêté lors du conseil communautaire du 13 mai 2013, puis soumis à enquête publique.

• SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE :

Pilotage de l'étude pour l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité.

L'année 2013 a été consacrée à la finalisation du schéma d'accessibilité des véhicules, des arrêts et locaux d'accueil des voyageurs, ainsi que du référentiel d'accessibilité.

Le schéma directeur d'accessibilité a été approuvé par le conseil communautaire du 13 mai 2013.

Modification de services de transports urbains et tarifs

• RENFORCEMENT DU RESEAU FILIBUS VERS LES COMMUNES DE LA 1^{ère} COURONNE AUTOUR DE CHARTRES A COMPTER DU 2 SEPTEMBRE 2013

Le réseau Filibus de Chartres métropole est réparti en un secteur urbain (9 communes), desservi par des lignes de bus exploitées en délégation de service public, et un secteur non urbain (38 communes), desservi par des lignes régulières et des circuits scolaires de cars, exploités dans le cadre d'un marché public.

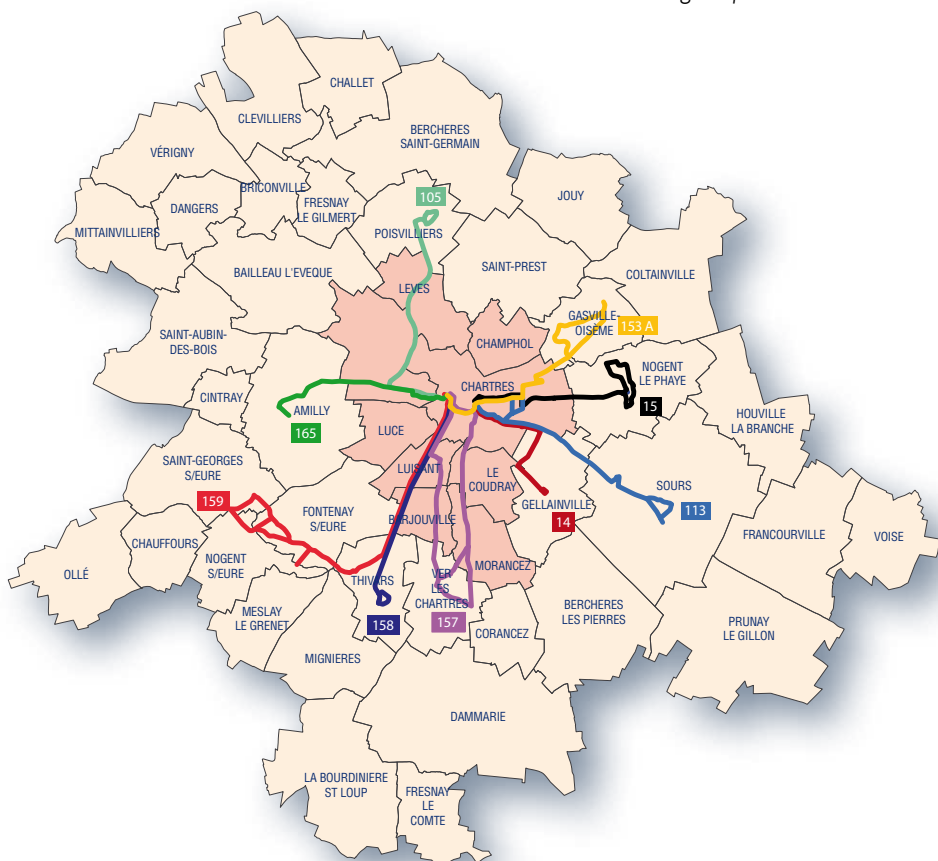
Le service rendu aux communes périurbaines était en deca de celui offert par le réseau de bus, principalement le samedi et en périodes de vacances scolaires.

Dans la perspective d'un rapprochement, à terme, des moyens et des services des deux réseaux, il a été mis en place à compter de septembre 2013 un renforcement de l'offre de transport sur le territoire des communes proches du secteur urbain, dit de première couronne.

Carte des nouvelles lignes péri-urbaines

Les principes retenus ont été les suivants :

- offrir un service de type « urbain » ou renforcer l'offre « périurbaine » sur les trois périodes (jours scolaires, samedis et vacances scolaires) sur les communes de première couronne
- renforcer l'offre sur les lignes existantes, sur leur totalité ou en partie
- créer des lignes si cela s'avère nécessaire
- les offres de transports des réseaux TRANSBEAUCE et SNCF sont pris en compte
- mise en œuvre ces nouveaux services à l'aide des moyens matériels existants



Les lignes 153A, 157, 158, 159, 165, D05 et D13 sont modifiées et renforcées, en particulier pour améliorer la desserte des communes de Thivars, Ver lès Chartres, Fontenay sur Eure, Amilly, Sours, Gasville-Oisème et Poisvilliers le samedi et durant les période scolaires.

Par ailleurs, ont été mises en place les nouvelles lignes 14 et 15 assurant la desserte entre la place Morard à Chartres et Bonville (commune de Gellainville) d'une part et entre la place Morard et la commune de Nogent le Phaye d'autre part. Ces deux lignes irriguent des communes périurbaines de Chartres métropole, la tarification appliquée est celle de la zone périurbaine.

Les principales caractéristiques des 2 lignes sont les suivantes :

Ligne 14 :

- 8 allers-retours par jour en semaine de période scolaire et de petites vacances scolaires.
- 6 allers et 7 retour en semaine de grandes vacances scolaires.
- 6 aller et 5 retour le samedi toute l'année.

Ligne 15 :

- 8 aller-retour par jour en semaine de période scolaire et de petites vacances scolaires.
- 6 aller et 7 retour en semaine de grandes vacances scolaires.
- 6 aller et 5 retour le samedi toute l'année.

Pour les communes concernées par les renforcements d'offre le service de transport « à la demande » a été supprimé.

• TARIFICATION :

Tarification accompagnant le renforcement du réseau périurbain à compter du 2 septembre 2013 :

Afin d'assurer au dispositif de développement des services de première couronne une meilleure lisibilité, une plus grande simplicité et un meilleur coût pour les usagers, la tarification alvéolaire des titres unitaires périurbains a été abandonnée.

Un tarif unique, avec un ticket unitaire à 2,00 € TTC pour l'ensemble des trajets dont l'origine ou la destination est sur une commune périurbaine a été mis en place à compter du mois de septembre. L'abonnement hebdomadaire est passé à 12 € et l'abonnement mensuel à 44 €.

Le ticket unitaire du transport « à la demande » est à 3 € et le carnet de dix voyages à 26€.



Création du titre de transport Fil Classe

Le nouveau titre de transport « Fil Classe » a été créé afin de faciliter les déplacements des écoles primaires sur le réseau de bus urbains.



Il se présente sous la forme d'un billet de transport comportant 2 feuillets et donne droit à un voyage sur le réseau de transport urbain Filibus pour une classe (35 élèves au maximum) et ses accompagnateurs.

Afin d'assurer le transport dans de bonnes conditions et d'éviter une surcharge éventuelle des bus, ce titre n'est utilisable qu'aux heures creuses, soit de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h (heure de montée). La correspondance est

autorisée dans la demi-heure sous réserve de respecter la plage horaire de montée.

Ce titre, vendu par carnet de 20 billets de transport au prix de 10 € TTC par carnet, a été mis en place à compter du 4 mars 2013.

• EVOLUTION DU SERVICE DE TRANSPORT DE PERSONNES A MOBILITE REDUITES, AVEC LA MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT DE SERVICE

Chartres métropole a la volonté de rendre le réseau de transports FILIBUS accessible à tous.

Afin d'améliorer le fonctionnement du service de transport dédié aux personnes à mobilité réduite, celui-ci a été modifié comme suit :

- extension de l'amplitude du service :

<> service de 7h15 à 12h et de 13h à 19h15 du lundi au vendredi (heures de prise en charge)

<> service de 9h à 12h et de 13h à 17h le samedi (heures de prise en charge)

- un service de réservation indépendant du temps de conduite est mis en place, accessible aux horaires suivants : de 9h à 11h et de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Un règlement du service a été élaboré et approuvé, pour une application à compter du 2 septembre 2013.

• EVOLUTIONS PONCTUELLES DU RESEAU PERIURBAIN

- La fermeture du passage à niveau PN40 et de la gare SNCF d'Amilly en octobre 2012, a fortement pénalisé les habitants de la commune devant se rendre sur Chartres. Chartres métropole a donc décidé de mettre en place d'un service de substitution assuré par un renforcement de la ligne FILIBUS N°165 entre la commune et la gare de Chartres. Un accord tarifaire a permis au détenteur d'un abonnement TER d'utiliser la ligne de car. Ce service a été maintenu jusqu'à la réouverture de la gare en novembre 2013.
- Le déplacement de l'arrêt Thivars Centre à compter du 7 janvier 2013 et la pose d'un poteau d'arrêt à proximité de l'école.
- La suppression du service de 16h40 de la ligne D31 au départ du collège Herriot. Les arrêts desservis par ce service sont transférés sur le service de 16h45 de la ligne D32, à partir du 7 janvier 2013
- La création d'un service à 15h40 en direction de Saint Georges sur Eure - La Taye sur la ligne D34, à compter du 7 janvier 2013
- Le transfert du service de 8h34 de la ligne D34 à la ligne D32 et desserte des arrêts de Saint Georges - La Taye et Saint Georges - La Taye SNCF par le service de 8h25, à compter du 7 janvier 2013
- La modification de l'itinéraire de la ligne D51 à destination de Mignières, pour desservir Chenonville, Le Temple, Saint Loup, La Bourdinière et La Poutée, à compter du 4 mars 2013
- La modification des lignes D50 et D51 permettant la création d'un arrêt au plus près du collège Saint Jacques de Compostelle à Mignières, à compter du 1er septembre 2013
- La modification des lignes 151 et D02 pour la desserte d'un nouvel arrêt Saint Germain la Gâtine (commune de Berchères Saint Germain), à compter du 1er septembre 2013
- La desserte de l'arrêt Francourville - Auzainville par la ligne D12, à compter du 1er septembre 2013
- La suppression de la ligne 142 entre le lycée La Saussaye et le CFA des Chaises suite à une modification d'organisation de l'internat, à compter du 1er septembre 2013
- La modification de la ligne 157 afin de permettre la desserte de l'arrêt Ver lès Chartres – Houdouenne, à

compter du 30 septembre 2013 et la pose d'un abri à cet arrêt.

- Le déplacement de l'arrêt Dammarie-Bois de Mivoye à compter du 5 novembre 2013 afin d'améliorer les conditions d'attente des élèves.

Autres opérations :

- MISE EN OEUVRE D'UN NOUVEAU MARCHÉ D'EXPLOITATION POUR LA PARTIE PERIURBAINEDU RESEAU FILIBUS, COMPRENANT L'EXPLOITATION DE 34 NOUVEAUX CARS ET D'UN NOUVEAU DEPÔT

La convention de délégation de service public pour l'exploitation de la partie périurbaine du réseau FILIBUS étant arrivée à échéance au 31 décembre 2012, la Direction des transports a lancé un nouveau marché d'exploitation, notifié à la société Transports d'Eure et Loir.

Le nouveau marché, opérationnel à compter du 1er janvier 2013, permet l'exploitation depuis cette date d'une nouvelle flotte de 34 cars acquis par Chartres Métropole.



Cet investissement de 7,5 millions d'euros vise à offrir de meilleures conditions de transports aux enfants, avec des véhicules moins polluants, accessibles aux personnes à mobilité réduite, dotés de ceintures de sécurité et d'information aux voyageurs à l'intérieur et l'extérieur des véhicules.

Ces autocars assurent le transport des élèves des communes périurbaines et rurales de l'agglomération vers les collèges et lycées du territoire, et vers le terminus de la gare de Chartres. Ils sont également utilisés pour assurer le transport scolaire des enfants dans certaines communes, qui en assuraient elles-mêmes précédemment la charge (Le Coudray, Luisant, Clévilliers, Corancez/Ver-lès-Chartres, Saint-Georges-sur-Eure, Morancez/Gellainville, Sours, Amilly/Cintray, Saint-Prest), et pour conduire les enfants vers les centres de loisirs gérés par Chartres métropole.

Enfin, ils permettent également d'acheminer les enfants de leur établissement scolaire vers l'Odyssée pour les séances de piscine.

Afin d'assurer la sécurité des enfants, chaque siège est doté d'une ceinture de sécurité, dont le port est obligatoire. Les cars sont tous équipés d'un éthylotest électronique, que le conducteur doit utiliser systématiquement avant chaque usage du véhicule. Des bandes réfléchissantes permettent de mieux voir les véhicules à la tombée de la nuit. L'accès aux personnes à mobilité réduite est, quant à lui, assuré grâce à un élévateur. Les cars sont aussi moins polluants, avec une motorisation anti-pollution qui va au-delà des obligations françaises actuelles. Enfin, le bien-être des passagers n'est pas oublié, avec système de climatisation pour l'été et chauffage additionnel pour un meilleur confort thermique en hiver.



Un nouveau dépôt a été acquis au 12 rue de la Taye à Lucé pour assurer l'exploitation de cette nouvelle flotte de véhicules, dans le cadre du marché et est opérationnel depuis le 1er janvier 2013.

Le marché d'exploitation intègre les lignes D50 et D51 pour la desserte de Mignérières depuis respectivement Morancez et Fresnay le Comte.

• REPONSE A L'APPEL A PROJET « TRANSPORTS COLLECTIFS ET MOBILITE DURABLE »

La direction des transports a préparé un dossier dans le cadre de l'appel à projet « transports collectifs et mobilité durable » permettant d'obtenir des aides financières de l'état pour la réalisation d'infrastructures de transports.

Le projet comprend :

- la création d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS), avec une fréquence élevée et grande régularité grâce à la continuité des voies réservées aux transports en commun sur tout l'itinéraire entre le pôle d'échange multimodal à la gare de Chartres et l'avenue d'Orléans.

La ligne se prolonge en site banalisé jusqu'à l'hôpital du Coudray. L'ensemble de la ligne a une longueur de 6 km

- la création d'un parc relais à proximité de la rocade et de l'avenue d'Orléans.

- des arrêts de transport confortables et équipés d'informations dynamiques à l'attention des voyageurs
- un système de billettique avec une carte de transport qui sera utilisable sur les autres réseaux

Le projet prévoit une mise en service à l'horizon 2018, et reprend les orientations du Plan de Déplacement Urbain.

Le dossier de candidature a été approuvé par le conseil communautaire du 9 septembre 2013.

Divers

Communication :

Le plan de réseau diffusé à la rentrée de septembre a été totalement revu et enrichi. Le plan des lignes périurbaines a été ajouté au verso du plan des lignes de bus urbains. La photo des sites remarquables de Chartres a été intégrée. Un pictogramme indique chaque arrêt totalement accessible.

Une plaquette de présentation de l'ensemble du réseau et des principaux tarifs a été largement diffusée.

Les affiches et les plaquettes du service « à la demande » desservant les communes périurbaines ont été actualisées dans une nouvelle présentation.

Animation de la semaine du transport public :

Tenue d'un stand sur la place des Epars le mercredi 18 septembre afin de présenter les nouveaux services de transport FILIBUS aux habitants, en partenariat avec la maison du vélo et de la SNCF.

Adhésion de Chartres métropole à la centrale d'achat du transport public de l'association AGIR.

AGIR est une association de professionnels du transport public fondée en 1987. A son origine, des élus et des techniciens avec la volonté de mettre à disposition des collectivités locales et des entreprises une offre de service indépendante des groupes de transport.

Suivi du recours d'entreprises concernant le Versement transports, concernant une partie de la période où le périmètre de l'autorité organisatrice des transports était le Syndicat Mixte de Transports Urbains du Bassin Chartrain

Syndicat Mixte de coordination des transports collectifs d'Eure et Loir (SMTEL)

Préparation de l'adhésion de Chartres Métropole au SMTEL, qui a pour objet les compétences suivantes :

- coordonner les services publics de transport que les AOT membres organisent
- favoriser l'information multimodale à l'intention des usagers
- rechercher une tarification coordonnée et des titres de transport uniques ou unifiés pour favoriser la chaîne de déplacements entre les différents réseaux.

Opération « Carte jeune »

Gratuité totale pour les jeunes de moins de 18 ans ou scolarisés dans le secondaire moyennant un coût annuel de 10 €.



	2012	2013	Variation en %
Nombre de cartes établies	11 621	11 754	+ 1,14 %

Chiffes clés

La flotte de véhicule : 58 bus standards (acquisition en 2007 pour 51 bus et 2010 pour 7 bus) 34 cars réceptionnés en décembre 2012, 3 microbus destinés à la ligne « Relais de Portes », 1 véhicule spécifique destiné au service de transport de personnes à mobilité réduite (acquisition en 2007) et 2 navettes électriques.

Descriptif du réseau urbain

15 lignes de bus

1 ligne Relais des portes et **1** « circuit boulevard »

1 ligne La Navette

3 lignes régulières de desserte SNCF (opérationnelle tôt le matin et tard le soir)

20 services spéciaux desservant les établissements scolaires

1 service TPMP à la demande

Descriptif du réseau périurbain

11 lignes à destination de la gare de Chartres

24 lignes à destination des établissements scolaires

Un service « à la demande »

SERVICES PUBLICS ENVIRONNEMENTAUX et TECHNIQUES, TRANSPORTS



Eau et Assainissement

L'EAU

La Direction de l'Eau (DE) regroupe le secrétariat-comptabilité, la Gestion de la Ressource et la Protection du Milieu (GRPM), le pôle Usagers et Travaux Neufs (UTN) ainsi qu'une mission d'expertise.

Le présent rapport fait état des activités réalisées sur l'année 2013 dans une configuration à 42 communes (les 5 communes de la communauté de communes de Bois Gueslin sont exploitées en eau potable et en assainissement au travers d'une convention de gestion entre Chartres métropole et chaque commune).

I. GESTION DE LA RESSOURCE ET DE LA PRESERVATION DU MILIEU (GRPM)

Protection des Captages

Ce service est en place depuis l'arrivée d'un animateur Bassin d'Alimentation de Captage (BAC) le 2/07/2012, et étoffé par l'arrivée d'une 2e animatrice BAC le 15/09/2013. Ces postes sont subventionnés à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), qui fournit également à Chartres métropole les orientations à impulser sur le territoire.

• Mise en œuvre des Bassin d'Alimentation de Captage (BAC)

L'animatrice a, dans un premier temps, rencontré les partenaires (Conseil Général, Direction Départementale des Territoires, animatrice BAC Dreux agglomération ou l'AESN).



5 BAC ont été identifiés et classés prioritaires au sein du SDAGE Seine-Normandie :

- Berchères Saint Germain (BAC Grenelle)
- Fontenay sur Eure/Bailleau l'Evêque/St Aubin des Bois
- St Georges sur Eure (Bac Grenelle)
- La Saussaye
- La prise d'eau dans l'Eure

Concernant les BAC Fontenay sur Eure/Bailleau l'Evêque/St Aubin des Bois et La Saussaye, la DE a piloté le choix des bureaux d'études Calligée/Envilys fin 2013 pour mener l'étude de vulnérabilité et le diagnostic agricole sur ce BAC.

Le captage de Berchères Les Pierres a été intégré au périmètre étudié par le programme de recherche du captage de la Saussaye, et le sera aux futures études prévues en 2014 de vulnérabilité et de diagnostic agricole du BAC du captage de La Saussaye.

Concernant le BAC Berchères St Germain, le bureau d'études In Vivo a mené les diagnostics agricoles, réalisé les modélisations, et a débuté la rédaction d'un programme d'actions qui sera validé début 2014.

• Ressource en eau potable

L'ensemble des ressources de Chartres métropole sont toutes fonctionnelles. Seul le captage du Gorget à St Prest a été arrêté en janvier 2013.

Les captages de Prunay le Gillon (F3) et de Francourville (F2) ne sont toutefois pas autorisés à être utilisés en période estivale lorsque leur niveau de consigne jugé trop haut est atteint : la demande de désigner un hydrogéologue agréé pour redéfinir ce niveau a été faite auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

• Subventions

Le montage des dossiers de subvention a été présenté auprès de l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) pour :

- le financement des postes d'animateurs BAC
- le financement de l'acquisition de la parcelle de Berchères-les-Pierres
- le financement des analyses d'eaux brutes
- le financement du marché (lot 1 et 2) pour le BAC S1

Ainsi que le montage et suivi de la demande de subvention auprès du FEADER (Fonds européen Agricole pour le Développement Rural) pour l'animation des BAC.

• Formations et journées d'échange réalisées en 2013 par les animateurs BAC

- 24 et 25 janvier, 26 avril : formation Aquasite® pour la réalisation des diagnostics des sièges d'exploitation vis-à-vis des pollutions ponctuelles (Arvalis)
- 31 janvier : journée des animateurs BAC (AESN)
- 5 février : journée d'échange sur la réduction des intrants au lycée agricole de Chambray (27)
- 21 mars et 5 avril : Mieux connaître l'agriculture biologique en grandes cultures (CA28)
- 25 avril : Salon Innov'Agri au lycée agricole de la Saussaye (CA28)
- 5 juillet : journée d'échanges entre animateurs BAC 28/27
- 18 et 19 septembre : séminaire Pol'Diff eau
- 24 septembre : journée de formation et d'information des animateurs BAC (AESN)
- 14 et 15 octobre : formation fonctionnement et organisation des collectivités territoriales
- 8 novembre : salon Ferme expo à Tours : conférence sur la protection des captages



Pôle supervision-électromécanique

L'année 2013 a été consacrée au complément de l'équipement nécessaire pour l'extension du périmètre de Chartres métropole à 47 communes, et plus particulièrement au rapatriement nécessaire des informations process et sécurité pour l'exploitation des différents ouvrages (eaux usées EU, eaux pluviales EP et eau potable AEP) récupérés au 01/01/2013.

Un marché pour la mise en place de la supervision de l'agglomération a été signé avec la société MARTEAU par délibération n° B 2012/96 du 07/09/2012. A fin 2013, son avancement était de 85%.

Les missions ont constitué en la rénovation des coffrets électriques et le raccordement en supervision dans la continuité des ouvrages de 2012 pour les bassins, postes de relèvement, stations d'épuration, châteaux d'eau, forages, bâches, surpresseurs.

Le pôle a effectué sur l'année 2013 divers travaux d'automatisme et d'électromécanique en collaboration avec le service exploitation AEP/EU/EP et rivière. Il a également porté assistance aux agents d'exploitation et d'astreinte (suivi de supervision, remplacement de pièces, dépannages et réglages). Concernant la fibre optique liée au transfert des données, le pôle a assuré le suivi des chantiers, des devis, des déroulages et réalisé les tests de ligne.

Maîtrise d'ouvrage

La DE a assuré, en 2013, la maîtrise d'ouvrage sur les opérations suivantes :

- travaux de création d'une nouvelle station d'épuration de 650 EH sur la commune de Clévilliers : suivi de la phase réalisation ;
- création d'une passerelle piétons-vélos rue P Chasles en co-maîtrise d'ouvrage avec la ville de Mainvilliers : suivi de réalisation ;
- travaux de réalisation d'une station d'épuration de 700 EH sur la commune de Dangers.





Cellule réseaux-ouvrages

La DE a effectué les travaux suivants :

- réhabilitation du forage B2 de Berchères-Saint-Germain ;
- renouvellement de 50 poteaux incendie sur le territoire des 7 communes ;
- diverses interventions d'urgence sur les réseaux EU/EP des 7 communes
- création d'un organigramme clés pour une homogénéité du parc sur les différents ouvrages ;
- réalisation de 65 réparations de fuite sur réseau (fuite canalisation, changement de presse étoupe, vanne, etc).
- curage préventif de 57 505 ml de réseau (soit environ 1/3 du réseau) ;
- nettoyage des fosses à sable et avaloirs sur le réseau EP des 7 communes ;
- optimisation de la gestion des eaux pluviales dans le quartier Saint Cheron à Chartres (création de plusieurs ouvrages d'engouffrement et d'un collecteur Ø 1000 pour rétention lors d'épisodes orageux rue de la mare à Boulay).
- renouvellement de 588 tampons et 113 scellements d'ouvrage.
- suivi d'une vingtaine d'opérations ;
- purge régulière des réseaux sur l'ensemble des communes.

De plus, l'année 2013 a été consacrée à la découverte des réseaux AEP et EU des nouvelles communes ainsi que leur fonctionnement. Ce travail a permis une mise à jour des plans voire d'en créer en collaboration avec le service SIG.

Cellule rivière

En 2013, les précipitations hivernales et printanières ont été particulièrement abondantes et la situation hydrologique s'est nettement améliorée sur les rivières et la nappe de la Craie.

La Direction Départementale des Territoires 28 a mis en place des actions, notamment par une limitation des usages afin de sécuriser la distribution d'eau destinée à la consommation humaine, mais celles-ci n'ont pas concerné Chartres métropole.

Les missions de la cellule rivière n'ont pas évolué depuis 2012. Ainsi, les actions ont été les suivantes :

- étude et diagnostic en collaboration avec la Cater et l'AESN pour les travaux de continuité écologique ;
- faucardage mécanique de la végétation aquatique en amont et en basse ville de Chartres afin de conserver le libre écoulement des eaux ;
- entretien de la ripisylve. L'élagage a été effectué durant toute l'année par le garde rivière et la régie espace verts pour préserver les berges et maintenir l'écoulement normal de la rivière ;
- gestion des embâcles et flottants : le ramassage quotidien des embâcles permet de conserver une rivière propre et de garantir un bon écoulement ;
- lutte contre les espèces invasives animales : les ragondins et rats musqués détruisent les berges de l'Eure, le piégeage s'effectue par l'intervention d'une entreprise extérieure de la prairie de Luisant jusqu'à la petite venise. Des chasseurs à l'arc tirent les ragondins du stade des grands prés jusqu'à Fontaine bouillant via une convention mise en place le 22/07/2009 ;
- intervention sur les ouvrages hydrauliques afin de préserver le patrimoine et de garantir leur bon état de fonctionnement (remise en peinture de 2 vannages, remplacement d'une passerelle sur le vannage des petites filles dieux avec échelle d'accès à la rivière)
- gestion des ouvrages hydrauliques (chasses régulières) ;
- lutte contre le phytosphora de l'aune (dessouchages) ;
- tailles des saules en têtards ;
- programme pluriannuel d'entretien de l'Eure dans la traversée de Chartres (travaux et sensibilisation des riverains).

Cellule épuration

Exploitation des ouvrages

L'exploitation des ouvrages est assurée par la DE avec notamment le suivi des paramètres d'auto surveillance et transfert réglementaire au format SANDRE (Service d'Administration Nationale des Données et Référentiel sur l'Eau) à la Direction Départementale des Territoires. Pour l'année 2013, l'auto surveillance concernait des ouvrages supplémentaires suivants : stations d'épuration de Barjouville, Jouy, Morancez, Saint-Georges-sur-Eure, Thivars, à laquelle s'ajoutent les bilans d'analyse des autres unités de traitement.



Entretien et maintenance

En 2013, une procédure de marché public a été mise en place pour effectuer le choix d'un prestataire de service afin de réaliser les visites préventives d'entretien des équipements hydrauliques, électromécaniques et de supervision. Le titulaire choisi au terme de cette procédure a eu également en charge la mise en place d'une astreinte 24h/24h et 7j/7j. Aqualter s'est donc vu confier les missions ci-dessus ainsi que les modifications, améliorations et remplacement d'éléments hydrauliques ou électromécaniques nécessaires au bon fonctionnement et à la continuité de service.

Travaux Principaux sur l'année 2013

Les principales opérations menées sur les sites de transfert et de traitement sont :

- le renouvellement de pompes de refoulement ;
- l'amorce de l'étude du raccordement de la station d'épuration de Gasville-Oisème à Champhol ;
- l'amorce de l'étude du raccordement de la station d'épuration de Saint-Georges-sur-Eure à La Taye .

Missions transverses

Rédaction

La Direction de l'Eau a rédigé le Rapport au Président sur le Prix et Qualité de service pour l'eau potable et l'assainissement (RPQS) 2012.

Astreinte

La Direction de l'Eau assure l'organisation de l'astreinte par la diffusion du planning. 5 astreintes viennent en appui du cadre pivot :

- astreinte technique ;
- astreinte rivière ;
- astreinte collecte ;
- astreinte assainissement ;
- astreinte eau potable.

Délégation de Service Public

Station d'épuration de Lèves : la DE a effectué la déclaration GERE des émissions polluantes comme obligation réglementaire annuelle.

Protection de la ressource

Le schéma directeur en eau potable, eaux usées et eaux pluviales a débuté le 3/12/2013, avec l'aide d'un Assistant à Maître d'Ouvrage qui suit le bon déroulement de ces études sur 33 mois.

Le bureau d'études Cariçaie désigné en 2012 a achevé les études de détermination du chemin de continuité écologique dans la traversée de Chartres par l'Eure, en privilégiant le bras du Petit Bouillon, et a débuté fin 2013 les avant-projets des travaux de rétablissement de la continuité écologique.

La direction de l'eau a piloté la signature de la convention entre Chartres métropole et le CNRS représentant l'université d'Orléans et ANTEA group pour mener un programme de recherches labellisé par le pôle de compétitivité DREAM sur les transferts de nitrates vers le captage de la Saussaye. Ce programme a débuté en septembre 2013 pour s'achever mi-2015.



II. POLE EXPERTISE

Les missions exercées en 2013 ont couvert les domaines suivants :

- lancement et gestion du marché de prestations de Gestion clientèle et facturation des usagers des services d'eau et d'assainissement de Chartres métropole ; avec notamment la définition des tarifs applicables sur l'année 2013 ;
- rédaction d'un article spécifique à la facturation : parution sur le «Votre Agglo» d'octobre 2013 ;
- rédaction du marché et analyse des offres pour la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) ;
- rédaction du marché et analyse des offres pour la maîtrise d'œuvre pour le raccordement privatif des installations sanitaires intérieures au branchement public d'assainissement des eaux usées ;
- proposition des tarifs d'eau et d'assainissement 2014, avec simplification des tarifs annexes ;
- préparation du support de présentation de la Direction de l'Eau aux personnels d'accueil mutualisé ville / agglo / CCAS ;
- rédaction du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

III. POLE USAGERS-TRAVAUX NEUFS

Administratif

Le pôle a préparé et suivi 2 marchés :

- Fourniture de Compteurs sur le Territoire de Chartres Métropole (ITRON)
- Poursuite des études hydrauliques sur le bassin versant des Vauroux avec Prolog Ingénierie.

Pérennisation des ressources en eau potable

Les actions pour améliorer les rendements hydrauliques sont menées selon 3 axes :

- recherche et réparation de fuite (l'acquisition de détecteurs de fuite à été menée en avril 2013) ;

- renouvellement des canalisations et branchements qui participent à la maintenance du patrimoine ;
- renouvellement de compteurs chez les usagers.

Ainsi, pour l'année 2013, 166 compteurs ont été changés et 90 compteurs neufs ont été installés.



Assainissement collectif

Le contrat de DSP comprend des contrôles de conformité, ainsi 289 contrôles ont été exécutés par VEOLIA (-10% par rapport à 2012) et 27 réalisés par la DE (+10% par rapport à cette même année).

DT/DICT

Le décret n°2011-1241 du 05/10/2011 dit (décret DT-DICT) relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution est entré en vigueur le 01/07/2012 en remplacement du décret n°91-1147 du 14 octobre 1991.



Ce décret définit de nouvelles procédures et obligations pour les travaux à proximité de réseaux. Initiée suite à des accidents dramatiques survenus en 2007 et 2008, la refonte réglementaire, menée par la Direction générale de la prévention des risques en partenariat avec toute la profession, concerne l'ensemble des acteurs des travaux publics : maîtres d'ouvrages, exploitants de réseaux et exécutants de travaux qui sont soumis à de nouvelles obligations.

En 2013, la DE a reçu 1766 DT/DICT et en a instruit 1584.

Urbanisme

La DE apporte des précisions sur le diamètre du réseau, la proximité des réseaux EU et AEP ainsi que la pression statique et débit concernant les poteaux incendie.

Ainsi, en 2013, 405 documents ont été étudiés par la DE, soit une augmentation de 82% par rapport à 2012:

- 253 permis de construire,
- 0 permis de construire modificatif,
- 4 certificat d'urbanisme type a,
- 107 certificats d'urbanisme type b,
- 9 permis d'aménager,
- 30 divisions parcellaires,
- 2 permis de démolir ;

Enfin, 1312 demandes de renseignement ont été formulées par les notaires pour l'année 2013. Ce qui représente une augmentation de 18% par rapport à l'année passée.

Assainissement non collectif (ANC)

Concernant les contrôles ANC, 85 diagnostics ont été réalisés via Veolia. En ce qui concerne la réhabilitation, des travaux sous maîtrise d'ouvrage publique de 24 installations ANC sur la commune de Mittainvilliers ont démarré en 2013 (achèvement en 2014).

Travaux neufs 2013

• Opérations sur réseaux

La DE a effectué les travaux neufs suivants :

- renouvellement AEP Cœur de Village à Saint-Georges-sur-Eure (Place de la République, Rue de la Libération, Rue de l'Eglise et Presbytère, Sentier du Canal, Rue Raymond Bataille, Rue de la Belle meunière, Chemin du Moulin) ;

- renouvellement AEP et EU Route de Spoir à Thivars ;
- renouvellement AEP rue de Chartres à Morancez en Co MOA avec la commune ;
- renouvellement AEP rue Jean Moulin à Saint-Aubin-des-Bois ;
- extension EU + renouvellement AEP rue des Gravier à Morancez.

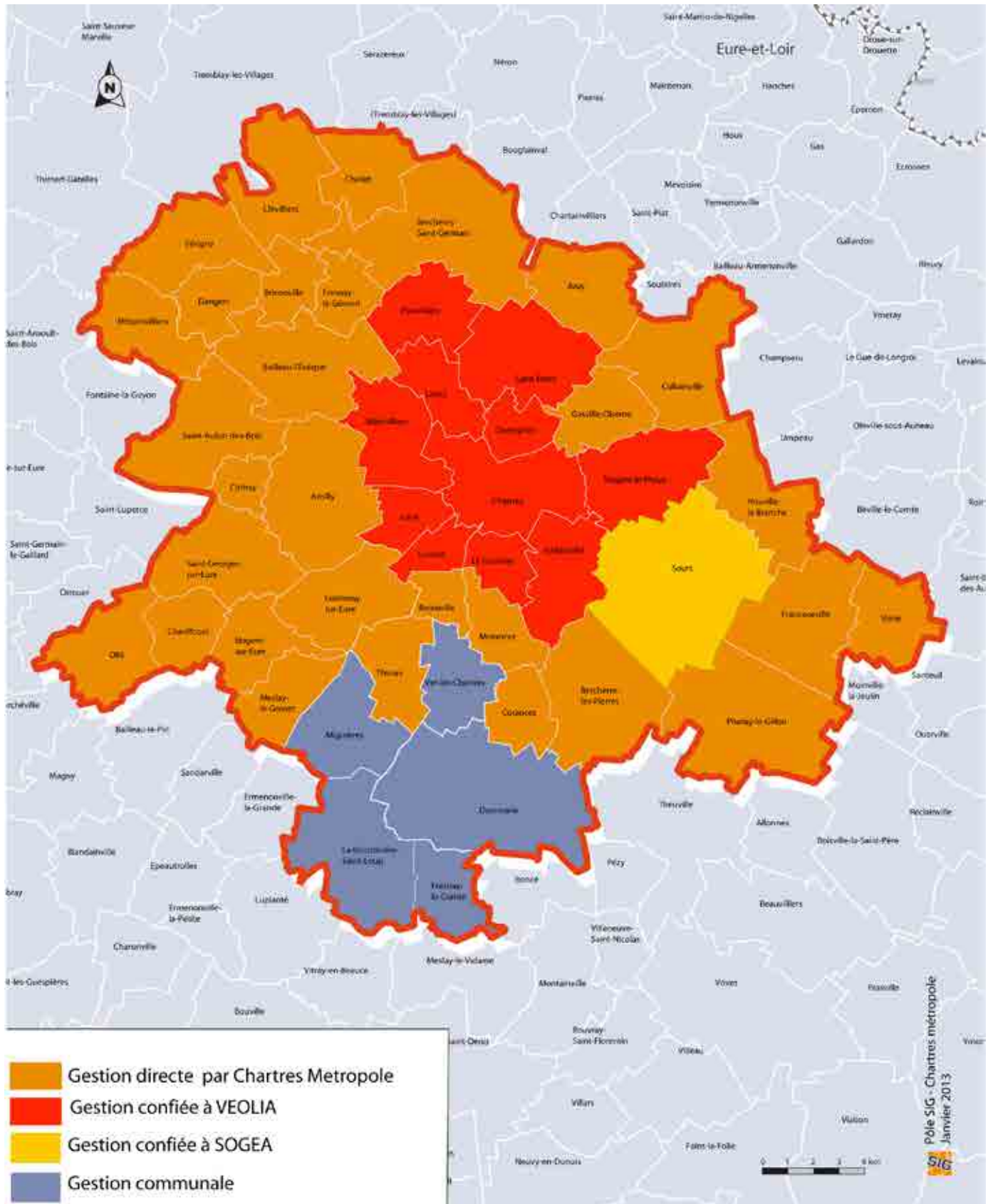
• Opérations d'aménagement/lotissements

La DE a effectué les travaux neufs en cours ou achevés en 2013 suivants :

- St-Georges-sur-Eure «Les Erriaux» 37 lots ;
- Amilly «Le Village» 25 lots ;
- St-Aubin-des-Bois «Vauban» 30 lots ;
- Clévilliers «Les Tiercelles» 29 lots ;
- Francourville «La Forge» 21 lots ;
- Champhol «Le Derrière de Champhol 7 lots ;
- Champhol «La Varenne 2» ;
- Nogent-le-Phaye «La Boissière» ;
- Nogent-le-Phaye «ZA de la Fosse Bouchard» ;
- Meslay-le-Grenet «Le Pré» ;
- Thivars «Lotissement Huvette» ;
- Mainvilliers «ZAC de Boisville» ;
- Chartres Rue Réaumur Chartres ZA ;
- Chartres Pôle Automobiles ;
- Barjouville ZA de la Torche ;
- St-Prest « Les terres du Gorget » ;



Gestion de l'eau potable sur le territoire de Chartres métropole.



SERVICES PUBLICS ENVIRONNEMENTAUX et TECHNIQUES, TRANSPORTS



BUREAU
D'ETUDES ET
TRAVAUX

Pour la Direction des Déchets

- Nouvelle déchetterie : l'avant projet sommaire a été réalisé en 2012. Actions menées en 2013 :
- un marché à bons de commande a été passé pour les études géotechniques. L'entreprise SEMOFI : GEOSOND a été retenue. Les premières études géotechniques ont été menées en octobre et novembre 2013; elles se poursuivront au premier trimestre 2014 ;
- une consultation a été faite pour la rédaction du dossier de Déclaration d'Utilité Publique pour l'obtention de la parcelle dédiée à la déchetterie. Ce dossier a été déposé en préfecture en octobre 2013.
- Centre d'Enfouissement Technique de Lucé : suivi post-exploitation avec le marché à la commande Eau et Industrie et contrôle DREAL.
- Implantations de nouveaux conteneurs enterrés : à Chartres (rue des Changes et Place Billard) ; à Luisant (rues de la Liberté et JF Kennedy) ; à Lucé (résidences Béguines et des Flandres).

Pour l'Ingénierie du Développement Durable



- Travaux d'aménagement paysagé du centre équestre de Nogent-sur-Eure.
- Etude pour aménagement piste piéton cycliste entre avenue Victor Hugo et Kyriad le long RD24.
- Etudes et travaux d'un cheminement mixte piéton cycliste entre la rue de la Taye et la rue du Maréchal Leclerc à Lucé.
- Etudes sur le Terrain des Gens du Voyage Rue de la Taye.
- Trottoirs Gellainville.
- Eclairage public sur la ZA des Propylées fin 2013/début 2014 avec CITEOS et EIFFAGE.



Pour la Direction de l'Eau

Le forage de la Saussaye S1

Déclaration d'Utilité Publique par l'arrêté préfectoral signé le 11 juillet 2012.

Travaux de mise en conformité : étanchéification des fossés le long de la RN154 à l'intérieur des Périmètres de Protection Rapprochée → Mise en place d'une convention avec la DIR Nord Ouest en 2013. Travaux prévus en 2014.

Régularisation de la prise d'eau dans l'Eure

La procédure de régularisation de la prise d'eau dans l'Eure a été lancée en 2006. L'hydrogéologue agréé nommé par la Préfecture a remis ses conclusions en juillet 2010 avec ses propositions de délimitation de périmètres de protection immédiat, rapproché zone A (intra-rocade) et rapproché zone B (extra rocade jusqu'à Thivars). L'enquête publique s'est déroulée en 2013 (du 15 mai au 14 juin 2013) et l'arrêté de DUP a été signé le 9 octobre 2013.



Les forages de Fontenay sur Eure

Le bureau d'études AD2E a réalisé l'étude environnementale et monté le dossier de DUP en 2012. L'année 2013 a été consacrée à sa finalisation et à sa transmission en Préfecture.

Canalisations eau potable, eaux usées et eaux pluviales

Chartres métropole a procédé au renouvellement de 3113 mètres linéaires de réseaux d'eau potable, de 3165 mètres linéaires de réseaux d'eaux usées et de 180 mètres linéaires de réseaux d'eaux pluviales, en s'intégrant aux programmes d'aménagement des communes.



Eau Potable : renouvellement de réseaux effectués en 2013

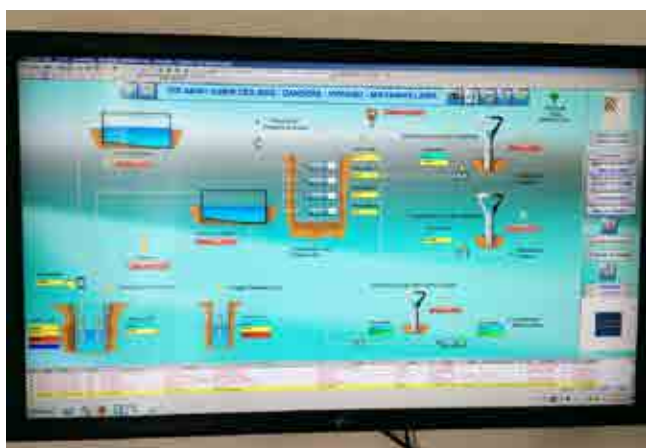
Rue	Commune	linéaire (ml)	diamètre (mm)	Entreprise
Bourg et Hameaux	Ollé	100 200 + 147 Branchements	Ø100 Ø80	EIFPAGE ENERGIE
Collin d'Harleville / Sainte Foy	Chartres	45	Ø200	VEOLIA
Maillage	Chartres Champhol	1300 35 15	Ø200 Ø150 Ø100	SADE
Sénarmont	Bailleau L'Eveque	129 190 89	Ø150 Ø125 Ø100	BOUYGUES ENERGIE
Petit Bérou	Meslay Le Grenet	25 75 160 85 + 20 Branchements	Ø125 Ø100 Ø80 Ø60	EIFPAGE ENERGIE
Rue des Fontaines	Saint-Prest	350 85	Ø100 Ø60	SOGEA
Rue des Meuniers Sente Friche Barbet	Saint-Prest	530	Ø100	SOGEA

Eaux usées : renouvellement de réseaux effectués en 2013

rue	commune	linéaire (ml)	diamètre (mm)	Entreprise
Sénarmont	BAILLEAU L'EVEQUE	408	Ø200mm	BOUYGUES ENERGIE
Ruelle du Grand Sentier	CHARTRES	161 120 7 branchements gravitaires 6 mini stations	Ø200mm Ø60mm	SOGEA
Rue Jean Roux	CHARTRES	140 + 4 branchements	Ø200mm	COLAS MAISIERE
Rue des Fontaines	SAINT PREST	450 + 23 branchements	Ø200mm	SOGEA
Rue des Meuniers et Sente Friche Barbet	SAINT PREST	580 + 34 branchements	Ø200mm	SOGEA
Canalisations de transfert Roseraie	CHARTRES	1446 (2*723ml en tranchée commune)	2xØ800 mm	SADE
		3165		

Eaux Pluviales : renouvellement de réseaux effectués en 2013

Rue	commune	linéaire (ml)	diamètre (mm)	Entreprise
Ru de la Cavée	Lucé	130	Ø1200mm	EIFFAGE TP
Ruelle du Grand Sentier	CHARTRES	50	Ø600mm	SOGEA
		180		



Etudes réalisées en 2013

Luisant : bassin de traitement des eaux pluviales.	Création d'un bassin enterré en béton armé rue Marceau à Luisant permettant le traitement des eaux pluviales du bassin versant de la cavée de Lucé et Luisant. Les études pour cet ouvrage sont relancées avec choix d'un nouveau maître d'œuvre ARTELIA-PROLOG.
Gasville-Oisème / Saint-Prest : raccordement des eaux usées.	Du fait de la vétusté de la station d'épuration de Gasville-Oisème et de la surcharge sur la station d'épuration de Saint-Prest, Chartres métropole a décidé de lancer les études pour le raccordement des eaux usées de ces communes sur le réseau de l'agglomération : réalisation d'une campagne de mesures sur le bassin versant d'eaux usées et études AVP par VERDI.
Saint-Georges-sur-Eure : raccordement des eaux usées.	Début des études par le maître d'œuvre IRH en 2013.
Chartres, Avenue François Mitterrand : raccordement des eaux usées de Novo Nordisk.	Réalisation des études par le maître d'œuvre, Cabinet Merlin. Lancement du marché de travaux.
Sours : rue de la Commanderie, rue Martin, rue Saint-Mathurin, rue de la Cigogne, rue Louis Isambert et rue du Silo.	Renouvellement du réseau d'eau potable. Etudes menées par le maître d'œuvre VERDI en 2013 et lancement du marché de travaux.
Extension du réseau d'eaux pluviales rue des Castors à Lucé.	Etudes en concertation avec la ville de Lucé pour les aménagements de voirie. Lancement du marché de travaux en 2013.
Chartres, Quartier de Beaulieu Phase 2.	Etudes en 2013 avec VERDI / ARCAME pour le renouvellement du réseau d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales. Travaux en 2014/2015.
Lucé et Chartres : rue Rabuan du Coudray.	Etudes en 2013 pour le renouvellement du réseau d'eau potable. Travaux en 2014.
Houville-la-Branche : rue Labiche.	Etudes en 2013 pour le renouvellement du réseau d'eau potable. Travaux en 2014.
Chartres : rue de la Clouterie.	Etudes en 2013 pour le renouvellement du réseau d'eau potable. Travaux en 2014.
Briconville : extension de collecteur EU.	Etudes en 2013 pour l'extension du réseau d'eau usées. Travaux en 2014.
Jouy : mise en place de l'assainissement rues de Chardon - St Rémy - Clos Blin - Picdais.	Etudes initiées par la commune de Jouy. Reprise de la compétence par Chartres Métropole et Travaux en 2014
Chartres : rue Mendès France et place Roger Joly - Ilot Courtille.	Etudes en 2012 et 2013 pour Travaux en 2014.
Amilly : Hameau de Ouerray.	Etudes en 2013 pour la mise en place de l'assainissement collectif et renouvellement d'eau potable. Travaux en 2014/2015.
Nogent le Phaye - Bois Paris.	Rédaction d'un programme d'opération pour désigner un maître d'œuvre.
Chartres : rue du Palais de Justice.	Rédaction d'un programme d'opération pour désigner un maître d'œuvre.



Station d'épuration de la Mare Corbonne à Mainvilliers

- **21 décembre 2012** : jury et CAO sur choix candidat de conception réalisation. Le choix de la collectivité se porte sur l'offre de Ternois, variante, option à 160 000 EH.
- **4 février 2013** : attribution au bureau communautaire de la procédure de conception réalisation à TERNOIS.
- **Juillet 2013** : lancement de la phase études de conception auprès du groupement de conception réalisation.
- **2013** : Réalisation d'un audit déchets par ANTEA sur la station d'épuration de Lèves en vu de sa démolition.
- **27 juin 2013** : réunion des Personnes Publiques Associées organisée par Chartres métropole pour la mise en compatibilité du POS de Mainvilliers.
- **22 juillet 2013** : dépôt du dossier officiel à la DDT28 :
 - dossier de présentation ;
 - études d'impact d'ANTEA en 3 volumes + résumé non technique ;
 - dossier loi sur l'Eau ;
 - dossier de mise en compatibilité du POS.



- **Enquête publique du 21 octobre au 23 novembre 2013.**
- **Avis favorable de la Commission d'enquête obtenu le 31 décembre 2013.**
- **Avis favorable du CODERST obtenu le 24/01/2014**

Arrêté préfectoral Dossier loi sur l'Eau obtenu le 13/02/2014 : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2014044-0002 portant autorisation de rejet et d'exploitation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement du système d'assainissement de Chartres métropole.



SERVICES PUBLICS ENVIRONNEMENTAUX et TECHNIQUES, TRANSPORTS

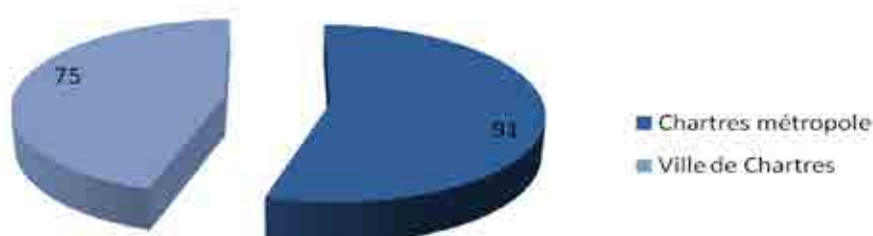
Le service SIG a été mutualisé entre Chartres métropole et la ville de Chartres en février 2012. En 2013, une toute nouvelle équipe mutualisée s'est formée, chaque agent devant répondre conjointement aux besoins de la ville de Chartres et de Chartres Métropole.

SIG

Mise en place de l'outil Web mapping Infogeo 28 en Interne : services Chartres métropole, Ville de Chartres et Chartres Aménagement

Codification des utilisateurs à Infogeo 28 afin de permettre aux agents d'accéder aux données SIG.

Nombre d'utilisateurs codifiés à infogeo 28 en 2013



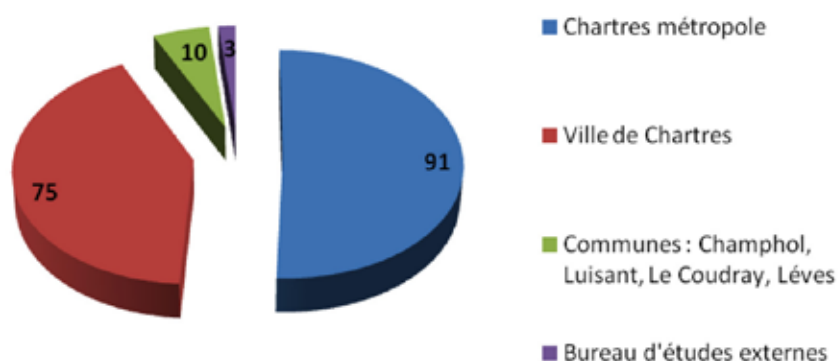
85 utilisateurs internes formés en 2013 - Chartres métropole.

21 utilisateurs internes formés en 2013 – ville de Chartres.

Mise en place de l'outil Web mapping Infogeo 28 en Externe : communes de Chartres métropole

- Présentation d'infogeo 28 aux 6 communes urbaines (Lucé, Mainvilliers, Le Coudray, Champhol, Luisant et Lèves).
- Convention SIG et mise à disposition d'infogeo 28 dans les communes de (Mainvilliers, Le Coudray, Champhol et Lèves).
- 7 utilisateurs externes formés à infogeo 28 des communes de (Le Coudray, Luisant et Lèves).
- Présentation d'infogeo 28 aux secrétaires de Mairies communes périurbaines.
- Convention SIG pour les communes périurbaines de Chartres métropole.

Nombre d'utilisateurs codifiés à infogeo 28 en 2013



Mode de scrutin applicable aux communes de l'agglomération



10 au 13 octobre 2013 : présence aux Artisanales de Chartres

- Présentation du métier de la géomatique.
- Présentation des outils et données : de l'acquisition des données à la conception des cartes et plans.
- Présentation du territoire à partir des supports cartographiques.

Choix sur les outils

- Migration des données SIG de STAR vers Mapinfo.
- Maintien de l'outil Administrateur MAPINFO.
- Utilisation de l'outil SIG Libre Qgis pour exploiter des données Shape.
- Formation utilisateurs internes référent SIG sur Qgis.

Acquisition données référentiels

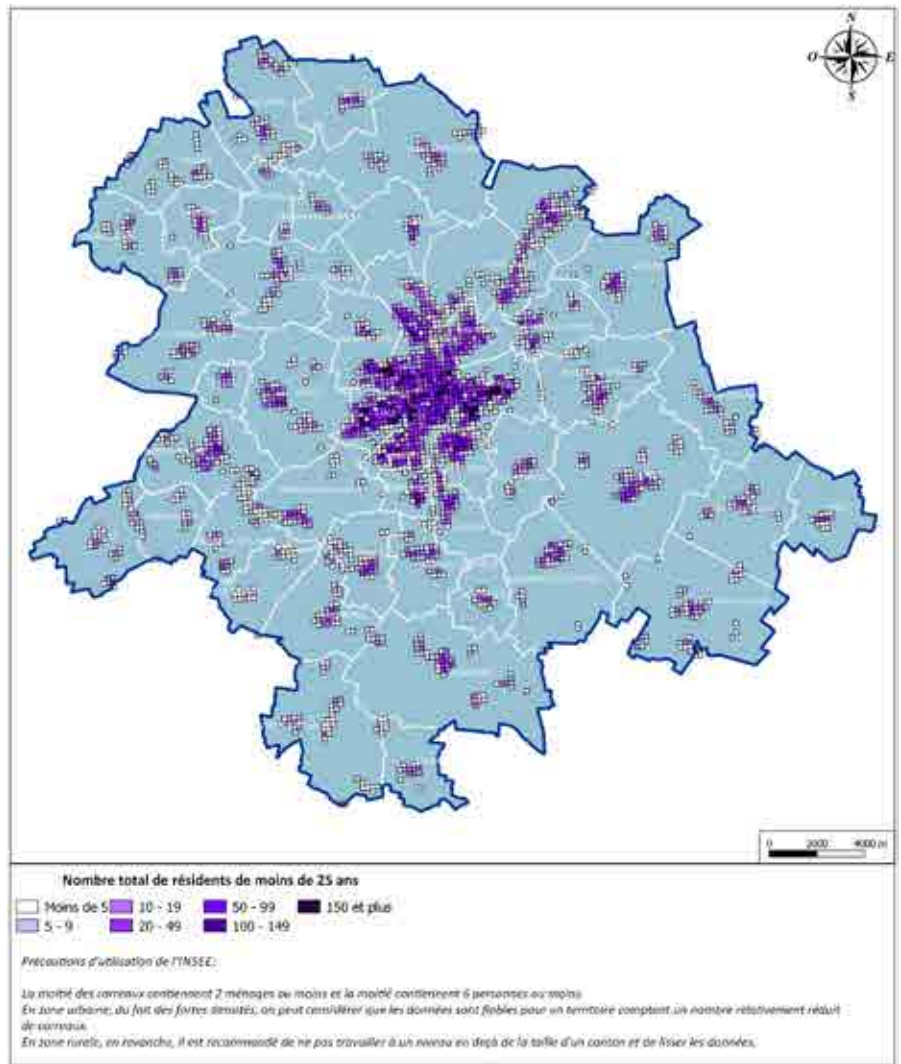
- Achat des données du cadastre 2013 à une fréquence annuelle auprès de la DGFIP : fichier graphique (EDIGEO) et données propriétaires (MAJIC) et intégration dans Infogéo 28.
- Etude en vue d'une acquisition d'un référentiel photogramétrique sur le territoire de l'agglomération.
- Acquisition de l'orthophotoplan 2011 sur le territoire de l'agglomération.
- Acquisition fond de plan scan 25 d'IGN.
- Achat d'une station GPS pour consolider le géo référencement des équipements communales de la ville de Chartres et intercommunales sous compétences Chartres métropole.

Données métiers Chartres métropole

Sans être exhaustif, citons principalement :

- Intégration des données eau potable et eaux usées :
 - Pour le territoire sous DSP Véolia, intégration des données VEOLIA ;
 - Base de données EAS créée suite au passage de 7 à 47 communes pour Chartres Métropole : intégration des données SIG récupérées par REGIES, dématérialisation des plans EAS pour les communes qui ne disposaient que de plans papier, base de données EAS de mises à jour sur les communes périurbaines.
 - Base de données transport consolidée au niveau périurbain et Transports scolaires.
 - Mise à jour de la base de données conteneurs enterrés pour le service déchets.
 - Création de la base de données vidéoprotection agglomération.

Nombre total de résidents de moins de 25 ans



Données métiers Ville de Chartres

Sans être exhaustif, citons principalement :

- Mise à jour des bases de données communale ville .
- Travail sur le model conceptuel Fourreau ville.
- Création BD fourreau.
- Création BD voirie.
- Consolidation de la BD vidéo protection.
- Suivi levé Topo et Organisation planothèque.
- Migration des plans DAO en Structure de table SIG.

- Suivi SIG - Observatoire foncière – Chartres métropole.
- Suivi SIG – SCOT de Chartres métropole.
- Réalisation de cartes Thématiques (SIG) ou (Présentation Assistée sur Ordinateur) PAO pour les services de la ville de Chartres et de Chartres métropole.
- 27 cartes thématiques réalisées pour l'agglomération.
- 21 cartes thématiques réalisées pour la ville.

Suivi projet et réalisation cartographique pour les services

- Suivi SIG schéma directeur vélo – Direction IDD - Chartres métropole.
- Suivi SIG Etudes BAC – Direction Eau – Chartres métropole.
- Structuration de PLU communale en format Shape et .tab.
- Suivi SIG PLU – Direction de l'urbanisme – Ville.

Partenariat

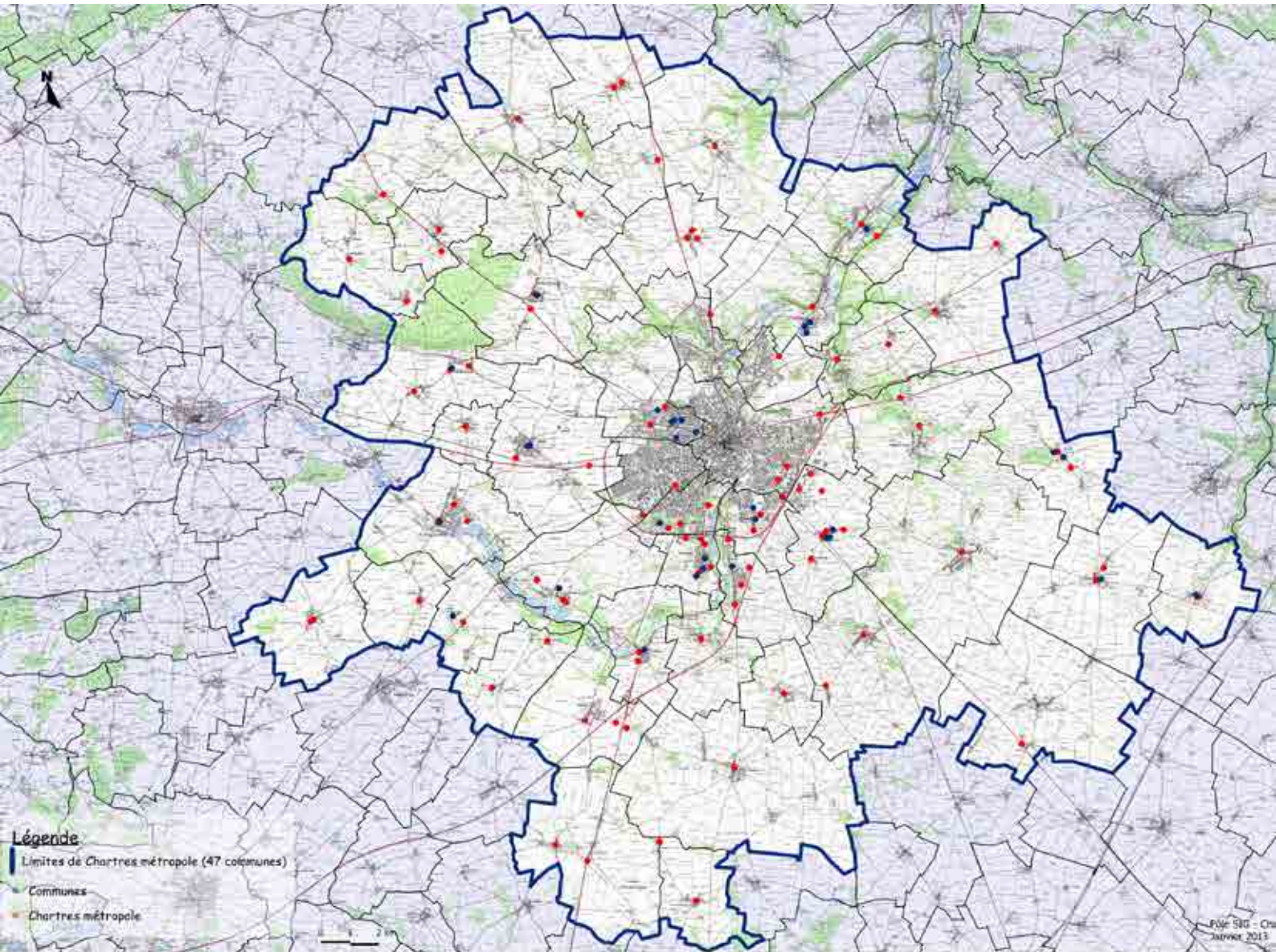
- De nouveaux contacts ont été pris afin de recréer des échanges avec le service CCI, CG28, SDIS, Erdf dans le cadre d'échange de données SIG.
- Veille technique : échange avec le service SIG d'Orléans et Poitiers Mars 2013.
- Veille technique et Partenariat SDE28, DDT, service SIG et direction aménagement sur la problématique PLU.

Poursuite veille technique sur la réforme DT/ DICT (Déclaration de travaux, et Déclaration d'Intention de Commencement des travaux) et problématique référentiel

- Enjeu : sécurité sur les chantiers – éviter les accidents – dégâts matériels et humains.

- Précision cartographique de la localisation des réseaux en x, y et z.
- Quelles conséquences sur l'organisation de Chartres métropole : nouvelles méthodes de travail, moyens humains, organisation des services ?

Shéma d'implantation des caméras de vidéoprojection



RESTAURATION COLLECTIVE

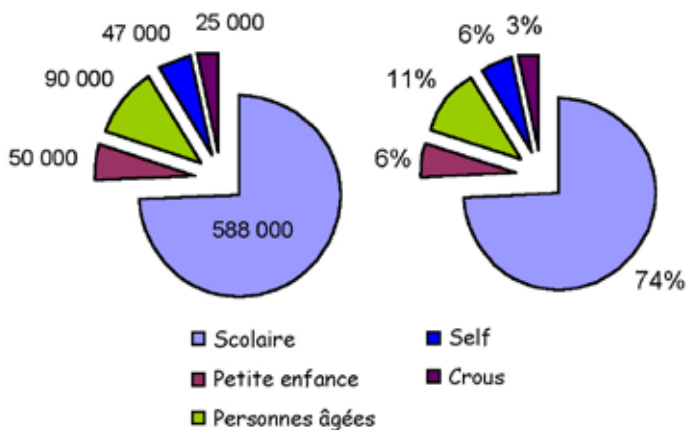
Chartres Métropole exerce la compétence Restauration Collective depuis le 1^{er} juillet 2012.

15 des 47 communes se font livrer des repas à destination des enfants des écoles maternelles et élémentaires et, pour certaines, à destination des crèches et des personnes âgées.

La Restauration Collective fonctionne en liaison froide conformément à la réglementation Européenne sous l'agrément n°28-085-200.

Les 800 000 repas annuels sont fabriqués de façon traditionnelle dans l'unité de production située rue de Sours à Chartres.

La répartition des repas fabriqués :



- favoriser les productions locales et nationales ;
- favoriser les denrées de marque ;
- assurer des productions différentes en fonction des typologies de convives ;
- s'inscrire dans une démarche durable en maîtrisant un maximum de fournisseur en circuit court et en contrôlant au mieux les flux énergétiques tant pour la cuisson, le refroidissement que pour la conservation.

C'est dans le respect réglementaire et des recommandations des pouvoirs publics que les menus sont établis et équilibrés :

- Arrêté du 21 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant ;
- Arrêté du 8 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits et denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et les denrées alimentaires en contenant ;
- Décret du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire ;
- Groupement d'étude des marchés de restauration collective et nutrition (GEMRCN) ;
- Plan National Nutrition Santé (PNNS).



Des commissions de menus sont régulièrement organisées pour moduler les menus en fonction des goûts et des habitudes alimentaires par typologie de convives.

Lors de ces commissions, la responsable diététique et qualité est présente et peut ainsi conseiller les clients dans leur choix et favoriser la diversité alimentaire.

La livraison quotidienne des 4800 repas dans les 52 restaurants satellite est assurée par 3 véhicules frigorifiques.



SERVICES FONCTIONNELS

SERVICE RESSOURCES

Depuis 2012, la ville et la communauté d'agglomération ont engagé une démarche de mutualisation de leurs services, toujours en cours. Les services fonctionnels ont été les premiers à être mutualisés : la DRH, la direction des finances et la DSI dès février 2012, le service achats en mai de la même année, les affaires juridiques, marchés publics, assurances, affaires foncières et le secrétariat général au 1^{er} juillet 2013, le service courrier au 1^{er} janvier 2014.

Depuis, les agents travaillent indifféremment pour la ville ou l'agglomération, quelle que soit leur collectivité d'appartenance. Cette organisation est source d'efficacité, d'optimisation, d'économies d'échelle et au final d'économies.

LES RESSOURCES HUMAINES

Service du Personnel

Le Service du Personnel répond aux demandes d'information sur les spécificités du statut dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité. Il assure la gestion administrative liée au recrutement de l'agent et à son déroulement de situation au sein de la Collectivité, jusqu'à son départ. Il veille aussi à garantir les droits des agents en matière d'absences régulières ou d'absences liés à la maladie ou l'accident de service.

Activité 2013 :

Au 31/12/2013, le service du personnel assurait la gestion de **1525** agents répartis comme suit : Ville **954** agents, le CCAS **328** agents et Chartres métropole **243** agents

Le service a réalisé **2941** actes ou arrêtés (soit + 14.61 % par rapport à 2012) dont 1711 pour la Ville, 911 pour le CCAS et 315 pour Chartres métropole. La gestion des agents non titulaires, toutes collectivités confondues, représente plus de la moitié de ces actes (1683). De nombreux actes (recrutement, temps partiel, disponibilité, fin de contrat, etc.) s'accompagnent de courriers individualisés. **39** dossiers d'admission à la retraite ont été instruits, cette tâche ayant été reprise en 2013.

Le pôle absence a assuré le suivi de **561** ordres de mission Ville, **33** CCAS et **176** Chartres métropole (soit + 14.41 % par rapport à 2013).

Le pôle santé a proposé **936** rendez-vous auprès de la médecine du travail respectivement répartis pour la Ville, le CCAS et Chartres métropole à 634, 170 et 132 et a géré pour la maladie **969** arrêts de travail pour la Ville, **436** pour le CCAS et **291** pour Chartres métropole, pour un total de jours d'absence de **13 409** jours, **4 718** jours et **2 869** jours, soit une hausse globale de 6.2 % pour le nombre d'arrêtés et une diminution de 18.5 % pour le nombre de jours d'absence liées à la maladie. Le Comité Médical a été saisi à **74** reprises pour les situations de maladie les plus lourdes (soit + 32.14 % par rapport à 2012).

Il a également été géré **110** accidents de service au total et maladies professionnelles (soit + 29.41 % par rapport à 2012), dont **57** Ville représentant 109 arrêtés et **2091** jours d'arrêt (- 41 %), et **32** accidents de service CCAS représentant 72 arrêtés et **1160** jours d'arrêt (+ 88 %), et 21 accidents de service Chartres Métropole représentant 48 arrêtés et **434** jours. **21** expertises ont été diligentées dans le cadre de l'instruction des dossiers et la Commission de réforme a été saisie à **18** reprises.

Répartition des Effectifs de Chartres métropole, par Directions au 31/12/2013

Direction Générale des Services		19
Directeur général		1
Directeurs Généraux Adjointes		3
Secrétariat de Direction		2
Chargés de mission		3
Directeur de Cabinet		1
Secrétariat du Directeur de Cabinet		1
Secrétaire Générale		1
Activités Accessoires		3
Communication		2
Pigistes		2
Direction des Ressources		29
Finances/Achats		9
Ressources Humaines		5
Administration Générale		2
Assemblée et Courriers		1
Reprographie		1
Archives/Documentation		2
Affaires Juridiques/Marchés		
Publics/Assurances		5
Protocole		2
Services Ville		2
Direction des Services Publics Environnementaux et Techniques		152
Chargé de Mission		1
Eau et Assainissement		36
Transports		3
Déchets		67
Etudes et Travaux/SIG		13
Régies Techniques mutualisées		8
Secrétariat des Services Techniques		2
Restauration Collective		22
Direction de l'Economie, de l'Aménagement Durable et de la Vie Métropolitaine		43
Chargé de Mission		1
Ingénierie de Développement Durable		6
Aménagement du territoire		4
Développement Economique		5
Grands Equipements sportifs et culturels / Enfances-Jeunesse		11
Maison du Vélo		2
Point d'Accès au droit		2
Ecole de Droit	12 dont 11 vacataires	
TOTAL		243

L'augmentation des effectifs est liée à l'extension du périmètre de Chartres Métropole (notamment la direction de l'eau) et est à lire au regard de la démarche de mutualisation des services entre la ville et l'agglo: de plus en plus d'agents travaillent indifféremment pour l'une ou l'autre collectivité, quelle que soit leur collectivité de rattachement, ce qui permet des économies d'échelle.

Formation Professionnelle

Missions :

- Assurer le maintien et l'acquisition de compétences des agents de la Ville, du CCAS de Chartres, et de Chartres métropole.
- Concevoir, planifier et organiser des actions de formations en réponse aux besoins des services et des agents, dans le respect du budget formation et de l'orientation stratégique de la collectivité.

- Conseil pour l'inscription et le suivi en matière de préparation à concours et examens.
- Gestion du suivi administratif et financier de la formation professionnelle.
- Recrutement et suivi des contrats d'apprentissage des trois collectivités.

Formations 2013, chiffres clés :

Ville : 77 177.68 € (plus apprentissage 18 862.05 €) ; 2061 jours de formation réalisés ; 504 agents partis en formation (soit 53% des agents de la Ville).

CCAS : 16 468.26 € (plus apprentissage 2540 €) ; 1083 jours de formation ; 247 agents partis en formation (soit 76 % des agents du CCAS).

Agglo : 10 048.32.18 € budget principal / 5 438.46 € budget eau potable / 7 133.34 € budget eaux usées (plus apprentissage 1250 €) / 6 908.20 € budget déchets ; 629 jours de formation réalisés ; 125 agents partis en formation – soit 50% d'agents de l'Agglo.

Direction des Ressources Humaines

Missions :

Secrétariat du Directeur des Ressources Humaines.

Gestion et suivi des demandes de stages Ville et Chartres Métropole et des T.I.G.

Gestion des demandes d'emplois (Ville, CCAS, Agglo), réponses aux courriers (fin septembre 2013), classements des candidatures par services.

Gestion du courrier et ventilation auprès des pôles Ressources Humaines.

Gestion des fournitures du service.

Chiffres clefs :

STAGES : 279 dossiers gérés (228 gérés en 2012)

Ville : 228

Chartres métropole : 46

Ville : 5 : stagiaires T.I.G. (travail d'Intérêt Général)

Courriers réponses négatives suite impossibilité d'accueil

427 courriers négatifs adressés

362 courriers adressés suite impossibilité d'accueil (ville)

65 : courriers adressés suite impossibilité d'accueil (Chartres Métropole)

Paie

Missions :

- Réaliser tous les mois les salaires des agents Ville de Chartres, Centre Communal d'Action Sociale de Chartres, Chartres Métropole et le Jumelage de Chartres.

- Gestion des indemnités et retenue à la source éventuelle des Elus.

- Gestion des Allocations chômage.

- Elaborer les prévisions budgétaires et le suivi budgétaire de la Ville de Chartres, du Centre Communal d'Action Sociale de Chartres, de Chartres Métropole et du Jumelage de Chartres.

Chiffres clefs :

- **20.255 bulletins de salaires traités au cours de l'année 2013, réparti de la manière suivante :**

Ville : 11.825

CCAS : 4.168

Chômage : 1

Jumelage : 158

Chartres métropole : 4.103

Systemes d'information

La Direction des Systemes d'Information organisée autour de 4 pôles:

- Projets et Applications métiers
- Infrastructure et Exploitation
- Service aux utilisateurs
- Gestion et Administration

et assure les missions suivantes :

- maintenir une haute disponibilité des systemes d'information et l'intégrité des données ;
- assurer l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) et la Maîtrise d'Œuvre (MOE) auprès des directions métiers ;
- contribuer à la qualité du service rendu aux Chartrains en permettant à l'administration et à ses agents d'exercer pleinement leurs missions par l'usage des TIC et la mise en œuvre de l'E-Administration ;



- bâtir des outils d'aide à la décision pour les Elus, la Direction Générale des Services, les Directions Métiers et les Agents.

En 2013, la DSI a réalisé l'unification des systemes d'information de l'Agglomération et de la Ville et plus précisément des services de téléphonie et de messagerie apportant simplification et efficacité dans les échanges quotidiens entre les services.

Le Service Juridique

Missions :

- Réalisation du conseil juridique
- Pré contrôle de légalité
- Gestion des contentieux
- Gestion des recours gracieux pour Chartres Métropole
- Gestion des dépôts de plainte et constitution de partie civile
- Passation et exécution des marchés publics de conseil juridique et de représentation devant les juridictions
- Participation à l'élaboration et exécution du budget du service
- Gestion de la communication des documents administratifs pour les deux collectivités



Les Marchés Publics

- Contrôle et mise en ligne des procédures marchés publics de moins de 30 000 € HT.
- Gestion de la totalité des procédures de marchés publics à partir de 30 000 € HT.
- Gestion des avenants aux marchés publics.
- Gestion des sous-traitances.
- Gestion des reconductions de marchés (tableau de bord en accès libre) et des procédures de résiliation de marchés.
- Gestion des conventions de groupement de commandes.
- Secrétariat de la Commission d'Appel d'Offres.
- Gestion du budget insertion de tout l'établissement.

Nombre de marchés publics notifiés en 2013 : 112

Délégations de service public :

- Secrétariat de la Commission de Délégation de Service Public.
- Secrétariat de la Commission consultative des services publics locaux
- Gestion des procédures de passation.
- Gestion des avenants.

Nombre de consultations lancées en 2013 : 2



Les Affaires Immobilières

- Gérer les diverses procédures de transactions immobilières (acquisitions, cessions, échanges, servitudes).
- Instruire les procédures de préemption suite aux délégations du droit de préemption urbain (D.P.U.) des communes.
- Louer des immeubles bâtis et non bâtis à titre permanent et non permanent et suivre les recettes.
- Prendre à bail des immeubles bâtis et non bâtis à titre permanent et non permanent et suivre les dépenses.
- Assurer les procédures de classement, désaffectation et déclassement du domaine public.
- Autoriser certaines occupations du domaine public et du domaine privé.
- Effectuer divers enregistrements, établir des bilans annuels des transactions immobilières à annexer au compte administratif, informer sur les transactions immobilières.
- Participer à la gestion financière du patrimoine et suivre le paiement des impôts (taxes foncières, d'habitation, ordures ménagères...).
- Suivre le budget du service.
- Assister, conseiller et collaborer avec les services internes et externes (par exemple : la Société Publique Locale pour les diverses concessions d'aménagement).

CHIFFRES :

Acquisitions de 3 parcelles bâties et de 45 non bâties au prix total de 7 957 627.12 €.

Cessions de 4 parcelles non bâties au prix total de 657 842.56 €.

Les Assurances

Mutualisation du service (Chartres Métropole/Ville de Chartres/CCAS) au 1^{er} juillet 2013.

Principales missions :

- > Passation et gestion des marchés publics d'assurance.
- > Suivi des sinistres (Tenue des tableaux de bord de suivi de l'activité) en matière de flotte automobile, dommages aux biens, responsabilité civile, tous risques exposition, dommages ouvrages
- > Relations avec les usagers, experts et autres collectivités et établissements.

Budget 2013 :

- Fonctionnement (primes d'assurances etc.) : 167 000 € TTC
- Investissement (Dommages ouvrages) : 70 000 € TTC



La communication

Le nouveau www.chartres-metropole.fr mis en ligne

Datant de 2004, le site Internet de Chartres métropole devenait obsolète. Il a été décidé en 2012 d'en créer un nouveau, plus moderne, faisant la part belle à la vidéo, plus intuitif, davantage tourné vers les services aux usagers. Le nouveau site a été mis en ligne le 17 février 2013.

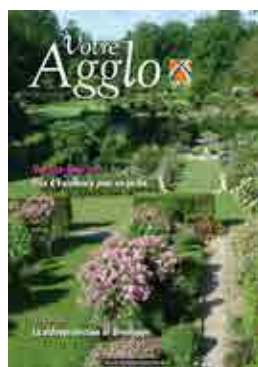
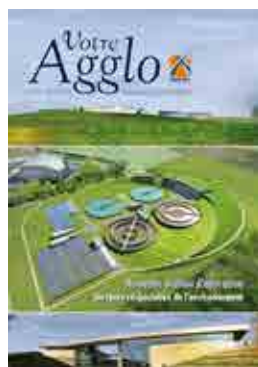


Le nouveau site Internet de Chartres métropole permet, notamment, d'accéder à des infos pratiques sur les services à la population (jours de ramassage des déchets, menus des cantines, etc.), à des actualités, de télécharger des documents (formulaires, fiches pratiques, cartes interactives, publications...) et de visionner des reportages vidéos. De nombreuses infos économiques sont également disponibles : locaux et terrains disponibles, cessions d'entreprises, descriptifs des zones d'activités...

Le site Internet permet également de suivre en direct, puis en différé à tout moment, chaque séance du Conseil communautaire de Chartres métropole. Chaque retransmission en direct réunit, en moyenne, 200 à 250 internautes.

« Votre Agglo » : un magazine pour tous

Le magazine d'information de Chartres métropole est distribué chez tous les habitants de l'agglomération, ainsi qu'aux entreprises, aux institutionnels et aux élus (conseillers communautaires, élus du bassin chartrain, maires du département, etc.). Il est également déposé en accès libre dans les différents points d'accueil du public



de l'agglomération (mairies, médiathèques, Office de tourisme, Complexe aquatique, Point d'Accès au Droit, agence Filibus...).

En 2013, 5 nouvelles communes sont devenues membres de Chartres métropole. En conséquence, le tirage du magazine a augmenté, passant à 67 000 exemplaires.

Le contenu a continué d'évoluer, le magazine ouvrant encore davantage ses pages aux communes, en présentant les portraits des nouvelles communes de l'agglomération, et en mettant en avant les projets et les réalisations de communes ne bénéficiant pas toujours d'un support d'information régulier. Votre Agglo a également continué de s'enrichir de nouvelles rubriques, contribuant à en faire un magazine « grand public », tout en conservant bien sûr sa mission essentielle d'information des habitants sur les services et projets de Chartres métropole...

Les supports d'information thématiques

En 2013, divers supports thématiques (dépliants, flyers, panneaux, cartons d'invitation, etc.) ont été édités. Quelques exemples :



Les relations avec la presse

Tout au long de l'année, des conférences de presse, visites de chantier, visites d'entreprises et rendez-vous sur le terrain sont organisés à l'initiative de Chartres métropole, ou en réponse à des sollicitations des médias locaux et nationaux. En support, des communiqués et dossiers de presse sont édités à destination des journalistes.



FINANCES

Placée sous le régime des services communs, la Direction des Finances regroupe 33 agents et est composée de 4 services : Dépenses, Recettes, Ingénierie Financière et Achats-Moyens généraux.

Leurs missions principales sont la préparation budgétaire (26 budgets dont 10 budgets communautaires), l'ordonnancement des dépenses (26 863 mandats en 2013 dont 11 110 pour les budgets communautaires) et des recettes (22 057 titres de recettes en 2013 dont 3 859 pour les budgets communautaires), le suivi des grands équilibres et de la prospective, la gestion de la dette, le suivi de la fiscalité ou encore pour la fonction Achats, l'approvisionnement de tous les services en fournitures ou mobiliers.

Les résultats 2013 et la répartition de l'exécution budgétaire 2013

Les résultats 2013

En 2013, à travers la gestion des 10 budgets distincts, Chartres Métropole a réalisé 175 379 K€ de recettes et 173 114 K€ de dépenses.

Les recettes sont réparties pour 120 533 K€ en fonctionnement et pour 54 845 K€ en investissement. Les dépenses sont de 104 865 K€ pour la section de fonctionnement et de 68 248 K€ pour la section investissement.

Le résultat consolidé de l'exercice 2013 s'élève à 2 265 K€.

Ce résultat global est constitué d'un excédent de fonctionnement de 15 668 K€ et d'un déficit d'investissement de -13 403 K€. Après prise en compte du solde des restes à réaliser (+ 1 886 K€), **le résultat global 2013 s'élève à 4 151 K€.**

	Principal	Eau potable	Eaux usées	Transports urbains	Déchets	Aérodrome	Complexe aquatique et patinoire	Aménagement ZA	Complexe culturel et sportif	Restauration collective	Total
Recettes de fonctionnement	63 275 253	5 979 437	8 445 969	14 944 953	16 610 056	97 726	6 471 108	766 799	79 000	3 863 071	120 533 372
Recettes d'investissement	21 518 584	1 984 501	11 578 006	5 533 286	2 945 566	66 356	6 409 430	1 392 094	2 536 781	880 652	54 845 257
Total recettes	84 793 837	7 963 938	20 023 975	20 478 239	19 555 622	164 082	12 880 538	2 158 893	2 615 781	4 743 724	175 378 629
Dépenses de fonctionnement	57 567 533	4 120 140	6 955 311	12 991 081	15 335 696	42 697	4 844 548	568 276	58 033	2 382 088	104 865 402
Dépenses d'investissement	30 320 419	3 498 859	12 265 891	7 028 551	2 525 068	171 118	9 022 998	843 773	2 537 518	34 121	68 248 316
Total dépenses	87 887 953	7 618 998	19 221 202	20 019 631	17 860 764	213 815	13 867 546	1 412 049	2 595 551	2 416 209	173 113 718
Résultats	-3 094 116	344 940	802 773	458 608	1 694 858	-49 733	-987 008	746 844	20 231	2 327 514	2 264 910

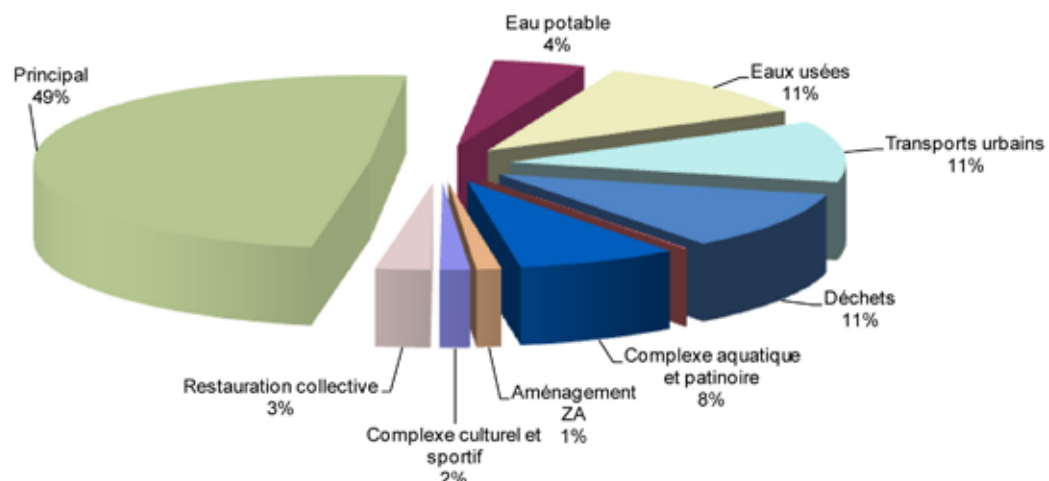
Résultats et soldes d'exécution en euros

Résultats et soldes d'exécution en euros

Résultat de fonctionnement	5 707 719	1 859 297	1 490 658	1 953 873	1 274 360	55 030	1 626 560	198 523	20 967	1 480 983	15 667 970
Solde d'investissement avant reports	-8 801 835	-1 514 358	-687 885	-1 495 264	420 498	-104 763	-2 613 568	548 321	-737	846 531	-13 403 060
Solde d'investissement après reports	-5 649 675	-1 638 145	-1 448 801	-1 797 052	-635 667	-51 143	-1 663 346	548 321	-10 746	829 602	-11 516 651
Résultat global	-3 094 116	344 940	802 773	458 608	1 694 858	-49 733	-987 008	746 844	20 231	2 327 514	2 264 910
Résultat global après reports	58 044	221 153	41 857	156 820	638 693	3 887	-36 786	746 844	10 222	2 310 586	4 151 319

L'exécution budgétaire 2013 par budget

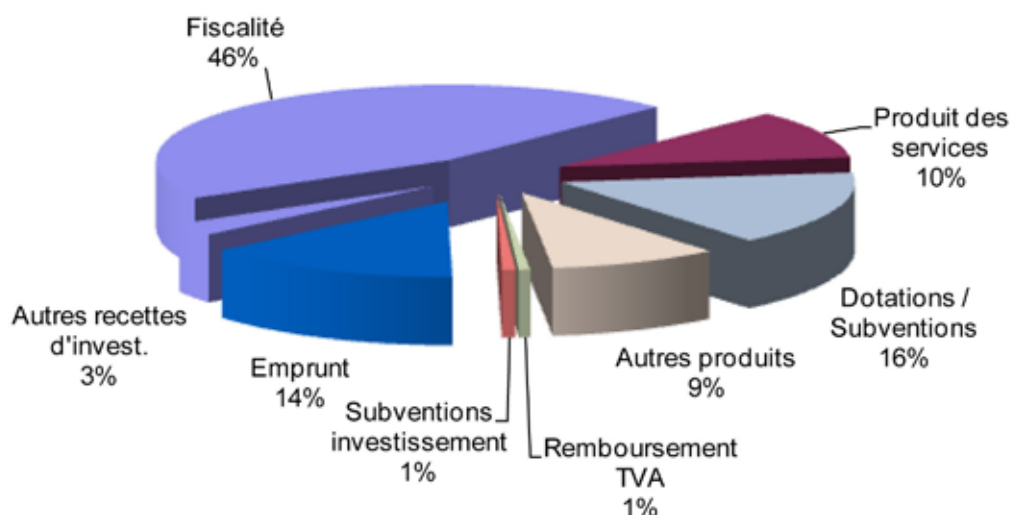
Répartition de l'exécution budgétaire 2013



Présentation consolidée des dépenses et recettes de l'exercice 2013

Les recettes 2013 de Chartres Métropole (recettes réelles)

Répartition des recettes 2013 par nature



Les recettes issues de la **fiscalité** (65 573 K€), comprennent notamment la fiscalité locale (40 345 K€), la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (13 001 K€) et le versement transport (12 203 K€).

Les **dotations et subventions** (22 837 K€) regroupent essentiellement les compensations de l'Etat au titre de dotation de compensation de groupement (11 471 K€), la dotation d'intercommunalité (5 478 K€), les dotations relatives à la réforme de la Taxe professionnelle (879 K€) et les allocations compensatrices de taxe d'habitation (560 K€), les diverses participations de la CAF pour les terrains des gens du voyage et les actions enfance jeunesse (272 K€) les aides à la collecte sélective des déchets (1293 K€), la participation du Conseil Général à l'organisation des Transports (1 852 K€), la dotation globale de décentralisation TU (595 K€) et la dotation globale de décentralisation Aérodrome (44 K€).

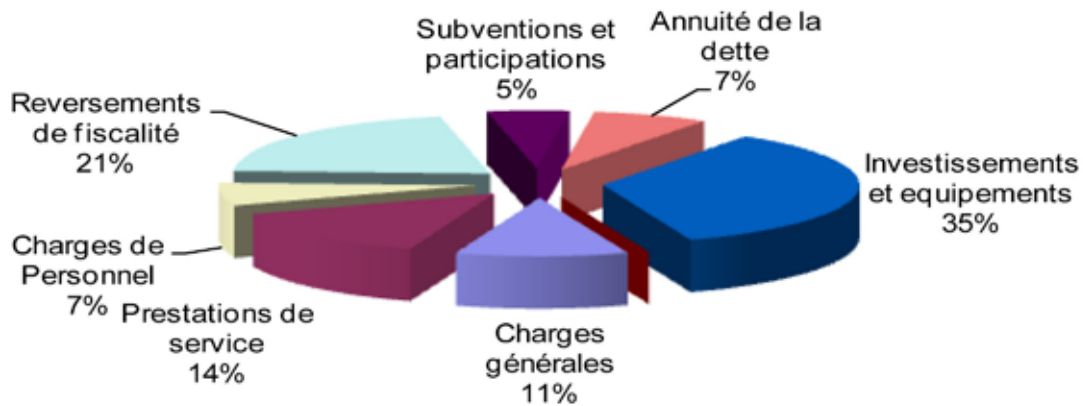
Les **produits des services** (14 912 K€) proviennent en majeure partie des surtaxes perçues par la collectivité au titre des services eau potable et assainissement (10 916 K€) (cf. reprise en régie de la gestion de l'eau auparavant assurée par les communes via des conventions de gestion), de la vente des repas produits par la restauration collective (2 588 K€) (1^{er} exercice en année pleine), de la redevance spéciale relative aux déchets (261 K€), du produit de l'activité des déchetteries (132 K€) et de l'activité des transports péri-urbains (253 K€).

Les **autres produits** (13 379 K€) correspondent principalement à la participation des budgets annexes aux charges de structure (2 897 K€), à la contribution reçue du budget principal par le budget annexe complexe aquatique (5 890 K€), aux primes d'épuration de 2008 à 2012 versées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (1 226 K€), au transfert des excédents de fonctionnement des budgets Eau potable et Assainissement d'une partie des communes respectivement pour 389 K€ et 173 K€, produit de la valorisation des déchets (779 K€), à la reprise du solde de la provision constituée dans le cadre de la convention de DSP conclue avec Veolia – CGE sur le budget assainissement (500 K€) et à la redevance d'occupation du domaine public Orisane (224 K€) ainsi qu'au versement de l'intéressement par le délégataire Vert Marine pour le complexe aquatique et patinoire (112 K€).

Les **recettes d'investissement**, d'un montant total de **26 190 K€**, représentent 18 % des recettes totales et se répartissent entre tous les budgets sauf les budgets Aménagement ZA, Aérodrome et Restauration Collective. Elles sont composées principalement du recours à l'emprunt (20 255 K€), des subventions d'investissement (1 085 K€), des immobilisations et comptes de tiers (3 910 K€) et des remboursements de TVA (890 K€).

Les dépenses 2013 de Chartres Métropole (dépenses réelles)

Répartition des dépenses 2013 par nature



Les investissements et équipement constituent le premier poste de dépenses de Chartres Métropole. En 2013, ils représentent un montant total de 52,90 M€. Les dépenses seront détaillées dans le paragraphe « les dépenses d'équipement en 2013 ».

Les reversements de fiscalité représentent un montant total de 31 852 K€ dont 30 703 K€ au titre du budget principal. Ils comprennent notamment l'attribution de compensation (21 842 K€), la dotation de solidarité communautaire (7 800 K€), le reversement FNGIR (350 K€) ou encore une dotation de solidarité exceptionnelle reversée aux communes membres de l'ex Bois Gueslin (700 K€).

L'annuité de la dette (11 043 K€) comprend 6 209 K€ de remboursement de capital et 4 834 K€ de charges financières.

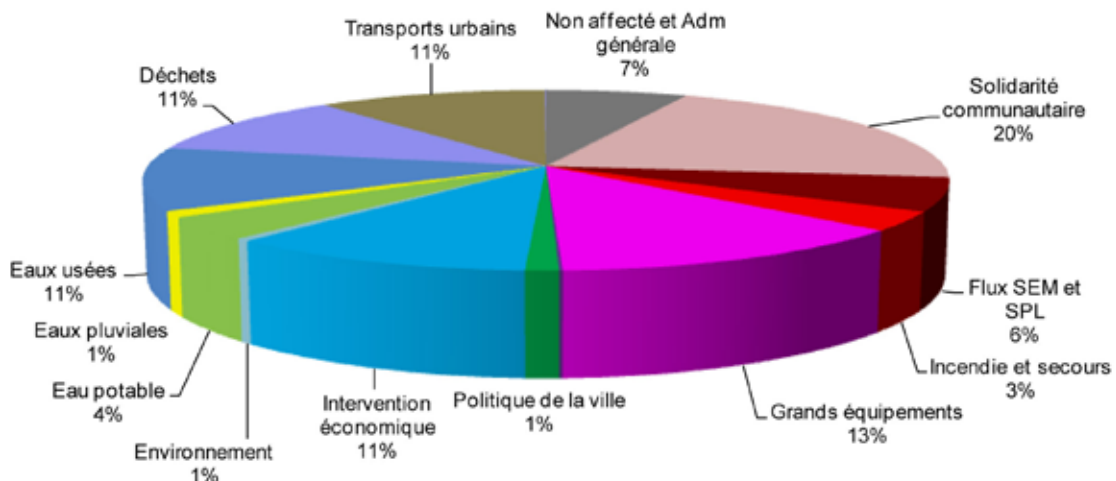
Les charges de personnel s'élèvent à 9 575 K€ en 2013.

Les charges générales se chiffrent à 16 345 K€ en 2013.

Les subventions et participations (7 816 K€) sont essentiellement regroupées d'une part sur le budget principal (6 842 K€ dont 4 973 K€ au titre du contingent incendie et 1 869 K€ de subventions aux communes, groupement de collectivités, associations et personnes de droit privé :) et d'autre part sur le budget déchets (915 K€ dont 757 K€ de contribution au SOMEL et 157 K€ de participations à divers syndicats suite aux conventions de gestion concernant la collecte).

Les prestations de services (21 282 K€) concernent les marchés et délégation de services publics pour l'incinération des ordures ménagères, la gestion des déchetteries et du centre de tri (8 718 K€), la participation pour l'exploitation du complexe aquatique et patinoire (1 980 K€), la délégation des transports urbains (9 706 K€) et la gestion des aires d'accueil (117 K€) et des accueils en centres de loisirs (575 K€).

Répartition des dépenses 2013 par compétences

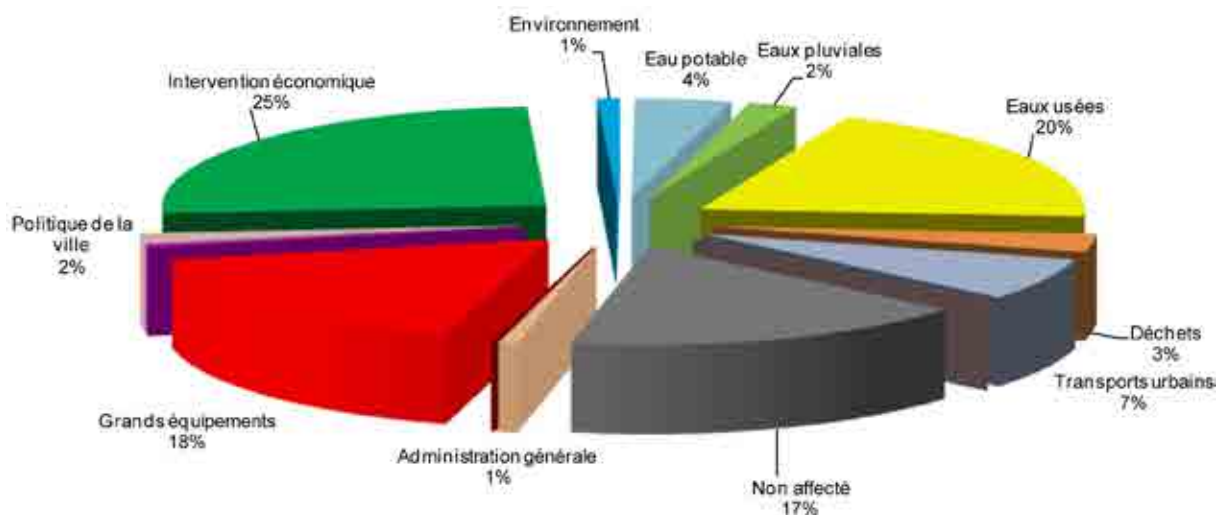


Les dépenses non affectées comprennent notamment l'annuité de la dette du budget principal (2 302 K€). Les annuités de la dette des budgets annexes sont comptabilisées au sein des différentes compétences.

Les dépenses d'équipement en 2013

Les dépenses d'équipement représentent **52,90 M€** en 2013. Ces dépenses concernent toutes les compétences exercées par Chartres métropole. Elles se répartissent comme suit :

Investissements et équipements en 2013 par compétences



Les principales dépenses d'équipement réalisées en 2013 par Chartres Métropole sont recensées sur les budgets suivants :

- Budget principal : 26 268 K€ dont :

- 5 580 K€ d'avances de trésorerie au profit de Chartres Développement et Chartres Aménagement,
- 3 518 K€ de participation au capital de Chartres Développement et Chartres Aménagement,
- 41 K€ pour le complexe sportif de Jouy,
- 320 K€ pour les centre de loisirs sans hébergement et principalement la construction du CLSH de Sours,
- 300 K€ pour le centre équestre de Nogent sur Eure,
- 1 089 K€ pour les eaux pluviales dont 928 K€ au titre des réseaux, 100K€ pour des études et 60 K€ au titre des bassins,
- 466 K€ de travaux au titre du plan vert,
- 100 K€ pour les poteaux incendie,
- 156 K€ pour la création et le développement des aires d'accueils des gens du voyages,
- 13 454 K€ pour la vie économique (acquisitions foncières, études, fonds de concours, avances...),
- 290 K€ pour la politique locale de l'habitat,
- 492 K€ consacrés aux travaux de vidéo protection,

- 380 K€ pour diverses acquisitions de logiciels, matériel informatique, mobilier.

- Complexe aquatique et patinoire (6 072 K€).

- L'eau et l'assainissement représentent 12 705 K€ dont :

- 10 563 K€ pour les eaux usées dont principalement 4 779 K€ pour la nouvelle station d'épuration, 3 185 K€ au titre des réseaux et 558 K€ pour les réseaux périurbains, 1 129 K€ au titre des ouvrages de production dont 544 K€ pour le ouvrages mis à disposition, 786 K€ en acquisitions immobilières et 76 K€ en outillage et matériel technique,
- 2 142 K€ pour l'eau potable dont principalement 1 590 K€ au titre des réseaux, 201 K€ au titre des ouvrages de production, 151 K€ pour des études, 85 K€ en acquisition foncières et 113 K€ utilisés pour l'outillage et divers matériels.

- **Les déchets : 1 581 K€** dont 76 K€ pour le renouvellement du matériel de transport, 100 K€ pour les différents travaux, 1 317 K€ pour les conteneurs enterrés (1 245 K€), bacs roulants et conteneurs aériens (72 K€) et 73 K€ pour les pièces détachées.

- La construction du complexe culturel et sportif (2 438 K€).

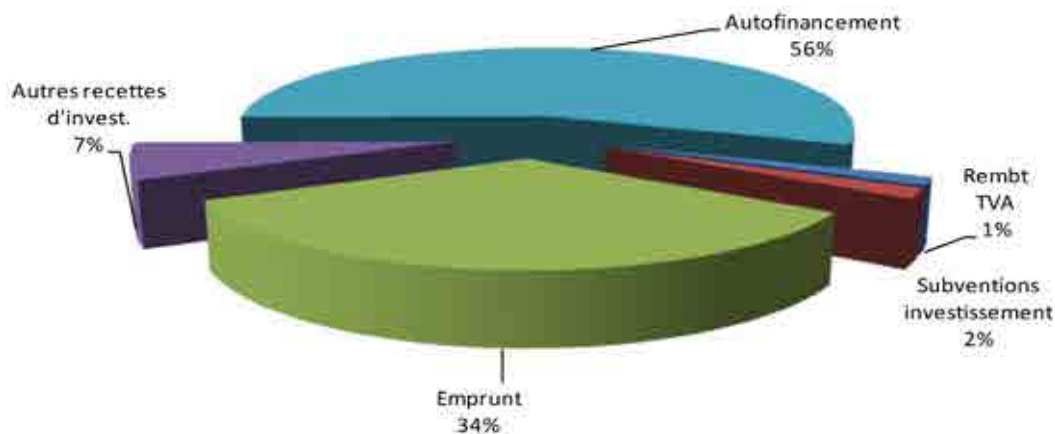
- **Les transports urbains : 3 657 K€** dont 3 131 K€ pour le renouvellement du parc de bus, 217 K€ pour les études, 88 K€ pour les abris et abris vélos, 116 K€ pour divers matériels techniques et 100 K€ réservés aux travaux.

Le financement des dépenses d'investissement

Les recettes représentent un montant total de 59 159 K€ (hors opérations de gestion de la dette). Elles proviennent de l'autofinancement (32 969 K€), de la mobilisation d'emprunts (20 255 K€), de la TVA (890 K€), des subventions d'investissement perçues (1 085 K€) et d'autres recettes d'investissement (3 960 K€).

Les subventions d'investissement d'un total de 1 085 K€ sont perçues pour l'essentiel sur le budget principal (683 K€ pour le centre équestre (210K€), le complexe de Jouy (39 K€), la construction et l'extension de centres de loisirs et relais des assistantes maternelles (386 K€) ainsi que sur les budgets Eau potable (28 K€), Eaux usées (324 K€) et transports urbains (50 K€).

Financement des investissements 2013



La politique fiscale en 2013

Le panier fiscal

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, Chartres Métropole bénéficie, depuis 2011, d'un nouveau panier fiscal décomposé de la manière suivante :

2013	Bases prévisionnelles	Bases réelles	Taux voté	Produits fiscaux prévisionnels	Produits fiscaux réels
Taxe d'habitation	151 908 000	151 885 161	9,32%	14 157 826	14 185 773
Taxe foncière non bâti	4 973 000	4 955 230	1,47%	73 103	72 841
Taxe additionnelle FNB				209 385	203 505
CFE	52 611 000	52 611 868	25,42%	13 373 716	13 375 926
CVAE				9 261 755	9 261 755
IFER				552 275	571 807
TASCOM				1 820 758	1 746 926
DCRTP				712 298	682 450
Allocations compensatrices				761 622	761 622
Sous-total					40 862 605
Versement FNGIR				-350 489	-362 262
				40 572 249	40 500 343

Le versement transports (VT)

Le versement transport (VT) est un impôt destiné au financement des transports en commun dans les aires urbaines de plus de 10 000 habitants. Il est assis sur la masse salariale des personnes physiques ou morales, publiques ou privées qui emploient plus de neuf salariés.

Le taux de VT est passé de 1,05 % à compter du 1er juillet 2012 à 1,15 % au 1^{er} janvier 2013.

La collecte du VT est essentiellement assurée par les URSSAF, les MSA, l'Armée et la SNCF qui reversent le produit selon une périodicité mensuelle ou trimestrielle. Compte tenu des inévitables retards dans le versement, la recette budgétaire (produit encaissé au cours de l'année) n'est pas équivalente à la recette réelle de l'exercice (versement correspondant à l'année considérée).

Au compte administratif 2013, le produit de VT ressort à 12 203 K€.

La solidarité communautaire en 2013

Le panier fiscal

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, Chartres Métropole bénéficie, depuis 2011, d'un nouveau panier fiscal décomposé de la manière suivante :

Chartres Métropole perçoit le produit de taxe professionnelle et en reverse une part significative à ses communes membres, dans le cadre du règlement financier :

- **au titre de l'attribution de compensation** qui est basée sur le produit de TP que les communes percevaient l'année précédant la création de Communauté d'agglomération, diminuée des charges transférées.
- **au titre de la dotation de solidarité communautaire (DSC)** qui a vocation à permettre une répartition équitable des ressources entre Chartres Métropole et les com-

munes membres. Le règlement financier de Chartres Métropole, approuvé par délibération n°2013/53 du Conseil communautaire du 28 janvier 2013, instaure une dotation de solidarité communautaire (DSC) au bénéfice des communes membres et en définit les modalités de répartition (critères et pondération) ainsi que de versement. Il prévoit également qu'il appartient au Conseil communautaire d'arrêter chaque année le montant de cette dotation de solidarité communautaire. Ainsi, au titre de l'année 2013, le Conseil Communautaire a décidé de fixer à 7 800 K€ l'enveloppe de la DSC 2013.

montant total DSC		7 800 000
Population totale DGF	30%	2 340 000
Population totale pondérée par PF	5%	390 000
Logements sociaux DGF	22%	1 716 000
Poids TP 2009	10%	780 000
Fréquentations des gares	11%	858 000
Etablissements d'enseignement supérieur (LMD)	11%	858 000
Eqpts à vocation touristique + 10 000 visites/an	11%	858 000
total	100%	7 800 000

Attribution de Compensation et Dotation de Solidarité Communautaire 2013

	AC	DSC	Total 2013
Champhol	31 155 €	100 257 €	131 412 €
Chartres	13 072 469 €	4 483 150 €	17 555 620 €
Le Coudray	518 039 €	149 062 €	667 102 €
Lèves	154 521 €	165 196 €	319 718 €
Lucé	3 783 717 €	993 082 €	4 776 799 €
Luisant	712 828 €	249 630 €	962 458 €
Mainvilliers	585 709 €	572 888 €	1 158 597 €
Berchères-Saint-Germain	-16 459 €	19 281 €	2 822 €
Berchères-Les-Pierres	39 781 €	23 740 €	63 521 €
Challet	-10 712 €	10 278 €	-434 €
Clévilliers	40 356 €	19 797 €	60 152 €
Coltainville	22 932 €	22 591 €	45 523 €
Corancez	-9 844 €	10 362 €	519 €
Gasville-Oiseme	224 791 €	34 719 €	259 510 €
Gellainville	292 056 €	26 929 €	318 985 €
Houville-La-Branche	29 278 €	12 417 €	41 695 €
Jouy	85 509 €	85 576 €	171 085 €
Morancez	19 133 €	48 099 €	67 232 €
Nogent-Le-Phaye	352 429 €	51 837 €	404 266 €
Poisvilliers	-10 785 €	9 644 €	-1 141 €
Prunay-Le-Gillon	37 436 €	24 886 €	62 322 €
Saint-Prest	70 632 €	97 543 €	168 176 €
Sours	47 349 €	53 374 €	100 723 €
Amilly	15 660 €	59 382 €	75 042 €
Bailleau-l'Evêque	-27 530 €	30 056 €	2 526 €
Briconville	3 268 €	3 027 €	6 296 €
Cintray	-11 647 €	12 004 €	357 €
Fontenay-sur-Eure	152 786 €	27 937 €	180 723 €
Fresnay-Le-Gilmert	-6 137 €	5 240 €	-897 €
Meslay-Le-Grenet	-9 293 €	8 308 €	-985 €
Nogent-Sur-Eure	40 438 €	13 582 €	54 020 €
Saint-Georges-sur-Eure	232 297 €	76 439 €	308 736 €
Barjouville	569 260 €	57 848 €	627 108 €
Dangers	40 368 €	12 746 €	53 114 €
Francouville	70 476 €	20 355 €	90 831 €
Mittainvilliers	3 381 €	12 932 €	16 313 €
Saint-Aubin-des-Bois	-4 708.69 €	27 484 €	22 776 €
Thivars	186 864 €	24 821 €	211 685 €
Vérigny	-2 014.04 €	7 468 €	5 454 €
Voise	14 085 €	7 504 €	21 589 €
Chauffours	-5 996 €	7 541 €	1 544 €
Ollé	-9 694 €	16 464 €	6 770 €
Dammarie	71 576 €	41 278 €	112 854 €
La Bourdnière Saint Loup	40 124 €	11 436 €	51 560 €
Mignières	126 605 €	23 049 €	149 654 €
Vers les Chartres	113 067 €	20 240 €	133 307 €
Fresnay-Le-Comte	22 469 €	8 522 €	30 991 €
Total	21 698 027.99 €	7 800 000 €	29 498 028 €

Au titre de la solidarité, Chartres métropole a attribué, en 2013, 816 488,37 euros de fonds de concours pour participer au financement d'opérations d'aménagement ou de travaux initiés par ses communes membres. S'y sont ajoutés 83 009 euros en soutien à l'implantation de caméras de vidéoprotection.

Fonds de concours 2013

Communes	Nature du projet	Montant total HT de l'opération	Montant Fonds de concours
AMILLY	Caméra de vidéoprotection	12 005,57 €	187 €
BAILLEAU L'EVEQUE	Caméra de vidéoprotection	10 574,21 €	2 759 €
BARJOUVILLE	Caméra de vidéoprotection	26 337,80 €	2 624 €
CHAMPHOL	Caméra de vidéoprotection	19 907,55 €	2 275 €
FONTENAY SUR EURE	Caméra de vidéoprotection	19 554,21 €	6 942 €
GELLAINVILLE	Caméra de vidéoprotection	28 066,20 €	6 028 €
HOUVILLE LA BRANCHE	Caméra de vidéoprotection	18 418,80 €	2 659 €
LE COUDRAY	Caméra de vidéoprotection	21 054,28 €	7 369 €
LUISANT	Caméra de vidéoprotection	8 947,99 €	1 062 €
MAINVILLIERS	Caméra de vidéoprotection	66 461,31 €	23 261 €
MIGNIERES	Caméra de vidéoprotection	17 785,86 €	5 173 €
MORANCEZ	Caméra de vidéoprotection	13 257,05 €	3 117 €
NOGENT SUR EURE	Caméra de vidéoprotection	5 615,21 €	1 533 €
ST GEORGES SUR EURE	Caméra de vidéoprotection	7 079,79 €	1 094 €
SAINTE PREST	Caméra de vidéoprotection	41 241,45 €	12 115 €
THIVARS	Caméra de vidéoprotection	9 955,68 €	1 990 €
VOISE	Caméra de vidéoprotection	11 422,07 €	2 821 €
SOUS-TOTAL VIDEOPROTECTION		337 685,03 €	83 009,00 €
AMILLY	Rénovation du restaurant scolaire	129 250,00 €	29 525,00 €
BARJOUVILLE	Restauration de l'église Saint Jacques - 2e tranche	115 395,00 €	57 697,50 €
BERCHERES LES PIERRES	Création d'un logement social	48 070,00 €	24 035,00 €
BERCHERES ST GERMAIN	Restructuration et aménagement salle des fêtes	154 775,00 €	55 089,00 €
	Création 2e portail au cimetière	9 822,05 €	4 911,00 €
BRICONVILLE	Création d'un local technique	43 680,00 €	21 840,00 €
CHALLET	Aménagement d'une aire de jeux avec panneaux de basket et but de handball	5 000,00 €	2 500,00 €
	Réfection toiture et clocher église	4 533,09 €	2 266,55 €
CHAUFFOURS	Pose de 2 cases urnes au Columbarium	3 090,00 €	1 545,00 €
CINTRAY	Installation d'un terrain multisports	56 885,45 €	11 377,00 €
CLEVILLIERS	Travaux d'aménagement d'accès à la salle des fêtes et au vestiaires du stade	19 887,80 €	9 943,90 €
COLTAINVILLE	Réaménagement des berges de la mare de Senainville	25 083,61 €	12 541,00 €
CORANCEZ	Remplacement portes fenêtres de la salle Jean Martin avec isolant performant	21 615,00 €	10 807,50 €
DAMMARIE	Travaux divers Stade de la Filerie	11 445,50 €	5 723,00 €
DANGERS	Réfection du préau scolaire	16 600,58 €	4 150,29 €
	Aménagement place de la Fontaine	9 541,80 €	2 385,00 €
FONTENAY SUR EURE	Restauration de l'église Saint Séverin	457 350,00 €	60 000,00 €
FRANOURVILLE	City stade	40 530,00 €	41 665,00 €
FRESNAY LE GILMERT	Restauration église	65 858,82 €	27 273,91 €
GASVILLE OISEME	Mise aux normes d'accessibilité et aménagement paysager de la cour de la Mairie	150 740,95 €	55 370,48 €
GELLAINVILLE	Aménagements paysagers zone commerciale des Fiburées	120 000,00 €	60 000,00 €
HOUVILLE LA BRANCHE	Isolation salle des fêtes	8 309,00 €	4 154,50 €
JOUY	Aménagement paysager 15 rue du fossé bourg	8 036,85 €	2 812,90 €
MESLEY LE GRENET	Poteaux incendie	2 840,00 €	1 420,00 €
	Plantations entrée de ville et cimetière	3 967,20 €	1 984,00 €
	Eclairage extérieur de l'église	1 032,10 €	516,00 €
MITTAINVILLIERS	Construction d'un bâtiment pour rangement	35 853,23 €	17 926,62 €
MORANCEZ	Centre administratif	2 102 750,00 €	60 000,00 €
NOGENT SUR EURE	Création de plateau surélevé	31 489,09 €	14 868,00 €
	Mise en enrobés cour de la mairie et école création d'un accès PMR	53 952,00 €	29 763,29 €
OLLE	Défense incendie de la commune	25 690,00 €	12 845,00 €
	Aménagement salle du conseil	3 754,10 €	1 877,00 €
POISVILLIERS	Construction d'un local technique	42 657,28 €	17 167,14 €
SAINT AUBIN DES BOIS	5 columbariums	4 600,00 €	1 146,15 €
	Suppressions des points noirs paysagers et des décharges sauvages	2 286,08 €	570,00 €
SAINT GEORGES SUR EURE	Réaménagement ancien stade de foot pour création zone de loisirs	191 583,00 €	60 000,00 €
SAINT PREST	Remplacement menuiseries de la Mairie	48 764,00 €	15 306,50 €
SOURS	Aménagement cimetière	24 958,95 €	12 480,00 €
THIVARS	Aménagement aire de jeux	29 682,27 €	14 841,14 €
VER LES CHARTRES	Construction et aménagement columbarium	24 601,37 €	12 300,00 €
VOISE	Mise en accessibilité et réfection de la mairie	67 729,00 €	33 864,00 €
SOUS - TOTAL PROJETS		4 223 690,17 €	816 488,37 €
TOTAL GENERAL			899 497,37 €



RAPPORT DE SITUATION 2013 EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les priorités de Chartres métropole pour le développement durable





SOMMAIRE

PARTIE 1 – Une stratégie d'action continue pour la poursuite des finalités du développement durable	p 3
1. Enjeu 1 : La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère <ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte des impacts atmosphériques dans les choix d'aménagement • La priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre • La prise en compte de l'objectif de réduction d'émission des gaz à effet de serre (GES) dans l'habitat 	p 3
2. Enjeu 2 : La protection des milieux et des ressources, et la préservation de la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> • La gestion durable des déchets • L'amélioration de la qualité et de la gestion de l'eau • La valorisation des espaces naturels et la préservation de la biodiversité 	p 9
3. Enjeu 3 : La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations <ul style="list-style-type: none"> • L'accès au logement • L'égal accès au territoire et aux services urbains • Politique de la ville et développement durable • La solidarité entre les territoires 	p 15
4. Enjeu 4 : Une dynamique de développement économique suivant des modes de production et de consommation responsables <ul style="list-style-type: none"> • Les actions favorisant le recours à l'emploi local et le maintien des étudiants et des actifs sur le territoire • Les actions favorisant le développement des entreprises • Le développement de la responsabilité environnementale et sociale des entreprises • Le développement de l'offre aux entreprises 	p 22
PARTIE 2 – Une éco-agglomération responsable et exemplaire	p 27
<ol style="list-style-type: none"> 1. L'éco responsabilité des services publics 2. La gestion durable du patrimoine de la collectivité 3. La garantie d'une qualité de service public : un contact direct avec les habitants de l'Agglomération 	
PARTIE 3 – Une conduite des politiques qui répond aux principes du développement durable	p 33
<ol style="list-style-type: none"> 1. L'organisation du pilotage et de la transversalité 2. La participation des acteurs et des citoyens 3. L'évaluation partagée 	
ANNEXE : Les indicateurs de suivi	p 39



PREAMBULE

Dès 2006, l'adoption d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) par 39 communes du bassin chartrain a permis de poser les bases d'un développement équilibré, maîtrisé et durable du territoire. Ce document cadre de l'urbanisme local a pleinement joué son rôle de garantie d'une cohérence d'ensemble. Il est à ce titre un instrument majeur du développement durable de l'agglomération.

Avec l'adoption de son premier Programme Local de l'Habitat en 2008, le lancement d'un Plan de Déplacements Urbains et celui d'un Agenda 21, la Communauté d'agglomération se dote de l'ensemble des outils nécessaires pour impulser et soutenir de façon pérenne le développement durable de son territoire. Rendu obligatoire par la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 (article 255), le débat sur la situation en matière de développement durable constitue plus que jamais l'occasion de faire le point sur les démarches importantes déjà mises en œuvre au quotidien par la collectivité, mais également sur les nouvelles orientations à prendre pour l'avenir.

2013 voit ainsi l'élaboration de la deuxième édition de ce rapport, enrichie des réalisations de l'année qui vient de s'achever. A cet égard, l'année 2012 s'avère particulièrement riche, avec l'adoption de l'Agenda 21 par le Conseil communautaire le 26 novembre, le lancement d'un Plan Climat-Energie Territorial et la réalisation d'un bilan carbone à l'échelle de l'agglomération.

Le présent document a donc vocation à porter à la connaissance de tous ce bilan des actions initiées par Chartres métropole, appréhendé sous l'angle du développement durable. Il témoigne des efforts entrepris, des progrès accomplis et du chemin restant à parcourir.



PARTIE 1

Une stratégie d'action continue pour la poursuite des finalités du développement durable





Enjeu 1 : La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

La lutte contre le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur de solidarité entre hommes, entre territoires et entre générations.

Chartres métropole joue un rôle actif dans la lutte contre le changement climatique. Il s'agit en matière d'aménagement du territoire, d'habitat comme de transport, de viser la performance énergétique. Les actions entreprises ces dernières années convergent vers cet objectif.

Le Bilan Carbone de Chartres métropole, réalisé dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, a mis en lumière les postes fortement émetteurs de gaz à effet de serre (GES). Ainsi, l'Energie et les Déplacements représentent respectivement 39% et 24% des émissions de GES sur le territoire de l'agglomération.

Optimiser la performance énergétique de l'habitat, c'est réduire la consommation d'énergie du secteur résidentiel, en développant un type d'urbanisation moins consommateur d'espace et en agissant sur les immeubles collectifs, mais également sur la maison individuelle.

Optimiser la performance énergétique des transports, c'est réduire l'impact des transports sur l'environnement, alors même que les transports représentent 24% des émissions de gaz à effet de serre sur le bassin de vie chartrain. Il s'agit ainsi du premier émetteur de gaz à effet de serre contribuant au réchauffement de la planète, devant les bâtiments, l'agriculture et l'industrie.

Chartres métropole a pris la mesure de ces enjeux. En renouvelant son Programme Local de l'Habitat pour la période 2013-2017 et en élaborant un Plan de Déplacements Urbains qui fait la part belle à l'intermodalité et aux modes de transport doux, elle inscrit pleinement les objectifs d'un développement durable dans sa stratégie.

A. La prise en compte des impacts atmosphériques dans les choix d'aménagement

• Chiffres clés

- › Chartres métropole a émis 1 034 000 Tonnes équivalent CO₂ (t_{éq} CO₂) sur l'année 2011 (Bilan Carbone 2012).
- › Chartres métropole représente 5% des émissions de la Région Centre.
- › Un habitant de l'agglomération émet en moyenne 8,7 t_{éq} CO₂ par an.

• Ce que fait l'agglo

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Adopté le 15 mai 2006, le Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération chartraine, constitue un document particulièrement protecteur pour les espaces ruraux, dans la mesure où il contient une série de dispositions qui vont toutes dans le sens d'une économie des terres agricoles.

C'est ainsi que pour la zone urbaine, l'urbanisation à usage d'habitat est strictement limitée au foncier situé à l'intérieur de l'anneau de la rocade. Dans les secteurs périurbains et ruraux, le Document d'Orientations Générales (DOG) précise que l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones ne pourra se réaliser qu'après avoir exploré toutes les possibilités d'urbanisation en secteurs équipés et desservis. Dans le même ordre d'idée, il convient de noter également que le développement des hameaux est strictement limité, et ne peut éventuellement se faire qu'à l'intérieur du périmètre déjà bâti, sans possibilité d'extension.

Dans le domaine économique, une double logique a prévalu lors de l'élaboration du SCoT : la recherche d'un développement équilibré et le souci de préserver les espaces agricoles, qui représentent eux-mêmes une richesse pour le territoire. Dans cet esprit, le choix a été fait d'identifier 4 pôles préférentiels de développement économique, situés à proximité d'infrastructures de transport existantes. Pour le reste, le SCoT n'autorise que des créations ou des extensions de zones de faible ampleur, à condition que la dispersion en milieu rural soit limitée.



Une étude comparative réalisée en novembre 2010 par la DREAL, portant sur l'étalement urbain en région Centre, montre que Chartres métropole est « l'agglomération où la consommation foncière de l'habitat a le plus diminué entre les deux dernières décennies. Les surfaces urbanisées entre 2000 et 2009 ne représentent que les trois quarts des surfaces urbanisées pendant la décennie précédente, alors qu'elles ont été multipliées en moyenne par 1,5 à l'échelle régionale. »

Vers un « SCoT Grenelle »

En vertu des avancées législatives récentes, c'est une véritable « grenellisation » du SCoT qui doit être effectuée dans les prochaines années. Les lois Grenelle 1^{er} du 3 août 2009 et Grenelle 2 du 12 juillet 2010 organisent une prise en compte accrue des enjeux du développement durable dans les documents d'urbanisme. Au-delà de l'organisation spatiale, l'urbanisme se voit imposer une obligation de résultat en matière de développement durable. Le SCoT devient à la fois plus précis et plus prescriptif, afin de maîtriser l'étalement urbain, favoriser la densité, et encourager la performance environnementale et énergétique.

Les évolutions introduites par les lois Grenelle doivent être prises en compte au plus tard le 1^{er} janvier 2016. Ceci se traduira donc avant cette échéance, par l'adoption d'un nouveau SCoT pour l'agglomération chartreuse. A cet effet, la révision du SCoT de l'agglomération s'engage dès le premier semestre 2013.

Document d'Aménagement Commercial

Le DAC en cours d'élaboration, doit préciser les orientations et les prescriptions définissant les règles d'implantation des commerces au sein des zones d'aménagement commercial, les principes d'un développement commercial durable, ainsi que les conditions d'une consommation économe de l'espace. Ce document stratégique qui sera approuvé courant 2013, s'appuie sur cinq grands objectifs parfaitement compatibles avec les orientations du PADD du SCoT :

- L'affirmation du rayonnement commercial de Chartres en tant que pôle majeur départemental.
- Le renforcement des complémentarités et des équilibres entre polarités commerciales.
- Le renforcement de l'attractivité et de la diversité de l'offre commerciale au cœur des centralités et du tissu urbain mixte.
- Le renforcement de l'accessibilité multimodale des pôles commerciaux.
- L'encadrement des équipements commerciaux sur le plan architectural et paysager.

B. La priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre

• Chiffres clés

- › **366 000** déplacements sont effectués chaque jour sur le territoire, dont 62,5% en voiture et 5,5% en transports collectifs urbains.
- › **43%** des déplacements sont des déplacements domicile-travail, dans la zone d'emploi chartreuse. Ceux-ci contribuent à hauteur de 50% des émissions de gaz à effet de serre.
- › **65%** des actifs de l'agglomération travaillent au sein du territoire ; 23,4% travaillent hors du territoire.
- › La longueur totale des voies en site propre, c'est-à-dire réservées aux transports collectifs, est de **3,9 km**.





• Ce que fait l'agglo

Chartres métropole conduit plusieurs actions visant à promouvoir directement ou indirectement une mobilité durable, répondant aux besoins de l'utilisateur tout en respectant l'environnement. Les efforts ont notamment porté sur le développement des transports collectifs.

Chartres métropole dispose d'un parc de 58 bus, entièrement renouvelé en 2007 : ces nouveaux bus disposent d'une motorisation Euro 5, ce qui constituait en 2007 une anticipation de la mise en œuvre des normes concernant les émissions de polluants atmosphériques. Cette opération de renouvellement a été accompagnée en particulier par l'élaboration d'une nouvelle charte graphique et par la mise en place d'un nouveau Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV). Ces bus assurent la desserte sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Le cœur de ville de Chartres, au centre de l'agglomération, dispose de voies en « site propre », voies réservées aux transports urbains, permettant d'augmenter leur vitesse commerciale et en conséquence, leur attractivité.

Le renouvellement du parc de cars du réseau périurbain

La Communauté d'agglomération entreprend par ailleurs le renouvellement de son parc d'autocars du réseau périurbain, en allant au-delà des normes de pollution les plus récentes (Euro-5), avec un respect des normes EEV.

Les 34 nouveaux cars, climatisés et accessibles au PMR, du réseau périurbains ont été mis en service le 1^{er} janvier 2013. Ces cars assurent le transport des écoliers vers le complexe aquatique de l'Odyssée, pour l'apprentissage de la natation dans le cadre scolaire. Pendant les vacances scolaires et les mercredis, ces autocars sont utilisés au profit des centres aérés de compétences communautaires.

Le fait de renouveler le parc d'autocars a permis à l'agglomération de se débarrasser des autobus précédents, qui étaient excessivement polluant, dégageant de grosses quantités de CO₂ dans l'atmosphère.

Le transport à la demande périurbain

Mis en place à compter du 5 septembre 2011, il favorise les déplacements des personnes âgées ou non motorisées, résidant dans les communes de l'agglomération extérieures à la zone urbaine, leur permettant de se rendre au centre-ville de Chartres ou dans l'un des pôles santé de l'agglomération. Après une réservation 24 heures à l'avance, le trajet s'effectue à bord d'un minibus spécifique, accessible aux personnes à mobilité réduite. Il fait l'aller-retour vers le cœur de l'agglomération, avec des correspondances vers les lignes régulières de Filibus, mais peut également déposer directement dans les différents centres de soins.

Depuis 2012, ce service est ouvert du lundi au samedi ; il est gratuit pour les jeunes de moins de 18 ans. Le taux d'utilisation de ce service augmente à chaque période de vacances scolaires. Le TAD a fêté ses un an en septembre 2012, alors que son nombre total d'abonnés ne cesse de croître. Au mois de novembre 2012, 148 personnes étaient inscrites pour un total de 123 voyages réalisés.

L'ouverture de la ligne 13 Chartres-Euroval

Donnant suite aux demandes des établissements des zones d'activités Euroval et Val Luisant, visant à améliorer les conditions de dessertes, Chartres métropole a décidé la mise en place d'une nouvelle ligne de bus à partir du 5 septembre 2011.

La nouvelle ligne 13 du réseau FILIBUS met les établissements de ces 2 zones d'activités en connexion directe avec la gare de Chartres, à raison de 5 allers-retours par jour, du lundi au samedi inclus.

En un an de service, la fréquentation n'a fait qu'augmenter sur cette ligne. En novembre 2011, 503 personnes avaient emprunté cette ligne de bus. L'année suivante, le nombre de montées dans le bus a plus que doublé, atteignant 1 207 personnes transportées.



L'ouverture de la Maison du Vélo

Inaugurée le 20 septembre 2012 lors de la semaine européenne de la mobilité, la nouvelle Maison du Vélo de Chartres métropole est un condensé de services. Située à l'emplacement de l'ancien buffet de la gare de Chartres, la Maison du Vélo propose une large gamme de prestations aux cyclistes : 65 vélos adaptés à tous les besoins, vélos à assistance électrique et pliants en location courte et longue durée, initiation aux petites réparations.

Le choix de cette implantation, avec une entrée côté parvis de la gare et une autre côté quai, est justifié par la complémentarité train et vélo pour les déplacements quotidiens et de loisir, permettant ainsi de développer l'intermodalité.

Dernière ligne droite pour le Plan de Déplacements Urbains

Le Plan de Déplacements Urbains en cours de finalisation, pour lequel l'arrêté officiel est prévu en mars 2013, doit encore permettre d'infléchir les chiffres dans le sens d'une diminution des émissions de gaz à effet de serre, en développant une offre de transports adaptée et diversifiée. A cette fin, le plan d'actions concret du Plan de Déplacements Urbains, établi pour une durée de 15 ans (2013-2028), permet d'agir dans plusieurs domaines. Il comporte 4 axes structurants :

• Mieux articuler l'urbanisme et les déplacements

- Maîtriser l'étalement urbain et renforcer la cohérence avec les réseaux de transport
- Faire du stationnement un réel levier de report modal, tout en facilitant l'accès aux chalandes et aux résidents

• Améliorer l'organisation des réseaux de transports collectifs et renforcer l'usage des modes actifs de déplacements

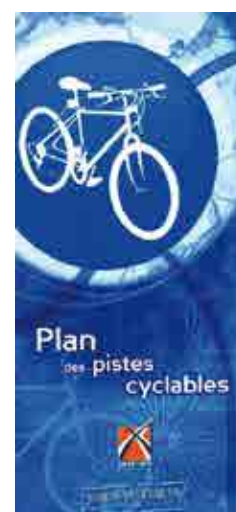
- Améliorer l'attractivité et la performance des réseaux de transports collectifs, tout en renforçant le confort et l'accessibilité
- Développer l'usage des vélos
- Développer les déplacements à pied, tout en améliorant fortement l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et handicapées

• Aménager le réseau routier et maîtriser les flux motorisés

- Canaliser les flux de transit sur les autoroutes, améliorer la lisibilité et la sécurité du réseau routier tout en ménageant des espaces pour les modes alternatifs à l'automobile
- Initier la rationalisation de l'ensemble de la chaîne de transports logistiques, dans une perspective de développement durable

• Organiser le management de la mobilité

- Développer les actions de sensibilisation et communication, visant à encourager l'éco-mobilité
- Suivre, évaluer et ajuster les actions du PDU au fil du temps



Un Schéma directeur d'accessibilité des transports en commun

En parallèle, l'adoption d'un Schéma Directeur d'accessibilité des transports en commun doit aussi permettre de faciliter l'usage des transports collectifs pour les personnes à mobilité réduite.



• Les pistes pour l'avenir

Covoiturage et Plan de Déplacement Inter Entreprise

Ce projet est né d'une réflexion en concertation avec les entreprises présentes sur le territoire de l'agglomération. Dès l'année 2013 une étude sera menée sur l'implantation d'aires de covoiturage au sein de l'agglomération. Dans un même temps, une plate-forme internet de covoiturage sera mise en ligne et rendue accessible à tous les habitants, en coopération avec le Conseil général.

Toutes ces actions entrent dans une logique réduction des émissions de CO₂, tout en améliorant les conditions de transport et de sécurité routière, l'accès à l'emploi et le dynamisme économique. Il est aujourd'hui nécessaire de mettre en place des solutions de déplacement alternatives, en les accompagnant de politiques d'aménagement et d'urbanisme adaptées. Cette réflexion est particulièrement pertinente pour les zones d'activités, dont les usagers utilisent souvent l'automobile.

Le scénario le plus adapté pour demain repose par conséquent sur un « mix » entre introduction progressive de véhicules plus propres, usage partagé (autopartage, covoiturage), optimisation voire réduction des besoins de déplacements, évolution de la mobilité, développement des transports collectifs et redécouverte des modes doux. Mais tout cela passe incontestablement par un important effort à la fois individuel et collectif. Le Plan de Déplacements Inter Entreprises doit être un catalyseur en la matière.



C. La prise en compte de l'objectif de réduction d'émission des gaz à effet de serre dans l'habitat

• Chiffres clés

- › Le parc de résidences de Chartres métropole vieillit : 19% des logements ont plus de 50 ans et 39% ont été construits entre 1949 et 1974.
- › Entre 2009 et 2012, 134 évaluations énergétiques en phase « Avant travaux » ont été réalisées par Habitat et Développement, dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Dans 68% des cas les murs étaient non isolés.
- › Dans le cadre de l'OPAH, la répartition des énergies utilisées pour le chauffage est la suivante : 55% de gaz naturel, 22% d'électricité, 21% de fuel.
- › 62% des logements étudiés dans le cadre de l'OPAH sont classés en F (331 – 451 kWh/m²/an) ou G (> 451 kWh/m²/an).



• Ce que fait l'agglo

Le développement durable appelle également une transformation de nos modes d'habiter. L'habitat représente en effet une part non négligeable des émissions de gaz à effet de serre. L'enjeu est donc celui d'une meilleure efficacité énergétique.

Mais promouvoir un habitat durable, c'est non seulement optimiser l'efficacité énergétique, mais c'est également limiter la consommation de l'espace par l'habitat.

Chartres métropole agit à la fois sur ces deux leviers, avec le souci d'un habitat moins énergivore et celui de limiter l'étalement urbain.

Les actions en faveur d'un habitat moins énergivore

Chartres métropole a décidé de participer au programme « Habiter mieux », en versant une allocation de solidarité écologique de 500 € aux propriétaires dotés de ressources modestes, qui engagent des travaux dans leurs logements permettant un gain énergétique d'au moins 25%. Cette aide a pour effet direct de majorer la prime versée par l'ANAH, qui passe ainsi de 1 600 € à 2 100 €.

Cet encouragement à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments se traduit également au niveau des aides à la pierre en direction du parc social. C'est ainsi que depuis 2007, Chartres métropole majore ses subventions pour la construction de logements sociaux de 1 000 € par logement labellisé HPE ou THPE. Depuis la modification de son règlement d'attribution en 2011, l'agglomération vise désormais la norme BBC (Bâtiment Basse Consommation) et a augmenté le niveau de sa subvention, portée dorénavant à 1 200 € par logement.

Le renouvellement du Programme Local de l'Habitat

Rendu nécessaire par l'extension de l'agglomération, le renouvellement du Programme Local de l'Habitat, intégrera également l'enjeu de la performance énergétique de l'habitat. Lancé le 17 novembre 2011, le PLH 2013-2018 comportera ainsi un programme d'actions territorialisées, avec des actions d'amélioration du parc de logements existants et des actions pour la qualité de l'offre nouvelle. La validation de ce projet est prévue pour l'année 2013.

Vers l'adoption d'un schéma directeur de réseau de chaleur

En 2012, Chartres métropole a également lancé un schéma directeur du réseau de chaleur, visant à étudier les possibilités d'extension du réseau de chauffage urbain existant, à l'échelle de l'agglomération. Actuellement ciblé sur les quartiers de La Madeleine et de Beaulieu, le réseau de chaleur pourrait bénéficier à de nouveaux logements ou équipements dans les communes de l'agglomération. Aujourd'hui alimenté par une chaufferie fonctionnant au gaz, il pourrait également à terme intégrer des énergies renouvelables, et notamment une chaufferie biomasse.

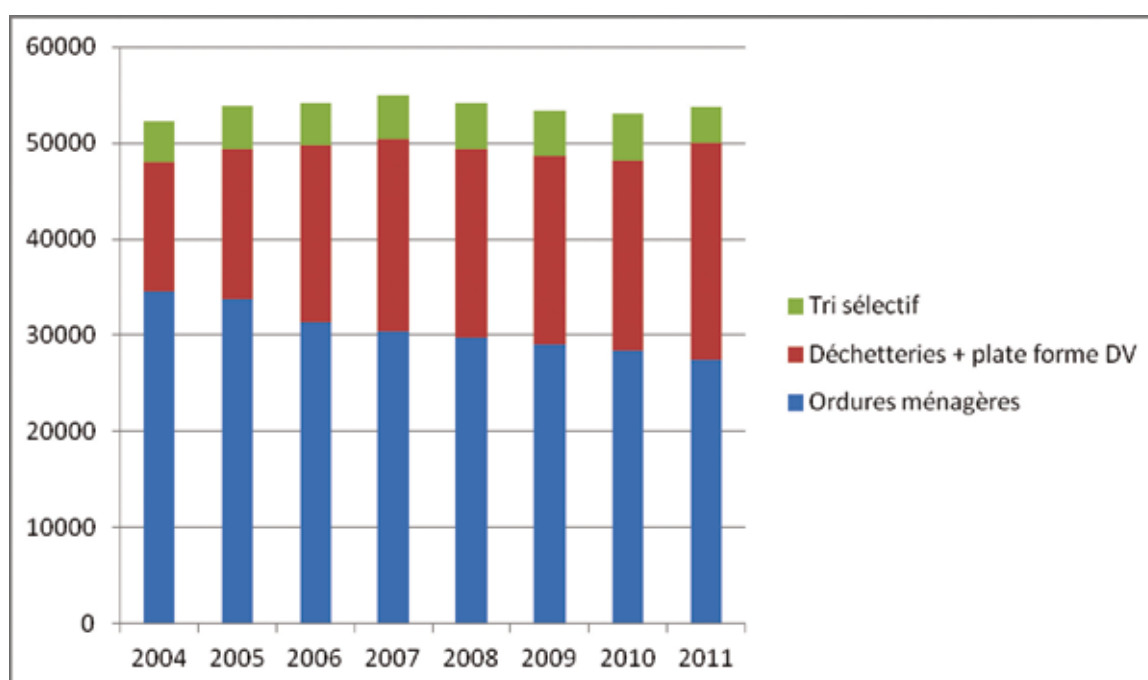


Enjeu 2 : La protection des milieux et des ressources, et la préservation de la biodiversité

A. La gestion durable des déchets

• Chiffres clés

- › Production de déchets ménagers et assimilés : **53 759 Tonnes** de déchets collectés en 2011 sur les 7 communes historiques de l'agglomération, toutes filières confondues.
- › En 2012, **20 956** bacs roulants destinés à la collecte des ordures ménagères et des emballages-papiers en mélange ont été distribués.
- › Evolution de la quantité de déchets collectés (en tonnes) :



- › Performances des collectes de déchets par habitant (kg/hab/an) :

	2007	2008	2009	2010	2011
Ordures ménagères	361	353	345	337	305
Déchetterie (y compris la plate-forme de déchets verts)	238	233	232	235	268
Collecte du tri sélectif (verre, papiers, emballages ménagers)	54	57	56	58	71
TOTAL	653	643	634	630	644



› Les principaux équipements de l'agglomération en matière de déchets :

- 2 déchetteries à Lucé et Champhol ;
- 1 plate-forme de stockage des déchets végétaux à Lucé ;
- 1 usine d'incinération avec valorisation énergétique à Mainvilliers ;
- 1 dépôt de collecte avec un parc de 20 véhicules, dont 10 nouveaux. Ces véhicules sont équipés de pompes hydrauliques à débit variable. Cela permet de diminuer la consommation de carburant au moment du déversement des bacs à ordures ;
- Un parc de 754 conteneurs enterrés et de 336 conteneurs aériens. On constate une forte augmentation du nombre de conteneurs aériens, due au fait que les communes ayant intégré Chartres métropole étaient toutes équipées de ce type de conteneur ;
- Avec le nouvel élargissement de l'agglomération au 1er janvier 2013, Chartres métropole récupère la gestion des 2 déchetteries de Dammarie et de Saint Aubin des Bois.

• Ce que fait l'agglomération

En matière de gestion des déchets, l'enjeu est aussi d'harmoniser le service rendu sur le territoire de l'agglomération, et d'optimiser les coûts de gestion des déchets ménagers. La recherche d'optimisation est permanente, en vue de rendre le meilleur service au moindre coût.

Le développement d'une gestion durable des déchets conduit à améliorer le tri et le recyclage des déchets. Dans ce sens, Chartres métropole a entrepris plusieurs actions en 2011 et 2012 :

- la simplification dès 2011 des consignes de tri, avec la mise en place d'une collecte en porte-à-porte des emballages ménagers et papiers en mélange. L'objectif consiste à améliorer les performances de collecte en simplifiant (même contenant) et facilitant le geste de l'utilisateur, par la suppression des déplacements aux points d'apport volontaire. Cette simplification porte ses fruits puisque cette année on constate une hausse de 25% du tonnage de déchets recyclables, par rapport à l'année précédente.
- le renouvellement de la signalétique sur les points d'apport volontaire, en vue d'encourager les démarches citoyennes a été mise en place tout au long de l'année 2012. Cette mesure se prolongera à chaque nouvelle implantation de conteneur enterré ;



- la conteneurisation en bacs roulants dans les zones d'habitat pavillonnaire en 2011 pour améliorer la propreté et réduire la pénibilité du travail des agents de collecte. Une baisse des arrêts de travail a d'ailleurs été enregistrée pour l'année 2012. La conteneurisation permet aussi de diminuer la fréquence de collecte des ordures ménagères et d'optimiser ainsi les coûts ;





- la mise en place d'animations et d'actions de communication conduites par les 4 ambassadeurs du tri travaillant pour l'agglomération :
 - comme chaque année, un nouveau planning de collecte est distribué à l'ensemble des foyers ;
 - des actions de communication en porte-à-porte auprès des habitants tout au long de l'année et lors de la mise en service de nouveaux conteneurs enterrés. Ces actions ont permis de sensibiliser 2500 foyers sur l'année ;
 - la parution régulière d'articles dans le Votre Agglo traitant des problématiques liées à la gestion des déchets ;
 - des animations en milieu scolaire : 2862 personnes, élèves et enseignants, ont été sensibilisées en 2011 ;
 - la participation à la semaine européenne de la réduction des déchets. A cette occasion les ambassadeurs du tri ont sensibilisé 4 écoles de l'agglomération ;
 - des animations grand public en coordination des différents partenaires, dont la Tournée des Déééglingués avec l'éco-organisme ECO-SYSTEMES en faveur du recyclage des DEEE et la semaine Européenne de la réduction des déchets pilotée par l'ADEME. A cette occasion différentes écoles élémentaires ont été sensibilisées.
 - la parution régulière d'articles traitant des la gestion durable des déchets, dans le Votre Agglo pour continuer à sensibiliser et informer les habitants. Ces derniers servent aussi à rappeler les méthodes de tri ou à donner de nouvelles consignes.
- La restauration collective participe elle-aussi au traitement des déchets. Du fait de son activité, elle produit de grosses quantités de déchets gras lors de la préparation des repas. Pour éviter de stocker ses déchets, puis de les envoyer à un prestataire pour les traiter, la restauration collective a investi dans un filtre à graisse, qui dévore le gras à l'aide de bactéries. Aujourd'hui seulement 2 vidanges par an sont nécessaires, contre une fois tous les 15 jours avec le procédé précédent.

• Les pistes pour l'avenir

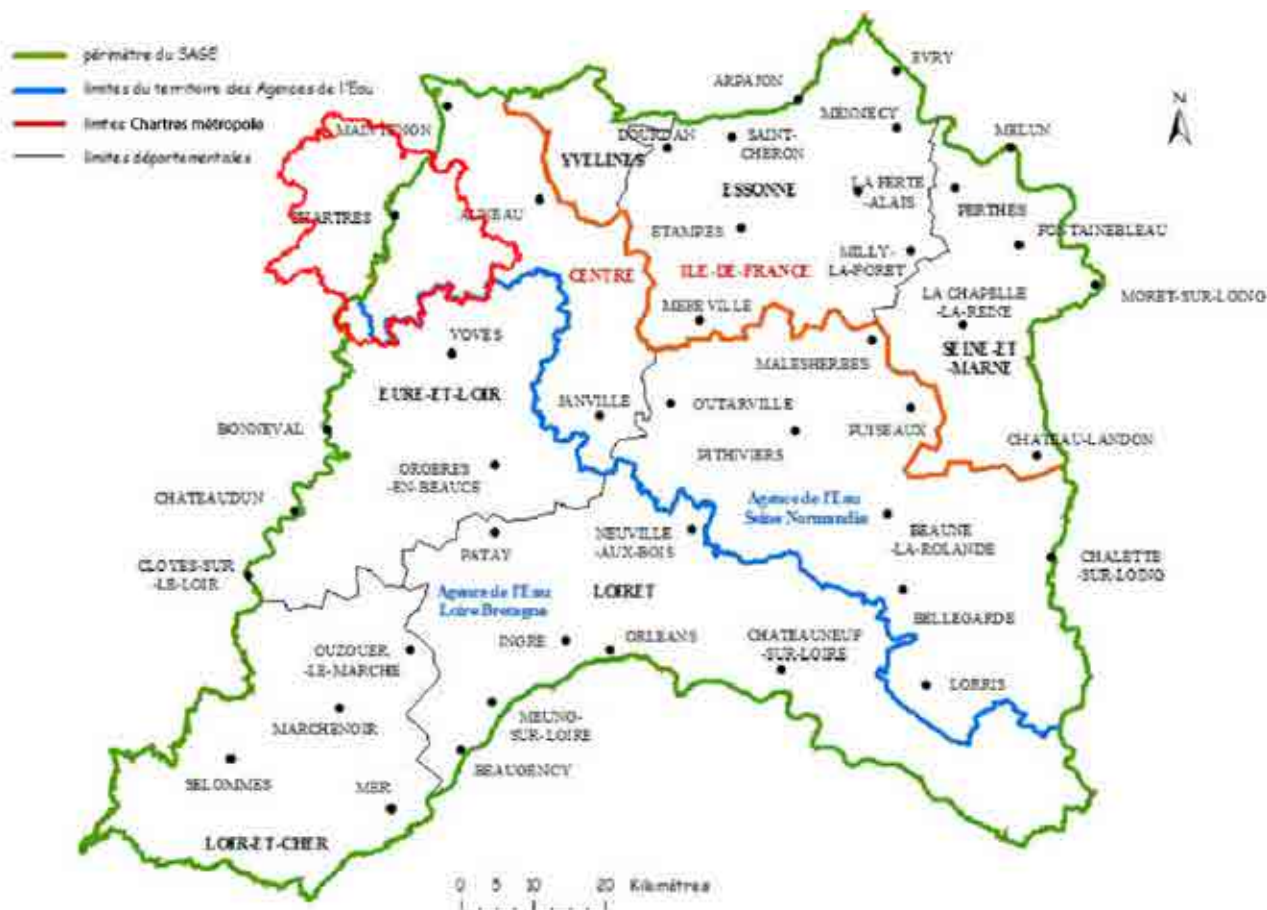
- Un plan local de prévention des déchets est programmé pour les 5 ans à venir. L'ADEME subventionnera le service des déchets pour la mise en place du plan d'actions. En découlera notamment le recrutement d'un animateur de programme local de prévention des déchets. Un accord cadre pluriannuel a été signé en décembre 2012.
- Continuer le développement de la conteneurisation dans les secteurs urbains.
- Développer les nouvelles filières REP (« responsabilité Elargie du Producteur »). Cela se fait actuellement pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), le souhait étant de développer cette action sur d'autres types d'équipements, notamment les meubles.
- Réduire le poids des ordures ménagères en favorisant le compostage. Ceci fera l'objet d'une action en lien avec le programme local de prévention. Un diagnostic pour déterminer le potentiel de cette action sera réalisé sur l'année 2013, avant de passer à la mise en pratique l'année suivante.
- Développer l'identification embarquée. Deux puces positionnées sur les bacs à ordures et sur les bennes permettront de quantifier la production de déchets des administrations et entreprises de grande taille.
- Favoriser le réemploi en développant une recyclerie-ressourcerie.
- Une éventuelle réorganisation du travail des ambassadeurs du tri est prévue pour l'année 2013. A cet effet, un coordinateur des ambassadeurs du tri serait recruté. Cette restructuration permettra aux ambassadeurs d'être plus visibles sur le terrain et de sensibiliser davantage de public.
- La réalisation d'une étude d'harmonisation des services à l'échelle des 47 communes de l'agglomération nouvellement élargie.



B. L'amélioration de la qualité et de la gestion de l'eau

• Chiffres clés

- › La consommation moyenne par abonné domestique est de **163 m³/client/an**. La consommation est en baisse de 4,1% par rapport à l'année précédente.
- › Le rendement du réseau de distribution est évalué à 78%. Soit une baisse de 1,6% par rapport à l'année précédente.
- › Sur la partie urbaine de l'agglomération, **4 982 468 m³ d'eau potable** sont consommés par an par les 30 710 abonnés ; l'équivalent de **87 997** habitants de l'agglomération.
- › L'agglomération est située à la fois sur le schéma directeur aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de Seine – Normandie et sur celui de Loire – Bretagne.
- › Un tiers des communes de l'agglomération sont déjà concernées par un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Il s'agit du SAGE de la nappe de Beauce.



• Ce que fait l'agglomération

Préserver le cadre de vie, c'est également agir pour améliorer la qualité et la gestion de l'eau sur le territoire.

S'agissant de l'eau potable, la mise en place d'un Bassin d'Alimentation de Captage à Berchères-Saint-Germain en 2010 assure la protection de ce captage contre les pollutions diffuses. La mise en œuvre de dispositifs similaires à Sours, Prunay-le-Gillon et Francourville doit prolonger cette action dans les années à venir.

Plus globalement, chartres métropole s'attache à améliorer et à harmoniser les modes de gestion de l'eau sur le territoire de la grande agglomération, à travers plusieurs actions :



- la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation des réseaux d'eaux usées, visant à limiter leur infiltration par les eaux claires contenues dans le sol, de façon à éviter les risques de mise en charge de ces réseaux ;
- la mise en œuvre d'un programme d'entretien préventif des grilles d'engouffrement des eaux pluviales, réalisé sur le périmètre urbain ;
- une délibération du Conseil Communautaire prévoyant des pénalités pour les usagers qui déversent leurs eaux usées en dehors du réseau d'eaux usées (Délibération C.2011/116 du 20 juin 2011) ;
- Suite à l'intégration de nouvelles communes dans la Communauté d'agglomération, la direction de l'eau a entrepris un contrôle des installations d'assainissement individuel. Il s'agit dans un premier temps de faire un inventaire, puis d'intégrer ces nouveaux ouvrages dans le programme de surveillance des réseaux. 8 nouveaux agents ont été recrutés pour réaliser ce diagnostic et assurer la surveillance des nouveaux réseaux.
- La supervision du réseau à distance est un outil informatique qui permet aux agents de limiter leurs interventions sur le terrain, en leur indiquant les pannes sur une plateforme numérique. Par conséquent, on constate une diminution des kilomètres parcourus.
- le contrôle de la mise en conformité des installations non domestiques (restaurants, garages, industries...) par Veolia, en coordination avec la CCI et l'agence de l'eau. Pour ce type d'installation, il est demandé la mise en place de dispositifs de prétraitement des eaux avant leur rejet dans le réseau.

• Les pistes pour l'avenir

La réalisation d'un état des lieux des réseaux d'eaux usées et potables pour les nouvelles communes entrées dans l'agglomération constitue un préalable à l'harmonisation des modes de gestion des eaux. C'est notamment le cas pour les 5 communes qui ont intégré Chartres métropole le 1er janvier 2013 : Ver lès Chartres, Mignières, Fresnay le Comte, Dammarie et La Bourdinière Saint Loup.

Au-delà du travail d'harmonisation, Chartres métropole entend optimiser la gestion des eaux, en menant une réelle réflexion prospective. De nouvelles orientations seront apportées en 2013 par la mise en œuvre d'un schéma directeur en eau potable sur l'ensemble des 47 communes de l'agglomération.

Chartres métropole intensifiera par ailleurs ses actions en faveur de la protection des captages contre les pollutions diffuses, en pilotant plusieurs nouvelles démarches de protection des bassins d'alimentation de captages.

En ce qui concerne la gestion des rivières et des vallées, un nouveau programme d'entretien plus conséquent sera mis en place sur le territoire.

C. La valorisation des espaces naturels et la préservation de la biodiversité

• Chiffres clés

- › Avec 2000 ha, la vallée de l'Eure est le site inscrit le plus vaste du département.
- › Depuis 2004, plus de 12 km de cheminements ont été créés pour les piétons et les cyclistes.

• Ce que fait l'agglo

Le Plan Vert

La mise en place du Plan vert à partir de 2003, a permis de créer un schéma directeur composé de coulées vertes, d'espaces naturels à préserver, et d'un maillage de pistes cyclables. Ce document a fortement contribué à valoriser les espaces naturels remarquables de l'agglomération le long de l'Eure, et a permis d'ouvrir de nouveaux espaces au public, avec la création de plus de 12 km de cheminements pour les piétons et les cyclistes entre 2004 et 2010.



En décembre 2009, un document de gestion 2010-2015 de la prairie de Luisant a été établi par le Conservatoire des espaces naturels de la région Centre. La prairie de Luisant est un espace naturel de 18 hectares au centre de l'agglomération, inscrit dans un site classé Natura 2000 représentant 35 hectares. La gestion de ces prairies de bord de l'Eure a été définie avec le Conservatoire des espaces naturels, afin de préserver la biodiversité. Plusieurs actions sont ainsi effectuées : des fauches tardives des prairies, du pâturage par des chevaux, la préservation de roselière, la requalification de haies (principalement des saules), la préservation des fossés et mares, la création d'une frayère à brochets.

L'entretien différencié des espaces verts

Chartres métropole gère environ 180 hectares d'espaces verts, répartis sur les coulées vertes et prairies du Plan Vert, les bassins de rétention des eaux pluviales, les zones économiques, et l'aérodrome.

La mise en pratique d'une gestion différenciée des espaces verts a été réalisée, avec une forte réduction de l'usage des produits phytosanitaires, l'absence de fleurissement pour préserver les ressources en eau, la plantation de nombreux arbres, arbustes et plantes vivaces, le maintien de berges par des techniques végétales, le pâturage, la fauche tardive, et l'espacement des tontes.

Du fait de l'agrandissement de l'agglomération Chartres métropole totalise dorénavant 180 hectares d'espaces verts contre 170 hectares comptabilisés en 2011.



L'actualisation du schéma directeur du Plan Vert

L'agglomération étant passée de 7 communes en 2010 à 47 communes au 1er janvier 2013, Chartres métropole a lancé en 2012 l'étude d'un nouveau schéma directeur du Plan vert à l'échelle de la nouvelle agglomération. Celui-ci permettra d'actualiser le Plan Vert de 2003 et de l'adapter à ce périmètre élargi. Ce nouveau schéma directeur du Plan Vert aura pour but de préserver des espaces naturels, de créer une trame verte et bleue, et de définir un maillage de cheminements doux pour les piétons et cyclistes.

Une trame verte et bleue

Le Plan Vert visera à poursuivre la création de coulées vertes, notamment tout le long de la vallée de l'Eure et des différentes vallées. Cette trame verte aura pour objectif de préserver des espaces naturels et de les relier entre eux. Ces espaces permettront aussi la création de cheminements doux pour la population, propices aux loisirs et au développement de l'offre touristique.

Parallèlement le Syndicat du Pays Chartrain a lancé une étude sur la connaissance de la biodiversité et des milieux, étude à laquelle Chartres métropole est associée.

Le travail sur la continuité écologique de l'Eure et les réflexions sur la trame bleue doivent également se poursuivre en 2013. Chartres métropole a lancé en 2012 une étude sur la continuité écologique de l'Eure et ce volet est intégré dans l'étude du schéma directeur du plan vert.



Enjeu 3 : La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations

A. L'accès au logement

• Chiffres clés

- › Fin 2010, l'agglomération comptait 13 623 logements sociaux pour un parc total de 49 307 logements, soit une proportion de 27,6 % sur les 47 communes.

• Ce que fait l'agglo

Les actions en faveur de la mixité sociale et spatiale

Fin 2010, l'agglomération comptait 13 623 logements sociaux pour un parc total de 40 360 logements, soit une proportion de 27,6 %, largement supérieure au minimum de 20% fixé par la loi solidarité et renouvellement urbain (loi SRU). Toutefois, cette donnée globale ne doit pas occulter d'importantes disparités au niveau de la répartition spatiale du parc social, entre communes et entre quartiers d'une même commune. C'est ainsi que les trois villes de Chartres, Lucé et Mainvilliers concentrent à elles seules 93% du parc social de l'agglomération.

Dans ce domaine, les grands objectifs identifiés dans le SCoT et le PLH sont de maintenir une production active de logements sociaux pour couvrir les besoins et, parallèlement, de répartir de façon plus équilibrée ces nouveaux programmes dans le tissu urbain existant, afin d'assurer une mixité sociale à l'échelle des communes et à l'échelle des quartiers.

A cette fin, le SCoT impose un minimum de 20% de logements sociaux pour tous les programmes de plus de 5 000 m² de plancher. Quant au PLH, il décline commune par commune les objectifs à atteindre en matière de production de logements sociaux, avec des exigences renforcées pour les communes n'atteignant pas le taux de 20% fixé par la loi SRU.

De son côté, Chartres métropole participe financièrement à la mise en œuvre de ces dispositions réglementaires en accordant aux bailleurs sociaux une subvention pour chaque logement construit ou acquis, allant de 2 700 € à 4 450 € en fonction du type de financement envisagé (PLUS ou PLAI).

Le Fonds Solidarité Logement

Chartres métropole participe également au financement du Fonds Solidarité Logement, à hauteur de 42 000 € chaque année. Ce fonds, placé sous la responsabilité du Département et géré par la caisse d'allocations familiales s'adresse en priorité aux familles qui ont des difficultés à faire face à leurs dépenses de logement, qui sont logées dans des conditions insalubres, qui sont en situation de surendettement ou de fort endettement, ou qui ont à faire face à des difficultés d'ordre familial ou professionnel. L'aide du FSL peut prendre la forme d'un prêt, le plus souvent sans intérêt, ou d'une subvention, destinés au paiement du dépôt de garantie. A la différence du prêt, la subvention n'a pas à être remboursée.

L'aide du FSL peut, le cas échéant, être plus large et couvrir aussi le premier loyer, les frais d'agence ou certaines dépenses occasionnées par l'entrée dans les lieux (frais de déménagement, assurance obligatoire du locataire, ...). Le FSL peut également intervenir auprès du propriétaire, en tant que caution du locataire.

La Garantie des Risques Locatifs

La garantie des risques locatifs (GRL) est un dispositif par lequel un bailleur souscrit un contrat avec une compagnie d'assurance, afin de se prémunir contre certains risques liés à la location. Ce dispositif prend en charge les risques d'impayés de loyer (charges comprises), les dégradations locatives sur toute la durée du bail ainsi que les frais de procédures en cas de défaillance du locataire.



L'agglomération s'engage désormais à prendre cette assurance à sa charge pour aider les locataires, notamment les jeunes de moins de 30 ans, en recherche de logement. Chartres métropole s'est fixée l'objectif de souscrire 100 dossiers par an.

• Les pistes pour l'avenir

Le renouvellement du Programme Local de l'Habitat (PLH 2013-2018)

La politique de soutien de Chartres métropole dans le domaine du logement sera poursuivie dans les années à venir, dans toutes ses composantes. Les axes d'intervention seront définis de façon précise par le Programme Local de l'Habitat, actuellement en cours de renouvellement. Celui-ci traitera un certain nombre de problématiques, dont la programmation des logements sociaux, la lutte contre la précarité énergétique, le maintien à domicile des personnes âgées, le logement des étudiants et des jeunes travailleurs, la réhabilitation du parc public et privé.....

B. L'égal accès au territoire et aux services urbains

• Chiffres clés

- › Chartres métropole compte 26 091 enfants ou jeunes de 0 à 17 ans pour une population totale de 118 839 habitants, soit 22% des habitants (données Insee 2008).

• Ce que fait l'agglomération

Chartres métropole entend favoriser l'accessibilité de l'offre de services pour l'ensemble des habitants de l'agglomération. Elle s'y emploie par des mesures en faveur de publics ciblés, en particulier en faveur des enfants et des jeunes :

- Depuis 2008, le transport en commun est gratuit pour les jeunes de moins de 18 ans, au sein de l'agglomération avec la carte jeune Filibus.
- Les étudiants, les personnes âgées et les publics en difficulté bénéficient de tarifs préférentiels sur le réseau de bus urbain. Le service Filibus est un nouveau service mis en place en septembre 2012. Il permet aux personnes étudiant dans l'agglomération chartreuse, mais vivant en dehors de celle-ci, de bénéficier d'un abonnement annuel aux transports de l'agglomération, pour seulement 10 euros.
- Le Relais des portes est un service de transport qui circule entre la gare ferroviaire et les différentes portes autour de Chartres. Ce service a été renforcé en septembre 2012. Les minibus ont été remplacés par des bus de plus grandes capacités, permettant ainsi d'améliorer la desserte vers les établissements scolaires du centre ville.
- Depuis 2012, les piétons de Chartres peuvent emprunter la navette électrique qui remplace la navette bleue. Il s'agit d'un véhicule gratuit qui circule dans les rues piétonnes du centre ville et sur la contre allée du Boulevard de la Courtille à l'aide d'une batterie.
- Un même niveau de services est assuré en matière d'activités extra scolaires, sur les nouvelles communes ayant récemment intégré Chartres métropole : les enfants de 3 à 11 ans bénéficient d'un mode de garde éducatif à l'année, les mercredis et vacances scolaires, au sein de pôles d'accueils de loisirs. La population adolescente est également accueillie sur des actions particulières : camps, stages et activités encadrées.
- De nouvelles communes ont intégré Chartres métropole ces dernières années, dont 5 au 1^{er} janvier 2013. Le service de transport sur ces communes a été anticipé pour permettre aux habitants d'avoir accès à de nouvelles lignes de bus (D50 et D51), dès septembre 2012. Ces lignes ont été pensées en partenariat avec le Conseil général, notamment pour les élèves du collège Saint Jacques de Compostelle, à Mignières.



• Les pistes pour l'avenir

Un Diagnostic est en cours à l'échelle des 47 communes de l'agglomération, notamment sur les actions développées par les communes urbaines que sont Chartres, Lucé, Mainvilliers, Luisant, Champhol, Le Coudray, afin de dresser l'état des lieux des compétences exercées et de réfléchir à ce que pourrait être l'action de Chartres métropole en matière d'amélioration ou d'harmonisation de l'offre de services sur ce périmètre .

Un 1^{er} état des lieux a été dressé en novembre 2011. L'action est aujourd'hui ciblée sur l'harmonisation des trois délégations de service public gérées par Chartres métropole en matière d'enfance-jeunesse : harmonisation de l'offre aux adolescents, refonte de la grille tarifaire.

En matière d'accueil de la Petite Enfance (0 à 6 ans), Chartres métropole a étendu le Relais d'Assistants Maternelles à l'ensemble des communes de moins de 3000 habitants, dans lesquelles n'existe aucune structure d'accueil collectif des jeunes enfants. Pour permettre cette nouvelle extension de périmètre, une seconde éducatrice de jeunes enfants a été recrutée au dernier trimestre 2012.

C. Politique de la ville et développement durable

• Chiffres clés

- › 28 projets ont été financés dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale au titre de l'année 2012, pour un montant global de 118 226 €.

• Ce que fait l'agglo

Chartres métropole joue un rôle actif pour favoriser la cohésion sociale et les solidarités, au titre de sa compétence en matière de politique de la Ville, que ce soit par le biais du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), ou d'autres dispositifs.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Créé en 2003, le CISPD de Chartres métropole est une instance de concertation permettant de mobiliser tous les acteurs concernés par la lutte contre l'insécurité (Etat, élu, Autorité judiciaire, Forces de l'ordre, organismes publics et privés). Le CISPD définit, coordonne et s'assure de la mise en œuvre d'actions de prévention de la délinquance sur le territoire de l'agglomération. L'objectif est d'améliorer la qualité de vie des habitants, en luttant contre les actes d'incivilités et tous les risques urbains pouvant générer un sentiment d'insécurité.

Les différents acteurs travaillent au sein de plusieurs commissions thématiques : « gens du voyage », « sécurisation de l'environnement des établissements scolaires », « lutte contre les conduites addictives », « justice », « sécurisation de l'habitat en lien avec les bailleurs », « surveillance des établissements sensibles », « schéma de vidéo protection », « sécurisation des transports », et « drogue tolérance zéro ».

Deux nouveaux axes de travail ont complété l'action du CISPD en 2012, avec la mise en place de deux nouvelles commissions :

- la commission « sécurisation des transports collectifs » doit permettre l'identification des mesures permettant d'assurer durablement la sécurité des usagers et des conducteurs, ainsi que la tranquillité du réseau de transports publics (bus et transport ferroviaire) ;
- la commission « drogue tolérance zéro », vise à mettre en place une véritable stratégie offensive en matière de lutte contre la drogue et les trafics de stupéfiants.



Commissions mises en place	Actions menées en 2012
Gens du voyage	› Suivi du projet de terrain de 50 emplacements à Chartres, avec livraison prévue en fin 2013.
	› Participation à la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.
	› Abandon du site de Luisant au bénéfice d'une opération d'extension-réhabilitation du terrain existant sur Lucé, dont la capacité serait portée à 40 places.
	› Etude de différents sites pour la création d'un terrain de grand passage (constitution d'un groupe de travail dédié).
	› Externalisation de la gestion des aires d'accueil de Lucé et Mainvilliers.
Sécurisation de l'habitat en lien avec les bailleurs	› Examen des fiches de signalement des cas difficiles, émanant des bailleurs.
	› Elaboration d'une méthodologie permettant de donner une suite efficace à ces signalements.
	› Examen d'une quinzaine de cas décrits par des fiches de signalement et détermination des suites à donner.
Justice	› Organisation d'une conférence sur le thème "La peine : de la condamnation à l'application", animée par les magistrats du Siège et du Parquet.
	› Organisation d'un atelier de travail à destination des maires de l'Agglomération sur les Travaux d'Intérêt Général.
Surveillance des établissements sensibles	› Harmonisation des moyens de dissuasion et de prévention de l'économie souterraine à l'échelle de l'agglomération.
	› Suivi des mesures engagées pour régulariser les situations d'infractions : 52 établissements ont été signalés en 2011, 36 ont été contrôlés ; 10 fermetures d'établissements réalisées.
Lutte contre les conduites addictives	› Les interventions ont été menées par la Police Nationale, l'Education Nationale, le CESEL-RST, le CICAT, la Prévention routière, la Gendarmerie, les Polices Municipales de Chartres, Lucé et Mainvilliers.
	› Bilan des actions entreprises au cours de l'année, en zones police et gendarmerie.
Sécurisation de l'environnement des établissements scolaires	› Travail en étroite collaboration avec les forces de sécurité.
	› Suivi des signalements pour absentéisme.
Schéma de Vidéo protection	› Elaboration d'un schéma de Vidéo-protection, concernant en priorité les Zones d'activité économique d'intérêt communautaire, les axes routiers structurants de l'agglomération et les centre-bourgs pour les communes qui le souhaitent.
	› Le cabinet Sectrans a été retenu comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour la finalisation du schéma de Vidéo-protection.
	› Mise au point du cahier des charges pour le lancement de l'appel d'offres.
Drogue et tolérance zéro	› Installation de la commission, présentation du contexte local et définition d'une méthodologie de travail.
Sécurisation des transports collectifs	› Rappel des actions déjà mises en œuvre.
	› Mise en place d'une cellule de veille opérationnelle.



Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Lancé en 2006 pour prendre le relai du Contrat de ville, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) constitue un levier d'action pour la politique de la ville.

Le CUCS est un contrat-cadre conclu entre les différents partenaires publics : l'Etat, Chartres métropole, les Villes de Chartres, Lucé et Mainvilliers, le Conseil Général d'Eure-et-Loir, la CAF 28, la Caisse des Dépôts et Consignation, et les bailleurs sociaux. Il constitue un cadre contractuel pour l'ensemble des actions en faveur des quartiers dans le champ de la politique de la Ville.

Il vise à agir de manière concertée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : 6 quartiers sont concernés sur le territoire de Chartres métropole : Beaulieu, les Hauts de Chartres, Saint Cheron et la Madeleine sur Chartres, Vieux Puits et Maunoury sur Lucé et Tallemont-Bretagne sur Mainvilliers.

Le dispositif s'articule autour de priorités thématiques définies pour sept ans (2007-2014) : jeunesse, promotion de l'égalité et lutte contre les discriminations, habitat et cadre de vie, emploi et développement économique, éducation et formation, prévention et sécurité, santé, culture et participation des habitants.

A l'issue de la période triennale pour laquelle ils ont été prévus (2007-2009), les CUCS ont été prolongés une première fois courant 2010, puis une nouvelle fois, pour une durée de trois ans, soit jusqu'en 2014.

Le CUCS de Chartres métropole s'organise autour de cinq grands axes prioritaires et d'un axe transversal d'intervention, définis en cohérence avec les priorités nationales.



En 2012, une trentaine d'associations locales ont sollicité Chartres métropole afin d'obtenir le cofinancement de leur projet. Au total, 28 projets ont été retenus selon la répartition suivante :



Les autres contributions financières dans le cadre de la politique de la ville

Chartres métropole joue un rôle actif pour favoriser les solidarités sociales et intergénérationnelles, au titre de sa compétence en matière de politique de la Ville.

- Chartres métropole est signataire du protocole départemental de la médiation familiale et participe à ce titre à un groupe de travail sur le soutien à la parentalité.
- La collectivité affirme également son engagement pour une solidarité sociale, à travers la contribution financière qu'elle verse annuellement au fonds d'Aide aux Jeunes et à la Mission Avenir Jeune, dans le cadre de conventions annuelles.

D. La solidarité entre les territoires

En complément des politiques et dispositifs mis en œuvre par l'agglomération et bénéficiant à l'ensemble des communes, une solidarité financière est aussi organisée, tel que l'illustrent les dispositifs suivants.

La Dotation de Solidarité Communautaire

La Dotation de Solidarité Communautaire participe comme sa dénomination le signifie, de la solidarité entre les communes. Cette redistribution se fonde sur plusieurs critères pondérés, représentatifs des différentes fonctions jouées par les communes au profit de l'ensemble du territoire : la population, le potentiel fiscal par habitant, le nombre de logements sociaux, la participation au développement économique, la fréquentation des gares, l'accueil des étudiants, et la présence d'équipements à vocation touristique structurants.

Les fonds de concours

Le fonds de concours témoigne d'une véritable solidarité entre les territoires de l'agglomération, dans la mesure où il a pour objectif d'aider les communes périurbaines et rurales à financer leurs projets d'aménagement.

Pour l'année 2012, le Conseil Communautaire a attribué 500 000 euros de fonds de concours, qui ont permis à 16 communes de réaliser leurs opérations, les chantiers engagés concernant majoritairement la réhabilitation de bâtiments communaux, l'aménagement de centres-bourgs et la création ou la modernisation d'équipements sportifs.



Enjeu 4 : Une dynamique de développement économique suivant des modes de production et de consommation responsables

A. Les actions favorisant le recours à l'emploi local et le maintien des étudiants et des actifs sur le territoire

• Chiffres clés

› L'enseignement supérieur concerne à Chartres métropole près de **2000 étudiants**, relevant de plusieurs établissements : la faculté des sciences, l'IUT, le campus CCI, l'IFSI, l'école de droit, l'IUFM ou les CFA.

• Ce que fait l'agglo

En matière d'accès à l'emploi, Chartres métropole soutient plusieurs actions dans le cadre de son partenariat avec la Maison des Entreprises et de l'Emploi, qu'elle finance annuellement dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens :

- la diffusion mensuelle d'offres d'emplois dans Votre agglo ;
- la distribution trimestrielle d'offres d'emploi en gare de Chartres, permettant de toucher les migrants domicile-travail ;
- les évènements relatifs à l'emploi, tels que le Forum emploi destiné aux personnes handicapées, organisé par la Maison des Entreprises, avec la participation des entreprises locales.



Toujours dans le cadre de son partenariat avec la Maison des Entreprises et de l'Emploi, Chartres métropole soutient également des actions plus spécifiques aux étudiants :

- l'animation d'un Club des Jeunes diplômés chaque mardi, ayant vocation à accompagner les jeunes du territoire vers l'emploi, notamment par le biais de visites d'entreprises et d'actions d'accompagnement ;
- l'organisation de la Tribune des Talents, en lien avec la CCI, incluant des actions de visite d'entreprises et des débats avec les professionnels ;
- les partenariats avec les établissements d'enseignement, tels que l'IUT de Chartres, avec des actions de simulations d'entretien et d'appui à la recherche de stage.

Par ailleurs, Chartres métropole alloue chaque année une subvention de fonctionnement à l'IUT de 92 000 euros pour soutenir les différentes actions en direction des entreprises.



• Les pistes pour l'avenir

La Communauté d'agglomération entend faire de l'attractivité du territoire pour les étudiants un enjeu prioritaire pour les années à venir, en jouant sur la complémentarité avec l'offre déjà existante et en assurant l'adéquation des formations aux besoins du tissu économique local.

Elle engage un ensemble d'actions visant à :

- promouvoir l'offre universitaire locale,
- conforter l'offre de formation d'enseignement supérieur,
- faciliter la vie étudiante, l'intégration des étudiants à la vie communautaire,
- faciliter leur insertion professionnelle dans le tissu économique local.

Par ailleurs, une réflexion de fond avec le pôle compétitivité Cosmetic Valley est engagée sur ce thème, afin de satisfaire dans l'avenir les importants besoins en recrutement de la filière.

Un premier colloque « Compétences Stratégiques » s'est tenu en mai 2012 sur ce principe, réunissant une soixantaine de professionnels de l'enseignement, de la formation et des entreprises, au siège de Cosmetic Valley.

Il existe à ce jour trois résidences universitaires. Dans le cadre du renouvellement du Programme Local de l'Habitat, une étude spécifique sera notamment conduite sur les besoins en logement des jeunes.

B. Les actions favorisant le développement des entreprises

• Chiffres clés

- › Le nombre total d'établissements s'élève à **7 874**, soit 26,8% des établissements du département (29 352).
- › On comptabilise localement **97,1 emplois pour 100 actifs**.
- › Le bassin de Chartres est le 4^{ème} bassin recruteur de la Région Centre, comptant 4 400 projets de recrutement en 2012, soit 55% des projets du département.
- › Le taux de chômage du bassin d'emploi chartrois est inférieur de près d'un point aux moyennes départementale et régionale, avec 8,3% au 2^{ème} trimestre 2012.

• Ce que fait l'agglo

Des visites d'entreprises sont réalisées de façon continue par les équipes du Développement Economique et de la Maison des Entreprises et de l'Emploi, permettant de détecter les projets, les besoins, et de mieux accompagner les dynamiques de développement. Environ 300 entreprises sont visitées chaque année.

Chartres métropole contribue en outre à l'animation des secteurs d'activités majeurs du territoire, avec l'organisation de plusieurs temps forts, qui rythment le déroulement de l'année :

- les **Rencontres des Savoir-faire** pour l'Industrie et les Services, événement créé en 2006 pour favoriser la mise en relation entre donneurs d'ordres et sous-traitants du territoire. Autour de cette manifestation a été développé un véritable modèle de développement d'affaires par Chartres métropole. Chartres métropole se fait en effet la porte-parole des entreprises du territoire lors d'opérations de prospection d'affaires menées auprès de 2 000 donneurs d'ordres. Favoriser le développement des réseaux de business dans un périmètre resserré s'inscrit ainsi dans une logique d'économie durable, abaissant les coûts de déplacement tout en augmentant la réactivité entre les fournisseurs et leurs clients.
- La participation de Chartres métropole au **réseau centre innovation de l'ARITT** permet d'être à l'écoute d'opportunités de marché de toute provenance et d'identifier les entreprises du territoire pouvant répondre à des recherches de compétences.



- **Chartres en Parfums**, permet sur une semaine, de rassembler les forces motrices de ce secteur à Chartres, dans le cadre de colloques et de rencontres structurantes au plan des métiers, de la formation, des achats, et des domaines d'actions stratégiques d'avenir.
- **Le Congrès Parfums & Cosmétiques**, en novembre, est le seul congrès en France permettant de rassembler 450 professionnels et experts, toutes marques confondues, autour des questions réglementaires permettant à la filière de s'organiser pour les années futures.
- Depuis 2011, Chartres métropole contribue au développement de l'Artisanat, en organisant les **Entretiens de Chartres – Assises Nationales de l'Artisanat** et soutient depuis de nombreuses années « Les Artisanales », qui se tiennent au mois de novembre depuis 10 ans.
- Le développement des synergies de compétences, en favorisant la structuration de pôles d'activités dédiés. **Les Escales créatives du CM 101**, permettent par exemple la rencontre entre les acteurs économiques des métiers de la création (communication, architecture, design, NTIC...), filière porteuse à structurer pour le territoire.

Les dispositifs mis en place par la Maison des Entreprises et de l'Emploi s'inscrivent en complémentarité :

- les études de l'Observatoire local de la MEE, visant à anticiper les mutations territoriales (« fiches population » ; le bulletin trimestriel « chiffres clés ») ;
- les diagnostics territoriaux par Familles d'activités professionnelles, analysés lors de Groupes de travail associant plusieurs partenaires (acteurs du SPE, OPCA, branches, organismes de formation), et destinés à favoriser une meilleure articulation entre l'offre territoriale de formation et les besoins des entreprises ;
- le groupe de travail « Equilibre Emploi/Ressource dans le secteur industriel », associant plusieurs partenaires (acteurs du SPE, OPCA, branches, organismes de formation), pour une gestion territoriale prévisionnelle des emplois et des compétences. Parmi les actions qui en ont découlé et à titre d'exemple :

Des difficultés récurrentes de recrutement sur les métiers de Peseurs fabricants avaient été exprimées par les entreprises du Bassin Chartrain. Les principales causes évoquées : une méconnaissance de ce métier industriel, pas ou peu de candidats formés à ces métiers et une absence de formation locale. En 2012, la Maison des Entreprises et de l'Emploi de l'Agglomération Chartraine, Chartres métropole, Pôle emploi, la Cosmetic Valley et le Conseil Régional se sont associés pour mettre en place une formation à ces postes, accessible aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

• Les pistes pour l'avenir

La valorisation des filières

En 2013, l'action tendra vers la construction d'une offre de parcs d'activités répondant au mieux aux besoins des filières de compétence du territoire, qu'il s'agira par ailleurs de renforcer, via une stratégie de prospection ciblée et la mise en place d'un observatoire de chaque filière.

Chartres métropole travaille en outre à la poursuite et à l'émergence de nouveaux évènements structurants, permettant d'asseoir les filières comme éléments d'identité forte du territoire, Forum des métiers et des formations de la filière parfums-cosmétiques, DAVOS de la cosmétique, Escales du CM 101).



COSMETIC VALLEY
FRANCE



Le renouvellement des modalités des Savoir-Faire pour l'Industrie

Le modèle de développement proposé dans le cadre des Rencontres des Savoirs-Faire pour l'Industrie, sera désormais pérennisé sous la forme d'un portail des savoir-faire, véritable solution de business sur internet, permettant tout au long de l'année de favoriser le rapprochement entre donneurs d'ordres et sous-traitants.

C. Le développement de la responsabilité environnementale et sociale des entreprises

• Chiffres clés

- › Depuis sa mise en place en 2006, près de **114 390** heures ont été réalisées dans le cadre de la clause d'insertion : **298** personnes ont bénéficié du dispositif dont 180 résidant dans les quartiers prioritaires.

• Ce que fait l'agglo

La convention Relais Emploi Chantiers

Chartres métropole est signataire de la Convention Relais Emploi Chantiers, visant à faire de la rénovation urbaine une opportunité pour l'insertion par l'économie.

Le dispositif « Relais Emploi Chantier » a été créé en 2006, dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier de Beaulieu, afin de décliner localement la Charte Nationale d'Insertion mise en place par la loi d'orientation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003. Ce dispositif animé et coordonné par la Maison des Entreprises et de l'Emploi associe plusieurs partenaires : l'Etat, la Ville de Chartres, Pôle Emploi, Chartres Développements Immobiliers, Chartres Habitat, Chartres Aménagement et Chartres métropole.

Le Relais Emploi Chantier doit permettre d'améliorer les conditions de vie et d'emploi des habitants des zones urbaines sensibles du territoire, en leur réservant 5% du nombre total des heures travaillées dans le cadre des marchés de travaux de rénovation urbaine.

En octobre 2010, dans le souci d'améliorer l'insertion professionnelle des publics des ZUS rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, les membres du Relais Emploi Chantier ont décidé d'étendre leur action et de favoriser la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les autres marchés du secteur du bâtiment sur le territoire.

En 2012, 51 contrats de travail ont été signés dans le cadre du dispositif, couvrant un total de 18 marchés.

Parmi les bénéficiaires du Relais Emploi Chantier en 2012, on dénombre 52 demandeurs d'emploi, dont 16 jeunes de moins de 26 ans sans qualification ou avec qualification mais sans expérience.

• Les pistes pour l'avenir

Les démarches collectives de mutualisation des collectes sélectives, de tri des déchets, ou d'autres services, portées par les associations d'entreprises existantes, seront encouragées. Chartres métropole entend développer l'incitation aux démarches éco-responsables : diagnostics environnementaux, économies d'énergie, qualité d'isolation, éco-conception, surfaces photovoltaïques, réduction de la consommation d'eau, récupération des eaux pluviales, usage des modes de transports doux par les salariés ...



D. Le développement de l'offre aux entreprises

• Chiffres clés

- › Chartres métropole regroupe une trentaine de parcs d'activité représentant plus de 1 100 hectares.

• Ce que fait l'agglo

Le Cahier de clauses architecturales et environnementales sur le pôle écoconstruction de la ZA Ouest

Dans le cadre du projet des pôles ouest, un secteur est dédié aux activités dans le domaine de l'éco construction. Les entreprises qui souhaitent s'implanter dans ce secteur doivent bien évidemment respecter les règles du plan local d'urbanisme, mais également celles du cahier des charges qui contient une série de dispositions visant à assurer une bonne intégration des bâtiments dans leur environnement, ainsi que la prise en compte d'un certain nombre de préoccupations dans le domaine du développement durable : récupération des eaux pluviales, gestion des déchets, performance énergétique.

En 2012, deux entreprises se sont installées sur ce pôle, et trois nouveaux projets sont envisagés pour 2013.

• Les pistes pour l'avenir

La redéfinition de la notion de zone d'activités d'intérêt communautaire en décembre 2011, de même que l'extension de la Communauté d'agglomération, avec l'arrivée de 40 nouvelles communes entre 2011 et 2013, se traduisent par l'intégration d'une douzaine de nouveaux parcs d'activités. La gestion de ces espaces s'effectuera sur la base de lignes directrices en termes de requalification, d'extension et de développement des zones d'activité, conjuguant les besoins en matière de développement économique et l'impact sur la consommation de l'espace.

Le souci de la qualité paysagère et de la biodiversité des parcs d'activités, et celui de la qualité environnementale des locaux d'entreprises se traduiront par de nouvelles réalisations concrètes.

L'accent sera également porté sur le renouvellement et l'harmonisation de la signalétique, sur la base d'un plan pluriannuel d'investissement, de façon à faciliter le repérage et la mise en cohérence des parcs d'activité. Les premiers investissements seront réalisés à l'automne 2013.

Il s'agira enfin de poursuivre le travail de mutualisation des moyens et des services aux entreprises, aux salariés, déjà engagé à l'échelle du Jardin d'Entreprises (restauration, crèche, ...), et de structurer une offre immobilière permettant d'accompagner la croissance des entreprises : notion de parcours d'entreprises de l'incubateur, la pépinière, l'hôtel d'entreprises, à l'offre privée et au terrain individuel. Un projet d'hôtel-pépinière d'entreprises est d'ores et déjà programmé sur le parc tertiaire du parc d'activité du Jardin d'entreprises. Ce programme immobilier sera adossé à un Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation qui s'est installé provisoirement en 2012 dans des locaux de l'antenne universitaire de Chartres. Ce projet viendra compléter par l'amont une offre d'immobilier d'entreprise réalisée par le secteur privé, que Chartres métropole a incité au travers de la mise en place d'un observatoire de l'immobilier d'entreprise, depuis 2007.



PARTIE 2

Une éco-agglomération responsable et exemplaire





Le développement durable s'appréhende non seulement à travers les politiques publiques menées par l'Agglomération, mais également à travers son mode de fonctionnement interne. S'il n'est pas aisé d'être exemplaire en matière de développement durable, Chartres métropole poursuit néanmoins cet objectif. Le développement durable incite à l'économie de moyens et de ressources. A cet égard, il favorise l'efficacité, la mesure et partant, le renouvellement de nos modes habituels de fonctionnement.

1. L'éco responsabilité des services publics

• Ce que fait l'agglo

Les transports, la gestion des déchets et de l'énergie, la restauration collective, l'informatique et les marchés constituent autant de champs dans lesquels Chartres métropole s'investit dans son fonctionnement courant, contribuant par là même aux objectifs du développement durable.

Le transport des agents

Les agents de Chartres métropole sont ainsi incités à l'usage des transports collectifs :

- des cartes de bus sont mises à disposition pour les déplacements professionnels des agents de Chartres métropole ;
- l'agglomération participe à hauteur de 50 % à l'abonnement aux transports en commun, pour les déplacements domicile-travail des agents.

La distribution des repas préparés par Chartres métropole

Depuis maintenant un an, Chartres métropole a récupéré la compétence de la production en matière de restauration collective. Des efforts ont été réalisés sur l'acheminement des 5000 repas jour entre le lieu de production et les 60 points de livraison. Alors que le transporteur réalisait 3 tournées par jour et par lieu de livraison, une optimisation des procédés permet aujourd'hui de ne réaliser qu'un seul déplacement par jour, en milieu de matinée.

La gestion des flux

Chartres métropole s'implique également à travers le tri de ses propres déchets, le recyclage de certains déchets (cartouches imprimante, ampoules...) et le suivi de ses consommations (carburant, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau).

Un bac de récupération du papier a été installé dans chacun des bureaux de l'agglomération. Les agents sont invités à effectuer le tri sélectif dans le cadre de leur travail.

L'informatique

L'informatique contribue également à l'éco responsabilité du service public, avec plusieurs actions mises en place :

- la « virtualisation » des serveurs, c'est-à-dire le remplacement de 10 serveurs consommateurs en énergie par 3 ESX ;
- le développement de l'accès à distance depuis 2006 ;
- la démarche de dématérialisation engagée en 2008, pour les documents du Conseil Communautaire, les décisions, les bordereaux de mandats et de titres ainsi que les documents budgétaires.



Les marchés

Les objectifs du développement durable sont également mis en œuvre dans les marchés, avec le développement des achats responsables (papier recyclé, fournitures éco...) et des critères environnementaux.

Le service juridique essaye lui aussi de son côté d'insérer des critères liés au développement durable dans les commandes publiques. Lors de la rédaction des marchés publics, il est stipulé que les entreprises doivent être force de proposition, notamment en proposant des variantes de projets prenant davantage en compte l'environnement. De la même manière, dans certains marchés, sont intégrées des clauses d'insertion sociale, selon la 3^{ème} finalité de l'article L. 110-1 du code de l'environnement, intitulée « Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ».

D'autre part, il existe aujourd'hui une plate forme informatique de téléchargement sur laquelle les dossiers de marchés publics doivent être stockés, pour limiter les impressions et le transport de ces derniers. Pour les commandes publiques dépassant les 200 000 euros la dématérialisation de ces documents est imposée par la loi. Le service juridique de l'agglomération va plus loin en utilisant cette plate forme de téléchargement pour tous ses marchés publics supérieurs à 30 000 euros.

Le service de la restauration collective participe aussi à la réduction de notre impact sur l'environnement, par le biais de ses marchés. Des clauses environnementales sont maintenant rajoutées, notamment en obligeant les prestataires à utiliser des emballages recyclables. Une partie des distributeurs sont sélectionnés en fonction des labels dont ils disposent. C'est le cas notamment du label « Gamme jardin d'ici » qui regroupent des producteurs dont les fruits et légumes sont produits dans un rayon de 50 km.

La mutualisation des services

Depuis le 1^{er} janvier 2013 une partie des services de Chartres métropole et de la Ville de Chartres ont été mutualisés. L'objectif est avant tout celui de l'efficacité de l'action publique au meilleur coût. Si elle apparaît comme une nécessité immédiate pour certains, elle est avant tout une démarche d'optimisation des moyens au service d'un projet de territoire. La mutualisation des services peut également ouvrir des perspectives nouvelles dans le domaine de la coopération intercommunale en apportant, au-delà des transferts de compétences, une plus-value supplémentaire par de nouveaux services ou moyens offerts aux communes (achats, matériels, prestations...).

Le défi « famille à énergie positive »

Les agents de Chartres métropole s'impliquent personnellement dans les démarches éco-citoyennes, en participant au défi « Famille à énergie positive ». Porté par l'Espace Info Energie, ce programme incite les foyers à suivre leurs dépenses d'énergie pendant tout un hiver. Les participants essayeront de mettre en place des éco-gestes dans leurs habitations, afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, et de diminuer leur consommation d'énergie. Nous suivrons attentivement les résultats de l'équipe « Chartres métropole » engagée dans ce défi.

• Les pistes pour l'avenir

Une dématérialisation accrue

Chartres métropole s'engage dans la voie d'une dématérialisation accrue, avec plusieurs pistes d'actions à l'étude : la dématérialisation des pièces justificatives de paiement.

Energie et déplacements

L'énergie et les déplacements constituent également un gisement d'avancées potentielles, avec en projet, la réalisation d'un Plan de Déplacement d'Administration ou la réalisation de bilans énergétiques pour les bâtiments et les équipements de Chartres métropole. Des réunions seront programmées en 2013 avec les communes de l'agglomération intéressées pour échanger sur la faisabilité d'une commande groupées.



D'autre part, des économies de carburant peuvent être réalisées en améliorant les modes de conduite des agents. C'est pourquoi des formations pour les conducteurs de bennes, ainsi que la rédaction d'une charte de bonne conduite seront à programmer sur l'année 2013, pour apprendre à mieux conduire sur l'un des 68 véhicules de l'agglomération.

Dans le cadre de son contrat d'assurance, le service juridique de Chartres métropole a par ailleurs reçu une offre concernant la mise en place une formation à l'éco-conduite pour les agents utilisant le parc automobile de l'agglomération. Ce stage sera proposé en priorité aux agents conduisant des véhicules lourds, comme les bennes à ordures ou les véhicules utilitaires. A l'aide de cette formation les conducteurs apprendront à conduire en prenant davantage soin des véhicules et en diminuant les consommations de carburant.

Pour une consommation responsable

Un pas peut être également fait pour une consommation plus responsable, avec le développement des clauses relatives au développement durable dans les marchés, et l'intégration de la notion de consommation responsable dans le choix des produits utilisés par Chartres métropole : produits de nettoyage, fournitures, distributeurs de café/confiseries, cantine...

2. La gestion durable du patrimoine de la collectivité

• Chiffres clés

- › La consommation des produits phytosanitaires a été divisée par 3 depuis 2003 avec des surfaces à entretenir qui sont passées de 53 hectares en 2003 à 180 hectares en 2013, ce qui signifie que nous avons divisé par 10 notre consommation de produit en 10 ans.
- › En 2003, la régie espaces verts était composée de 10 agents pour 53 hectares. En 2012 elle était toujours composée de 10 agents pour 180 hectares, avec environ 35 hectares confiés en entretien à l'entreprise.

• Ce que fait l'agglomération

Les espaces verts

Depuis 2003, la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts et l'évolution des pratiques d'entretien vont dans le sens d'un développement durable. Outre la réduction massive des produits phytosanitaires, Chartres métropole ne fait plus de fleurissement, donc plus d'arrosage de massifs ou de jardinières, et n'utilise plus aucun engrais. Chartres métropole a de plus réalisé la plantation de nombreux arbres et arbustes, notamment sur les coulées vertes du plan vert ; une végétation naturelle est maintenue en bord de rivière, dans les bassins de rétentions, les prairies. Il peut être également relevé qu'aucun produit phytosanitaire n'est employé en bord de rivière et dans les zones naturelles.

Les bâtiments

Qu'ils soient dédiés aux activités culturelles, sportives ou de loisirs des habitants (complexe aquatique, centre équestre de Nogent-sur-Eure, Dojo, terrain de base ball, centres de loisirs...), ou bien au travail des services de Chartres métropole en lien avec la population (Point d'Accès au Droit, bâtiment du siège de Chartres métropole à Lucé...), l'ensemble des bâtiments de Chartres métropole font l'objet d'un suivi de consommation énergétique.

Les derniers bâtiments construits ont fait l'objet de démarches HQE (haute qualité environnementale) : le centre de loisirs de Bailleau l'Evêque, l'hébergement du centre équestre de Nogent sur Eure et le complexe aquatique notamment. L'hébergement du centre équestre est une construction en bois, comportant des panneaux solaires en toiture et une chaudière à granulés de bois. L'équipement culturel et sportif fait également l'objet d'une démarche HQE. Ces démarches ont permis d'améliorer l'isolation de bâtiments, de



travailler sur la récupération d'énergie, d'intégrer des panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire du complexe aquatique. Le centre de loisirs de Bailleau l'Evêque est une construction bois, avec production de chaleur par pompe à chaleur.

La restauration collective

Une commission a été formée pour réfléchir à la construction d'un nouveau bâtiment de production. Le souhait est de quitter les locaux énergivores actuels et de réaliser un nouveau complexe plus économe, intégrant un récupérateur d'eau, des éclairages à LED et un système de chauffage solaire de l'eau.

Pôle administratif, pôle gare, ...

Les constructions à venir (le nouveau pôle administratif, l'équipement plurifonctionnel du pôle gare, le pôle école et centre de loisirs de Sours...) intégreront les objectifs d'efficacité énergétique, au stade de leur conception. Chartres métropole doit être exemplaire en la matière, notamment pour que les habitants de l'agglomération emboîtent le pas et se lance dans le même type de démarches.

Des comparatifs seront faits sur les consommations des nouveaux bâtiments par rapport à des bâtiments existants.

3. La garantie d'une qualité de service public : un contact direct avec les habitants de l'Agglomération

La qualité du service rendu aux usagers constitue un enjeu quotidien ; le souci d'une amélioration continue est toujours présent. L'évaluation des politiques publiques permet d'ajuster les prestations au contexte et aux besoins en mutation. A cet égard, le contact quotidien avec les habitants est un bon indicateur témoins de l'évolution de la demande.

• Chiffres clés

- › En 2012, **5 411** personnes ont été reçues au Point d'Accès au Droit.
- › **11 143 cartes jeunes** ont été distribuées par Chartres métropole en 2012.

La collecte des déchets

Avec l'arrivée de 5 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2013, la collecte des déchets assurée par Chartres métropole a encore évolué. La collecte des ordures ménagères concerne à présent les communes périurbaines et rurales qui ont rejoint l'agglomération. La régie de l'agglomération intervient maintenant sur les 47 communes.

Un calendrier de collecte des déchets est diffusé à l'ensemble des foyers de l'agglomération. Sur celui-ci, on trouve le numéro vert « infos déchets » qui permet aux habitants de poser tous types de questions liées aux déchets.

Le Point d'Accès au Droit

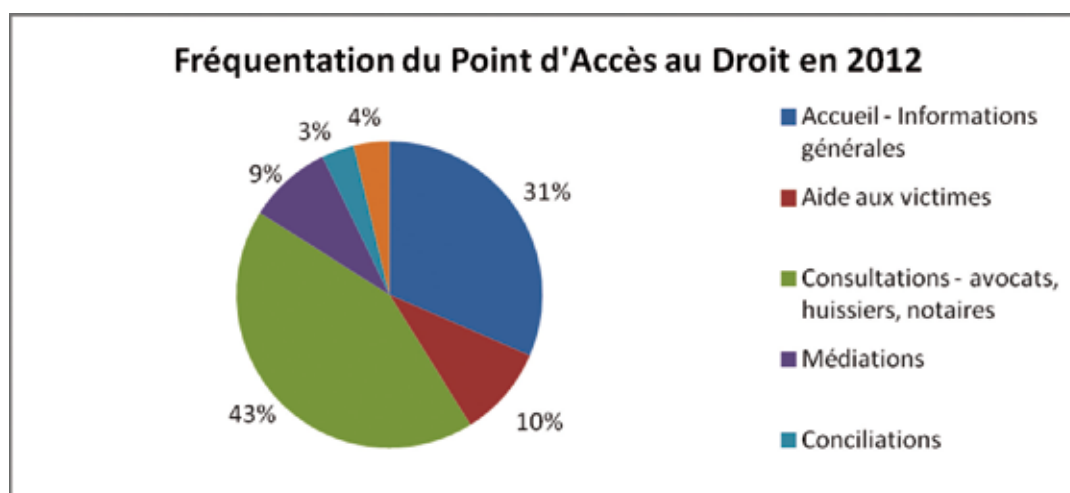
Ouvert en 2004, le Point d'Accès au Droit (PAD) est le fruit d'un partenariat associant les chefs de juridiction (Président du Tribunal de Grande Instance et Procureur de la République), Chartres métropole, le Barreau de Chartres, les Chambres Départementales des Notaires et des Huissiers, et l'association d'Aide aux Victimes d'Infractions d'Eure et Loir (AVIEL).



Situé rue du Docteur Gibert à Chartres, en plein centre de l'agglomération, à égale distance des différents quartiers, le PAD offre un ensemble de prestations gratuites (consultations d'avocats, huissiers, notaires, conciliateurs de justice...). Il a une mission d'accueil, d'aide et d'information. Il aide les habitants de l'agglomération à se repérer dans les circuits administratifs et judiciaires, leur apportant un soutien matériel, moral et juridique immédiat lorsqu'ils ont été victimes d'infractions.

Les statistiques de fréquentation sont éloquentes, démontrant incontestablement que le PAD répond à une attente du public.

En 2012, 5 411 personnes ont été reçues au Point d'Accès au Droit, afin de bénéficier de plusieurs services, notamment des consultations auprès d'avocats, d'huissiers ou de notaires, ou encore pour faire appel à un conciliateur qui intervient essentiellement dans le cadre de conflits individuels entre les particuliers, avec les entreprises ou les artisans, tels que les troubles de voisinage, les impayés, les malfaçons, les litiges de la consommation, les problèmes locatifs.





PARTIE 3

**Une conduite des politiques qui répond
aux principes du développement durable**





"Good governance and sustainable development are indivisible." Kofi Annan

La démarche de développement durable repose sur une bonne gouvernance et sur des outils de pilotage adaptés. A travers la mise au point du plan d'actions de son Agenda 21 et l'élaboration de son Plan Energie-Climat Territorial, Chartres métropole se dote des outils qui permettront le suivi dans le temps des projets et la bonne articulation de l'ensemble de ces démarches. La conduite des politiques se caractérise à la fois par l'organisation du pilotage, l'implication des acteurs et des citoyens, la transversalité des démarches et les conditions de leur évaluation.

1. L'organisation du pilotage et de la transversalité

Le pilotage des projets de développement durable s'insère aujourd'hui dans le droit commun du suivi des projets par l'Agglomération. La démarche de projet est ponctuée d'échéances, impliquant les élus et les services : comités de direction hebdomadaire propres aux services, travail en commissions d'élus et en sous-commissions, comités techniques et comités de pilotage afférents aux différents projets (PLH, PDU...) et au suivi des ressources (marchés publics...).

Une orientation a néanmoins été donnée, vers une plus grande prise en compte de la spécificité de ces démarches, qui appellent un mode de coordination renouvelé, eu égard à leur transversalité. Les politiques de développement durable font ainsi l'objet d'un pilotage spécifique, par le vice-président en charge de l'Agenda 21, en lien avec la Direction Générale Adjointe Economie, Aménagement durable et Vie métropolitaine.

Au sein de la Direction de l'ingénierie de développement durable, nouvellement créée en 2012, un chef de projet est le référent pour l'ensemble de ces démarches. La mise en place d'une sous-commission d'élus consacrée au Développement Durable en 2012 constitue par ailleurs un élément nouveau, qui doit permettre aux élus d'appréhender les enjeux du développement durable et de réfléchir aux actions à mettre en place, dans un cadre informel, propice à la réflexion collective et aux échanges. Les membres de cette sous commission abordent maintenant les questions liées à l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial.

2. La participation des acteurs et des citoyens

Au-delà des aspects concernant le pilotage, le citoyen-usager-contribuable est au cœur du sujet. A la fois sensibilisé aux enjeux environnementaux, attentif à l'équité sociale, soucieux de services rendus au juste prix pour une qualité optimale, il est partie prenante dans les démarches de développement durable. Bien plus, sa participation se trouve être une condition essentielle de la durabilité des projets de développement et un enjeu majeur pour la démocratie locale. A cet effet, une concertation publique se déroulera du 1^{er} et au 7 avril 2013, lors de la semaine du développement durable. Les habitants de l'agglomération seront invités à s'exprimer et à poser des questions sur les thématiques liées au développement durable, par le biais de conférences, visites, projections et débat.

Différents événements sont programmés à cette occasion ; l'Agglo fait son nettoyage de printemps, marché bio de Mainvilliers, exposition d'art plastique, ciné-débat, animation à la Maison du Vélo, ...



La « co-construction » de l'Agenda 21

L'Agenda 21 validé en novembre 2012, décline localement la stratégie nationale de développement durable, et confirme ainsi l'adage « agir local, penser global », en l'appliquant aux spécificités du territoire. L'Agenda 21 est constitué à la fois d'objectifs à long terme que se fixe Chartres métropole, et d'un programme d'actions à court et moyen termes. Son élaboration s'est appuyée sur les conclusions d'un diagnostic du territoire et d'un bilan des actions déjà réalisées en matière de développement durable.

L'Agenda 21 de Chartres métropole est le fruit d'un travail de « co-construction », qui a impliqué de nombreuses parties prenantes de la vie du territoire, et notamment le Conseil de développement. Les élus, les agents de l'agglomération, mais aussi les citoyens et les partenaires de l'agglomération ont eu l'occasion de s'exprimer sur les enjeux du développement durable.



La réalisation d'un Plan Climat-Energie territorial : « PCET »

Le 16 décembre 2011, les élus de Chartres métropole se sont prononcés à l'unanimité pour l'élaboration d'un Plan Climat-Energie Territorial (PCET). Celui-ci a vocation à constituer un projet territorial de développement durable visant à lutter contre le changement climatique. Le PCET se base sur un bilan des émissions de gaz à effet de serre réalisé lors du dernier semestre de 2012. Chartres métropole s'est lancée le défi de réaliser cette étude à deux échelles différentes : le bilan carbone comprend ainsi un volet interne et un volet externe. Le premier volet se base sur le fonctionnement des différents services de la Communauté d'agglomération. Le second volet qui est facultatif, s'applique à l'ensemble du territoire de Chartres métropole et de ses usagers. Un travail de « co-construction » associant plusieurs acteurs du territoire se traduira lors du premier semestre 2013 par l'élaboration d'un plan d'actions, comportant des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des mesures d'adaptation du territoire au changement climatique.





Les citoyens ont la parole dans Votre Agglo

Les habitants de Chartres métropole ont eu l'occasion de s'exprimer à plusieurs reprises dans le journal de l'agglomération. Depuis janvier 2013 cette rubrique a été renouvelée et devient systématique. Ainsi, le journal Votre Agglo propose une rubrique dédiée au développement durable, dans laquelle des éco-gestes sont suggérés aux citoyens. Il s'agit de gestes simples et pratiques qui permettent aux habitants de faire des économies d'énergie.

Le numéro du mois de janvier traite ainsi du Bilan Carbone de l'agglomération et de la validation de l'Agenda 21. En bas de page, les lecteurs peuvent trouver une idée d'éco-geste mensuel. Les lecteurs ont de plus la possibilité de communiquer avec Chartres métropole via l'adresse mail suivante : communication@agglo-chartres.fr.

Le Conseil de développement

Le Conseil de développement de l'agglomération chartreuse a été créé en application de la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999. En vertu de cette loi, il est consulté sur tous les projets de développement de l'agglomération, et se saisit, dans ce cadre, de l'ensemble des enjeux de développement durable du territoire.

Officiellement installé le 28 septembre 2009, le Conseil de développement apporte un relai efficace aux réflexions des élus de Chartres métropole. Présidé par Jean-Maurice Duval, le Conseil de développement regroupe 50 membres de la société civile locale :

- des acteurs de la vie économique : organisations professionnelles et syndicales, monde universitaire et de l'enseignement, associations de consommateurs... ;
- des acteurs de l'urbanisme et du cadre de vie : bailleurs sociaux, promoteurs et aménageurs, professionnels de la construction, des transports, organismes travaillant auprès des personnes âgées ou handicapées... ;
- des acteurs de l'environnement : professionnels de l'eau, associations de protection de l'environnement, organismes de protection du patrimoine, monde agricole... ;
- des acteurs de l'éducation, de la culture, du sport et de la santé.

Le Conseil de développement se réunit en commissions, dont les travaux enrichissent le contenu des dossiers examinés, et en formation plénière. En 2012, ses avis ont permis de valider l'Agenda 21 de l'agglomération. En 2013, il continuera à traiter des questions liées au Plan de déplacements urbains, au Programme local de l'habitat, au Contrat d'agglomération et au Plan Climat-Energie territorial.

Les réunions publiques thématiques : l'exemple du Pôle Gare en 2012 et de la semaine du développement durable 2013.

A côté de l'expertise du Conseil de développement, c'est également l'expression de l'habitant qui est recherchée. L'habitant est lui aussi associé aux démarches stratégiques portées à l'échelle de l'agglomération.

A l'occasion des Artisanales, le plus grand événement annuel se produisant sur le territoire de l'agglomération, un chapiteau était exclusivement dédié au projet du Pôle Gare de Chartres. Les élus et techniciens en charge du projet se sont succédés tout au long du week-end pour exposer le projet et répondre aux questions des habitants. Une maquette en 3 dimensions et des images de synthèse illustrant les scénarios ont été présentés à cette occasion.

Cette année, les habitants de Chartres métropole seront une nouvelle fois amenés à s'exprimer sur la thématique du développement durable, et plus particulièrement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. A cet égard, la semaine du développement durable qui se tiendra du 1^{er} au 7 avril 2013, sera propice à la participation autour de diverses animations thématiques.



Le fonds de participation des habitants

La participation des habitants est également soutenue dans les quartiers prioritaires, à travers le Fonds de Participation des Habitants (FPH), financé par Chartres métropole. Le Fonds de Participation des Habitants a été créé afin de favoriser et d'encourager les initiatives citoyennes, par le biais de modalités de financement souples et rapides, préservant leur autonomie. Sont financés par le FPH les projets spontanés émanant d'associations ou de groupes d'habitants des quartiers prioritaires définis par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Plusieurs initiatives, à l'image des fêtes de quartier, des sorties familiales, des manifestations culturelles ou sportives, des formations de bénévoles ou d'habitants, sont soutenues dans ce cadre.

3. L'évaluation partagée

A côté du pilotage, de la transversalité et de la participation, la gouvernance du développement durable implique aussi l'évaluation. Un travail sur les indicateurs a été réalisé dans le cadre de la production du présent rapport. Un tableau regroupant les indicateurs proposés dans les divers champs d'activité est présenté en annexe. Si les données chiffrées disponibles sont restituées dans les chiffres clés du présent document, l'intérêt de cette objectivation quantitative tient à son suivi dans le temps. A cet égard, il sera intéressant d'observer l'évolution de ces données sur plusieurs années, à l'échelle d'un périmètre stabilisé. Ce travail qui a débuté en 2012 sera donc poursuivi les années suivantes, notamment dans le cadre du suivi des documents stratégiques de Chartres métropole et de la mise en place d'un observatoire des stratégies territoriales (programmes d'actions du PLH, du PDU, de l'Agenda 21 et du Plan Climat-Energie Territorial).



Conclusion : Une stratégie d'amélioration continue

Loin de se contenter de l'acquis et d'un cadre de vie avantageux, Chartres métropole s'inscrit dans une stratégie d'amélioration continue, comme l'illustrent les démarches d'élaboration de l'Agenda 21 validé à l'automne 2012, et du Plan Climat Energie Territorial pour lequel la concertation est en cours.

Ces projets sont le fruit d'une co-construction, à laquelle participent les élus, les services de Chartres métropole, le Conseil de développement et les habitants. Le Plan Climat Energie territorial est la suite logique de l'Agenda 21. Il permet d'approfondir davantage les questions liées à l'énergie et au climat, à l'échelle du territoire. L'année 2013 sera ainsi rythmée par des conférences, débats, concertations et expositions ouvertes au grand public, dans le but d'atténuer notre empreinte sur l'environnement et de s'adapter au changement climatique.

Nul doute que l'ensemble des démarches, dont les présents rapports tentent de dresser un panorama synthétique, viendront nourrir le prochain rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable. Le présent document peut dès lors être appréhendé comme un état initial, à l'aune duquel pourront être mesurées les avancées sur la voie non tracée, mais tous les jours à explorer, du développement durable de notre territoire.



ANNEXE

Les indicateurs de suivi

Enjeux		Résultat 2012	Unités	porteur de l'action
Enjeu 1 : La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère				
L'aménagement et l'habitat	❖ Tonnes de CO2 émises par un habitant en moyenne.	8,5	Tonnes	Aménagement du territoire
	❖ Suivi de la consommation foncière par l'habitat.		m_	Aménagement du territoire
	❖ Evolution de la densité nette (nombre d'habitants / surface occupée bâtie).		hab/m_	Aménagement du territoire
Les transports	❖ Part des déplacements effectués en transports collectifs, en vélo.		km	Transports
	❖ Nombre total de voyages réalisés par an sur le réseau de transport collectif.		u/an	Transports
	❖ Distance en km réalisée sur le réseau de transport collectif dans l'année.		km	Transports
Enjeu 2 : La protection des milieux et des ressources, et la préservation de la biodiversité				
Les déchets	❖ Evolution de la quantité de déchets collectés (en Tonnes/an et en kg/habitant/an).	53 759	Tonnes/an	Service Déchets
		644	kg/habitant/an	Service Déchets
L'eau	❖ Evolution de la consommation globale d'eau potable.	4 982 468	m_	Direction de l'eau
Les espaces naturels	❖ Evolution des surfaces végétales (en particulier les espaces verts).	180	m_	IDD
Enjeu 3 : La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations				
L'accès au logement	❖ Evolution du taux de logement social par commune.	27,6	%	Aménagement du territoire
L'accès aux services	❖ Nombre de cartes jeunes distribuées aux jeunes de l'agglomération.	11 143	u	Transports
	❖ Nombre de personnes reçues au Point d'Accès au Droit.		u	Aménagement du territoire
La politique de la ville	❖ Nombre et types de projets soutenus dans le cadre du CUCS.		u	Aménagement du territoire
Enjeu 4 : Une dynamique de développement économique suivant des modes de production et de consommation responsables				
L'emploi	❖ Nombre d'emplois pour 100 actifs de l'agglomération.	97,1	u	Dev éco
	❖ Nombre de projets de création d'emplois.	4 400	u	Dev éco
	❖ Nombre de bénéficiaires de la clause d'insertion.	298	u	Dev éco
	❖ Taux de chômage pour le bassin d'emploi chartain.	8,3	%	Dev éco

TABLE DES ABREVIATIONS

ANAH	: Agence Nationale de l'Habitat
AO	: Appel d'Offre
ARS	: Agences Régionales de Santé
B to B	: Business to Business
CESEL	: Comité d'éducation pour la santé d'Eure-et-Loir
CISPD	: Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance
CODEL	: Comité de Développement Economique d'Eure-et-Loir
CROUS	: Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires
CUCS	: Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DAC	: Document d'Aménagement Commercial
DCE	: Dossier de Consultation des Entreprises
DEEE	: Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DSC	: Dotation de Solidarité Communautaire
DT DICT	: Déclaration de Travaux/ Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
DUP	: Déclaration d'Utilité Publique
FEADER	: Fonds européen Agricole pour le Développement Rural
FNCCR	: Fédération nationale des Collectivités Concédantes et Régies
FNDAE	: Fond National des Adductions d'Eau
FPH	: Fonds de Participation des Habitants
HT	: Hors Taxes
INSEE	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MAPA	: Marché A Procédure Adaptée
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCLTR	: Ouverture de Crédit à Long Terme avec Revolving
OPAH	: Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PAD	: Point d'Accès au Droit
PAV	: Point d'Apport Volontaire
PIG	: Programme d'Intérêt Général
PIJ	: Point Information Jeunesse
PLAI	: Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLH	: Programme Local de l'Habitat
PLUS	: Prêt Locatif à Usage Social
RAM	: Relais d'Assistants Maternelles
SANDRE	: Service d'Administration Nationale des Données et Référentiel sur l'Eau
SCOT	: Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	: Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux
SDIS	: Service Départemental d'Incendie et de Secours
SEM	: Société d'Economie Mixte
SIG	: Système d'Information Géographique
SIPAC	: Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le Développement du Pays Chartrain
SITER	: Syndicat Intercommunal de Travaux et d'Entretien de la Roguenette
SMEP	: Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation
SMJE	: Syndicat Mixte du Jardin d'Entreprises
SMPO	: Syndicat Mixte Pôles Ouest
SMTUBAC	: Syndicat Mixte de Transports Urbains du Bassin Chartrain
SRU	: Solidarité et Renouvellement Urbain
TEOM	: Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TP	: Taxe Professionnelle
TTC	: Toutes Taxes Comprises
TVA	: Taxe à Valeur Ajoutée
URSSAF	: Union pour le Recouvrement des Cotisations de la Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
VT	: Versement Transport
ZAC	: Zone d'Aménagement Concertée

Rapport d'Activités

de Chartres métropole 2013



Contacts

Chartres Métropole

3 rue Charles Brune – B.P. 90085 – 28112 Lucé Cedex

Tél. : 02 37 91 35 20 – Fax : 02 37 91 35 49

Site Internet : www.chartres-metropole.fr

e.mail : contact@agglo-chartres.fr